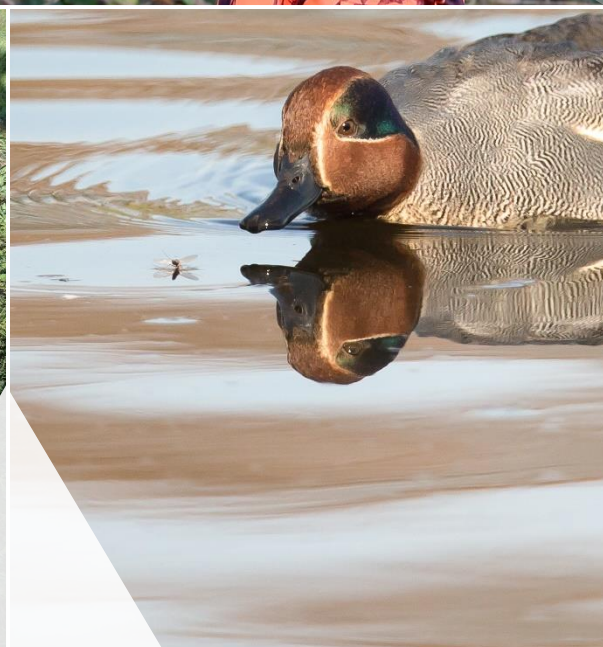
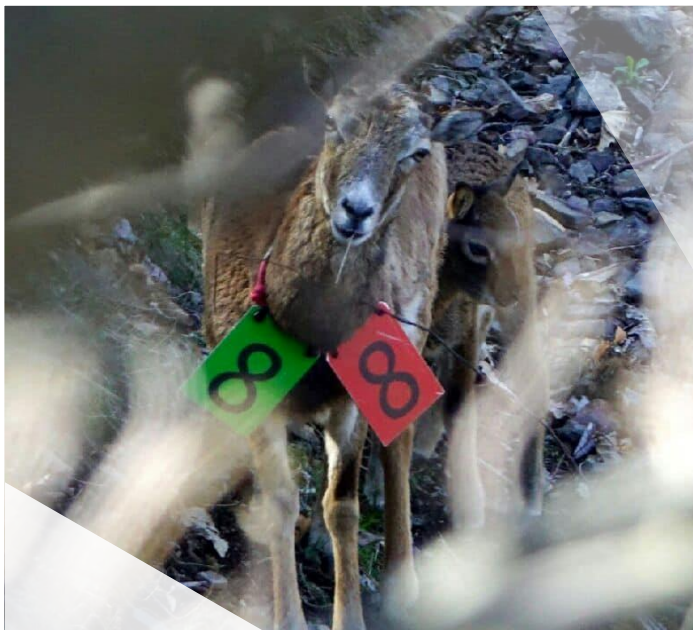


## Tableau de bord CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2021/2022





# SOMMAIRE

LISTE DES ACRONYMES ET ABBREVIATIONS .....	7
LE MOT DU PRESIDENT.....	8
<b>PARTIE I : L'ORGANISATION DE LA CHASSE DANS LE GARD .....</b>	<b>10</b>
<b>I. LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD .....</b>	<b>11</b>
1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	11
2. LE PERSONNEL ET LA REPARTITION DES MISSIONS PROFESSIONNELLES.....	12
3. LA GESTION FONCIERE .....	13
A. LE SIEGE SOCIAL .....	13
B. L'ÉCOLE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE .....	13
C. LA PROPRIETE FORESTIERE DE SAINT-ANDRE DE VALBORGNE .....	14
D. LA RESERVE ET L'ANIMATION FONCIERE.....	14
4. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET TECHNIQUES.....	14
5. LES ASSOCIATIONS CYNEGETIQUES SPECIALISEES.....	14
<b>II. LES ÉLÉMENTS STRUCTURELS CYNEGETIQUES.....</b>	<b>15</b>
1. LES ADHÉRENTS INDIVIDUELS.....	15
A. LES VALIDATIONS INDIVIDUELLES .....	15
B. LE TIMBRE DEPARTEMENTAL GRAND GIBIER.....	16
C. L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CHASSE .....	16
D. LES OFFRES PROMOTIONNELLES .....	16
E. LE SUIVI DES ADHERENTS INDIVIDUELS.....	18
2. LES ADHERENTS TERRITORIAUX .....	20
A. LES TERRITOIRES DE CHASSE .....	20
B. LE CONTRAT DE SERVICE .....	20
C. LA PARTICIPATION FINANCIERE AU TERRITOIRE (PFT) .....	21
D. LA CONTRIBUTION FINANCIERE AU TERRITOIRE A DEGATS IMPORTANTS (CTF).....	21
<b>III. LES CARACTERISTIQUES AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU DÉPARTEMENT DU GARD.....</b>	<b>23</b>
1. LES PRINCIPAUX HABITATS .....	23
2. LES CARACTERISTIQUES AGRICOLES.....	23
3. LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX.....	24
4. L'ORGANISATION CYNEGETIQUE DU TERRITOIRE .....	25
A. LES UNITES DE GESTION .....	25
B. LES COMITES DE GESTION.....	27
C. LES PERIMETRES D'INTERVENTION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE .....	27
5. LA PROMOTION ET LA VALORISATION DES ACTIVITES CYNEGETIQUES .....	29
A. LES OUTILS DE COMMUNICATION .....	29
B. LA VALORISATION DES ACTIVITES CYNEGETIQUES .....	30

<b>PARTIE II : LA GESTION DES ESPECES ET DES POPULATIONS.....</b>	<b>31</b>
<b>I. LA GRANDE FAUNE .....</b>	<b>32</b>
1. LA GESTION DU SANGLIER .....	32
A. LE SUIVI DES PRELEVEMENTS.....	32
2. LA GESTION DES CERVIDES ET DU MOUFLON .....	35
A. L'ATTRIBUTION DES PLANS DE CHASSE .....	35
B. LE SUIVI DES PRELEVEMENTS.....	36
C. LES ETUDES ET LES SUIVIS SPECIFIQUES.....	38
<b>II. LA PETITE FAUNE .....</b>	<b>44</b>
1. LES MESURES CYNETIQUES .....	44
A. LES PRELEMENTS MAXIMUMS AUTORISES (PMA).....	44
B. LES ENQUETES DES PRELEVEMENTS.....	44
C. L'EFFORT DE CHASSE .....	45
2. LA PETITE FAUNE SEDENTAIRE DE PLAINE .....	46
A. L'ANALYSE DES PRELEVEMENTS.....	46
B. LES ETUDES ET LES SUIVIS SPECIFIQUES.....	50
C. LA VALORISATION DES TERRITOIRES ENGAGES .....	54
3. LES MIGRATEURS TERRESTRES .....	57
A. L'ANALYSE DES PRELEVEMENTS.....	57
B. LES ETUDES ET LES SUIVIS SPECIFIQUES.....	60
4. LES OISEAUX D'EAU .....	70
A. LES PRELEVEMENTS .....	70
B. LES ETUDES ET LES SUIVIS SPECIFIQUES.....	73
5. LES PREDATEURS DEPREDATEURS.....	79
A. LES PRELEVEMENTS .....	79
B. LA REGULATION DES ESOD.....	81
<b>III. LA GESTION DES DEGATS CAUSES PAR LES ESPECES CHASSABLES .....</b>	<b>84</b>
1. L'EVALUATION DES DEGATS.....	85
A. LES DEGATS DE GRAND GIBIER .....	85
B. LES DEGATS DE PETIT GIBIER .....	86
C. LES DEGATS DE PREDATEURS-DEPREDATEURS.....	86
2. LA PREVENTION ET LA GESTION DES DÉGATS .....	86
A. L'ADMINISTRATION DES PLAINTES .....	86
B. LES PROTOCOLES DEGATS.....	87
C. LA PROTECTION DES CULTURES.....	88
3. LES MESURES CONDUITES SUR L'AGRAINAGE ET L'AFFOURAGEMENT .....	89
A. L'AGRAINAGE DE DISSUASION DU SANGLIER.....	89
B. L'AFFOURAGEMENT DES CERVIDES .....	90
C. L'AGRAINAGE EN FAVEUR DU PETIT GIBIER .....	90

<b>PARTIE III : BIODIVERSITE, GESTION DES MILIEUX ET DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE .....</b>	<b>92</b>
<b>I. LE DISPOSITIF ECO-CONTRIBUTION .....</b>	<b>93</b>
<b>II. L'AMELIORATION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE .....</b>	<b>93</b>
1. LES COUVERTS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES.....	93
2. LES HAIES .....	94
3. ANIMATION FONCIERE.....	94
4. JOURNEE TECHNIQUE REGIONALE .....	94
<b>III. LA PRESERVATION DES MILIEUX HUMIDES.....</b>	<b>95</b>
1. RESTAURATION DE MARES .....	95
<b>IV. LES EXPERTISES ECOLOGIQUES.....</b>	<b>95</b>
1. LE RADAR ORNITHOLOGIQUE .....	95
2. LE SUIVI DES ESPECES PROTÉGÉES .....	96
<b>V. L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>97</b>
 <b>PARTIE IV : FORMATIONS ET SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS .....</b>	 <b>99</b>
<b>I. LES FORMATIONS .....</b>	<b>100</b>
1. LES FORMATIONS GENERALES.....	100
A. LE PERMIS DE CHASSER .....	100
B. LA CHASSE ACCOMPAGNEE .....	100
C. LA CHASSE A L'ARC .....	100
2. LA SECURITE .....	100
A. LES CHEFS DE BATTUE .....	100
B. LES FORMATIONS DECENNALES .....	101
C. LE REGLAGE DES ARMES, BALISTIQUE ET SECURITE.....	101
D. LE STAGE ALTERNATIF AUX POURSUITES PENALES .....	101
3. LES AUTRES STAGES .....	102
<b>II. LA SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS .....</b>	<b>102</b>
1. LA SECURITE A LA CHASSE.....	102
A. LA FORMATION ET LA COMMUNICATION.....	102
B. LE RECENSEMENT DES ACCIDENTS.....	102
C. L'IMPLICATION DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT.....	102
D. LES AIDES FINANCIERES ALLOUEES A LA SECURITE .....	103
2. LA VEILLE SANITAIRE ET LA SECURITE PUBLIQUE .....	103
A. LE RESEAU SAGIR .....	103
B. LES PRODUITS MEDICAMENTEUX ET LA VACCINATION .....	104
C. L'HYGIENE ET LA VENAISON.....	104
D. ACTION D'INFORMATION AUX ADHERENTS EN RAPPORT DES RISQUES SANITAIRES .....	105

<b>PARTIE V : LA POLICE DE LA CHASSE ET LA PREVENTION DU BRACONNAGE .....</b>	<b>107</b>
<b>I. LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE .....</b>	<b>108</b>
1. GENERALITES .....	108
2. LE RELEVÉ DES INFRACTIONS.....	108
3. LE RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE .....	110
<b>II. LA COLLABORATION AVEC D'AUTRES SERVICES.....</b>	<b>110</b>
<b>ANNEXE : ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS SDGC 2019-2025 AU TITRE DE LA CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2021/2022 .....</b>	<b>112</b>

## LISTE DES ACRONYMES ET ABBREVIATIONS

<b>ACCA</b>	Association Communale de Chasse Agréée
<b>CA30</b>	Chambre d'Agriculture du Gard
<b>CAPL-LISAPL</b>	Coopérative Agricole Provence Languedoc
<b>CDCFS</b>	Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage
<b>CDPR30</b>	Comité Départemental de Randonnée Pédestre
<b>CEN-OCC</b>	Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie
<b>CoGard</b>	Centre Ornithologique du Gard
<b>CTF</b>	Contribution Territoriale Financière
<b>DDTM</b>	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
<b>DDPP</b>	Direction Départementale de la Protection des Populations
<b>ENSD</b>	Espace Naturel Sensible Départemental
<b>ESOD</b>	Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts
<b>FDC30</b>	Fédération Départementale des Chasseurs du Gard
<b>FDSEA30</b>	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
<b>FNC</b>	Fédération Nationale des Chasseurs
<b>FPP30</b>	Fédération de Pêche du Gard
<b>FRCO</b>	Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie
<b>GU</b>	Guichet Unique
<b>IMPCF</b>	Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique
<b>ISNEA</b>	Institut Scientifique Nord-Est-Atlantique
<b>NWSS-Perrier</b>	Nestlé Watter Supply Sud
<b>OFB</b>	Office Français de la Biodiversité
<b>ONF</b>	Office National des Forêts
<b>ORGECO30</b>	Organisation Générale des Consommateurs du Gard
<b>OT</b>	Office du Tourisme
<b>PFT</b>	Participation Financière aux Territoires
<b>PNC</b>	Parc National des Cévennes
<b>PSIG</b>	Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
<b>SC</b>	Service Civique
<b>SDGC</b>	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique
<b>SIVU</b>	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
<b>SMCG</b>	Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise
<b>SMGG</b>	Syndicat Mixte des Gorges du Gardon
<b>TAA</b>	Tir d'Affût Approche
<b>TGG</b>	Timbre Grand Gibier
<b>UG</b>	Unité de Gestion
<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

## LE MOT DU PRESIDENT

Le Tableau de Bord dresse le bilan d'activité relatif aux missions statutaires et aux missions de service public qui ont été accomplies au titre de la campagne cynégétique 2021/2022 par la Fédération départementale des chasseurs du Gard.

Il convient de rappeler que la Fédération est une association loi 1901, à statut Ministériel, qui est agréée au titre d'association de protection de la nature (Article L 141-1 du Code de l'Environnement) et membre de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats et de la Faune Sauvage.

Elle a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental, à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que les intérêts de ses adhérents et coordonne les actions des associations communales et intercommunales de chasse agréées.

Elle conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs. Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser et apporte son concours à l'organisation matérielle de l'examen du permis de chasser. Et gère sous le contrôle d'une Régie de Recette les validations annuelles du permis de chasser.

Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grand gibier dans les conditions prévues par les articles L. 426-1 et L. 426-5 du code de l'environnement.

La structure agit également en faveur de la prévention du braconnage et peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits constituant une infraction aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application et portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs, matériels et moraux qu'elle a pour objet de défendre.

Enfin elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), conformément aux dispositions de l'article L. 421-7 du code de l'environnement. La période de validité s'étend du 1er juillet 2019 au 30 juin 2025. Une évaluation du SDGC vous est présentée en dernière partie du Tableau de Bord.

Au terme de la campagne cynégétique 2021/2022, les résultats obtenus ont été conformes aux objectifs politiques qui avaient été définis par le Conseil d'Administration.

**Gilbert BAGNOL**  
Président









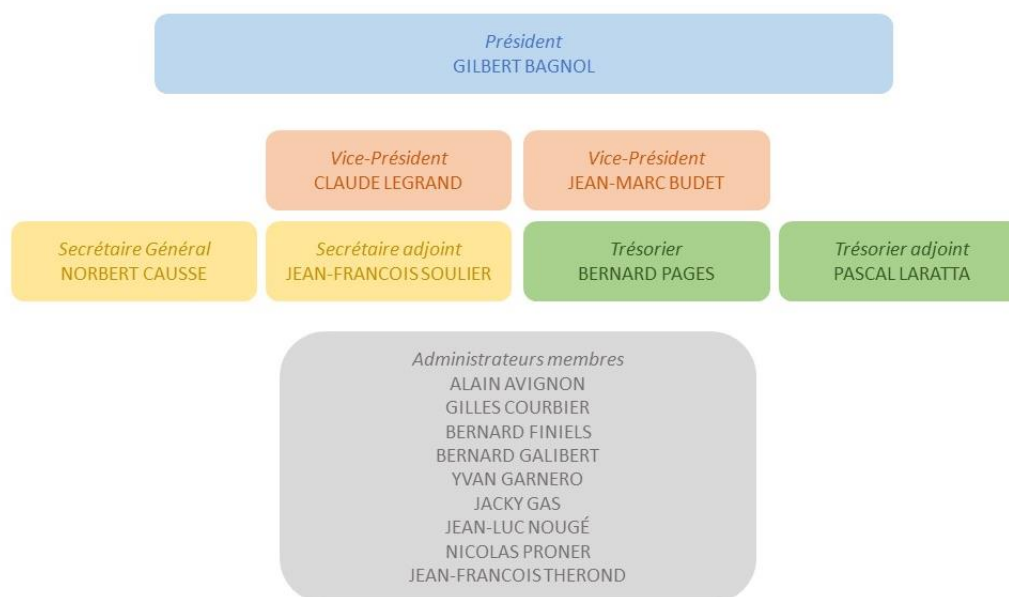
## **PARTIE I : L'ORGANISATION DE LA CHASSE DANS LE GARD**



## I. LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

### 1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Fédération Départementale des Chasseurs du Gard est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 16 membres, renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 27/03/2022. Investis d'une mission de service public, ils déterminent ensemble les orientations en termes de services aux adhérents, de gestion du patrimoine cynégétique et naturel Gardois et de protection de la faune sauvage et de ses habitats dans le respect des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

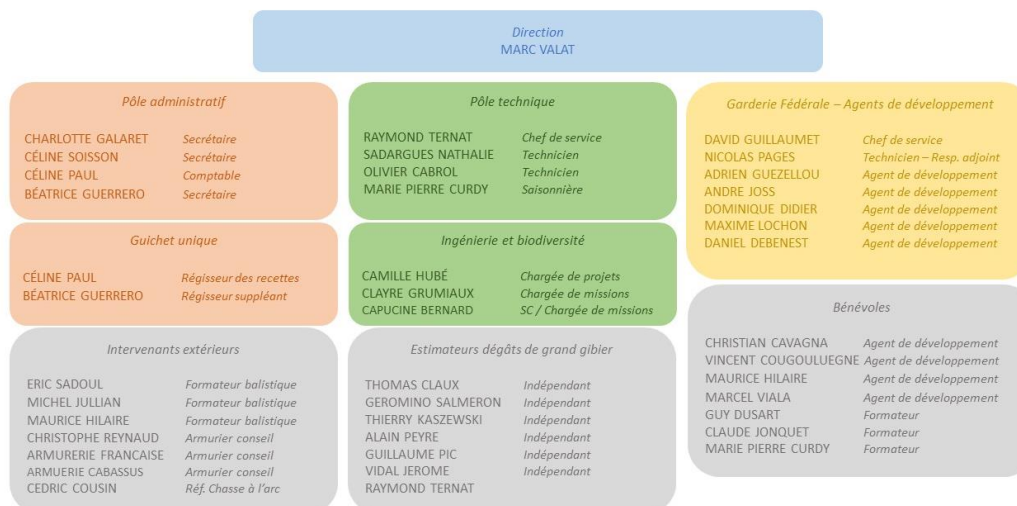


Les décisions du Conseil d'Administration s'appuient sur les réflexions menées au sein de 12 commissions fédérales :

<b>Grand gibier</b>	C. LEGRAND, A. AVIGNON, JM. BUDET, N. CAUSSE, G. COURBIER, B. FINIELS, J. GAS, P. LARATTA, B. PAGES, N. PRONER
<b>Petit gibier</b>	Y. GARNERO, G. COURBIER, B. GALIBERT, LC. NOUGÉ, JF. SOULIER, JF. THEROND
<b>ESOD</b>	N. CAUSSE, B. FINIELS, Y. GARNERO, JM. BUDET, B. PAGES, J. GAS, C. LEGRAND
<b>Migrateurs terrestres et gibier d'eau</b>	B. GALIBERT, G. COURBIER, Y. GARNERO, B. PAGES, JF. SOULIER
<b>Biodiversité</b>	G. COURBIER, Y. GARNERO, P. LARATTA, JF. SOULIER
<b>Sécurité, Formation, Ecole de chasse</b>	JF. SOULIER, JM. BUDET, Y. GARNERO, J. GAS, N. PRONER
<b>Education – Natura Jeunes</b>	JL. NOUGÉ, B. GALIBERT, P. LARATTA, N. PRONER, JF. SOULIER
<b>Police de la chasse</b>	P. LARATTA, G. BAGNOL, JM. BUDET, N. CAUSSE, C. LEGRAND, B. PAGES, JF. SOULIER
<b>Habitat</b>	G. BAGNOL, A. AVIGNON, JM. BUDET, N. CAUSSE, G. COURBIER, B. FINIELS, B. GALIBERT, Y. GARNERO, J. GAS, P. LARATTA, C. LEGRAND, JL. NOUGÉ, B. PAGES, N. PRONER, JF. SOULIER, JF. THEROND
<b>Communication et Promotion de la chasse</b>	N. PRONER, A. AVIGNON, JM. BUDET, G. COURBIER, B. GALIBERT, JF. SOULIER
<b>Eco-Tourisme cynégétique Massif Aigoual</b>	B. FINIELS, N. CAUSSE, P. LARATTA, C. LEGRAND
<b>Relation concours épreuves canines</b>	A. AVIGNON, B. GALIBERT, J. GAS, P. LARATTA, C. LEGRAND

## 2. LE PERSONNEL ET LA REPARTITION DES MISSIONS PROFESSIONNELLES

Le Directeur est chargé d'assurer la bonne mise en œuvre de l'ensemble des missions en veillant au respect de la politique du Conseil d'Administration, à l'organisation fédérale, aux orientations budgétaires, au droit de la chasse et des associations cynégétiques, à la gestion des contentieux administratifs et judiciaires et aux relations extérieures.



Les missions professionnelles sont ainsi réparties comme suit et sont transversales aux différents services.

<b>ADMINISTRATIF</b>	<b>Accueil, réception, information</b>	Béatrice GUERRERO, Céline SOISSON, Charlotte GALARET
	<b>Gestion des adhérents, et contrats de services</b>	Céline SOISSON, Charlotte GALARET, Céline PAUL
	<b>Gestion des aides financières aux territoires et des formations dédiées</b>	Céline SOISSON, Céline PAUL, Béatrice GUERRERO
	<b>Gestion financière, budgétaire et sociale</b>	Céline PAUL
	<b>Gestion des indemnisations des dégâts</b>	Charlotte GALARET, Céline PAUL
	<b>Appui juridique aux adhérents</b>	Marc VALAT, Raymond TERNAT
<b>GUICHET UNIQUE ET FORMATIONS</b>	<b>Régisseur des recettes Guichet unique</b>	Céline PAUL
	<b>Gestion et régie du Guichet unique</b>	Céline SOISSON, Béatrice GUERRERO, personnels saisonniers
	<b>Examen au permis de chasser, formations jeunes, chasse à l'arc, agrément piégeurs</b>	Béatrice GUERRERO, Céline SOISSON, Nathalie SADARGUES, Nicolas PAGES, Maxime LOCHON, Daniel DEBENEST, Olivier CABROL, bénévoles
	<b>Formation sécurité, remise à niveau</b>	Charlotte GALARET, Maxime LOCHON, Daniel DEBENEST, Nicolas PAGES, Adrien GUEZELLOU
<b>TECHNIQUE</b>	<b>Prévention des dégâts de gibier</b>	Nathalie SADARGUES, Olivier CABROL, Nicolas PAGES, Marie-Pierre CURDY, personnels saisonniers
	<b>Actions techniques aménagements et gestion cynégétique Grand gibier</b>	Raymond TERNAT, Nicolas PAGES, Nathalie SADARGUES, Olivier CABROL
	<b>Actions techniques aménagements et gestion cynégétique Petit gibier</b>	Camille HUBÉ, Nathalie SADARGUES, Clayre GRUMIAUX, Capucine BERNARD, Adrien GUEZELLOU

TECHNIQUE	Suivi et gestion des données automatisées (comptages, enquêtes, prélèvements)	Nathalie SADARGUES, Camille HUBÉ, Béatrice GUERRERO
	Suivis et études Grand gibier et réseaux nationaux	Raymond TERNAT, Nicolas PAGES
	Suivis et études Petit gibier et réseaux nationaux	Raymond TERNAT, Camille HUBÉ, Nathalie SADARGUES, Clayre GRUMIAUX, Capucine BERNARD
	Suivis et études ESOD et réseaux nationaux	Raymond TERNAT, Nathalie SADARGUES
	Suivis et études Migrateurs, Oiseaux d'eau et réseaux nationaux	Raymond TERNAT, Camille HUBÉ, Nathalie SADARGUES, Clayre GRUMIAUX, Capucine BERNARD, Nicolas PAGES
	Biodiversité, espèces protégées, études environnementales	Camille HUBÉ, Clayre GRUMIAUX, Capucine BERNARD
	Animation Pôle éducatif Natura'Jeunes	Camille HUBÉ, Clayre GRUMIAUX, Nathalie SADARGUES, Capucine BERNARD
SECURITE, PREVENTION BRACONNAGE	Police de la chasse	David GUILLAUMET, Nicolas PAGES, André JOOS, Adrien GUEZELLOU, Dominique DIDIER, Maxime LOCHON, agents bénévoles
	Procès-verbaux et animation réseau garde-chasse particulier	David GUILLAUMET, André JOOS, Céline SOISSON
	Veille sanitaire et animation réseau SAGIR	Raymond TERNAT, Nicolas PAGES, Maxime LOCHON
COMMUNICATION, PROMOTION DE LA CHASSE	Site internet, réseaux sociaux, espace adhérent	Charlotte GALARET, Céline SOISSON, Céline PAUL
	Revue fédérale, promotion publicitaire	Charlotte GALARET, Céline SOISSON, Céline PAUL
	Animations, foires, salons	Raymond TERNAT, Nicolas PAGES, Maxime LOCHON, Camille HUBÉ, David GUILLAUMET
	Rédaction tableau de bord	Camille HUBÉ, Marc VALAT

### 3. LA GESTION FONCIERE

#### A. LE SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Fédération est situé à Nîmes, au 182 Route de Sauve. Il comprend les bureaux des services administratifs et techniques, une salle de réception et de projection, des garages pour les véhicules, un bâtiment affecté au stockage du matériel et un parking.

Il est entouré d'un espace herbacé et arboré entretenu et d'une mare artificielle.



#### B. L'ÉCOLE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

Le site de l'Ecole de Chasse et de la Nature se situe au Nord-Ouest de NIMES. Il permet d'accueillir l'ensemble des formations relatives au permis de chasser et des stages de perfectionnement en matière de pratiques cynégétiques. Cet espace permet également d'accueillir tout public dans le cadre d'animation d'éducation à l'environnement.

La gestion cynégétique et environnementale du site et la mise en œuvre des différentes formations sont assurées par les services techniques de la FDC30, les formateurs bénévoles et divers intervenants extérieurs (armuriers, ...).

Le site de l'École de Chasse et de la Nature fait par ailleurs parti du Réseau des Espaces Protégés par les Chasseurs en Occitanie (EPOC, dispositif soutenu par l'OFB/FNC), reconnu par le réseau régional des espaces protégés.

### C. LA PROPRIETE FORESTIERE DE SAINT-ANDRE DE VALBORGNE

La forêt du Valat de la Couronne, acquise par les chasseurs, représente une superficie de 172 ha située sur la commune de SAINT-ANDRÉ DE VALBORGNE, aux portes du Parc National des Cévennes. La gestion forestière et environnementale du site est assurée par la FDC30 en collaboration étroite avec la société DONNADIEU BOIS et ECOSUD CERES FLORE pour mener à bien les actions inscrites dans le plan simple de gestion. Ce site fait également parti du Réseau EPOC.

### D. LA RESERVE ET L'ANIMATION FONCIERE

En parallèle des deux sites cités précédemment, la FDC30 conserve sa réserve foncière de 0,49 hectares sur la commune de LOGRIAN-FLORIAN.

## 4. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET TECHNIQUES

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et la Préfète du Département représentent l'autorité d'Etat en charge de la gestion administrative de la chasse dans le Gard.

Les Procureurs des Tribunaux de Nîmes et d'Alès représentent l'Administration judiciaire en charge de l'instruction des contentieux sur la chasse.

De nombreux autres partenaires techniques publics ou privés peuvent intervenir auprès et en partenariat avec la FDC30 dans le cadre de l'accomplissement de ses missions.

On retrouve à titre d'exemple et de manière non exhaustive :

- ❖ **Pour les expertises scientifiques, techniques et territoriales** : FNC, FRCO, ISNEA, FAUNASTATS, IMPCF, DDTM, DDPP, OFB, ONF, PNC, NWSS-Perrier, DONNADIEU BOIS, CERES FLORES ECOSUD, SMCG, SMGG, CEN-OCC, CoGard, ...
- ❖ **Pour l'amélioration des habitats de la faune sauvage et de ses habitats et la gestion des dégâts de gibier** : CA30, ONF, FDSEA30, CAPL-LISAPL, DLF, SIVU de l'Yeuseraie, ORGECO30, Syndicat départemental des producteurs de truffes, ...
- ❖ **Pour la valorisation des pratiques cynégétiques** : CDRP30, OT Mont-Aigoual Causses Cévennes, Diane Cévenole, Société de chasse du Rocal, Association des Communes Forestières du Gard, ...
- ❖ **Pour la surveillance des territoires et la sécurité à la chasse** : Gendarmerie Nationale, Ministère de la Justice, OFB, Ville de Nîmes, FPP30, ...

## 5. LES ASSOCIATIONS CYNEGETIQUES SPECIALISEES

La FDC30 travaille de manière active en collaboration avec de nombreuses associations cynégétiques spécialisées du département.

Les responsables et représentants de ces associations entretiennent une relation privilégiée avec la FDC30.

Ces associations partagent leurs activités annuellement lors de l'Assemblée Générale et par le biais de la revue trimestrielle « La Chasse en Pays Gardois », du site internet de la FDC30 ou des réseaux sociaux.

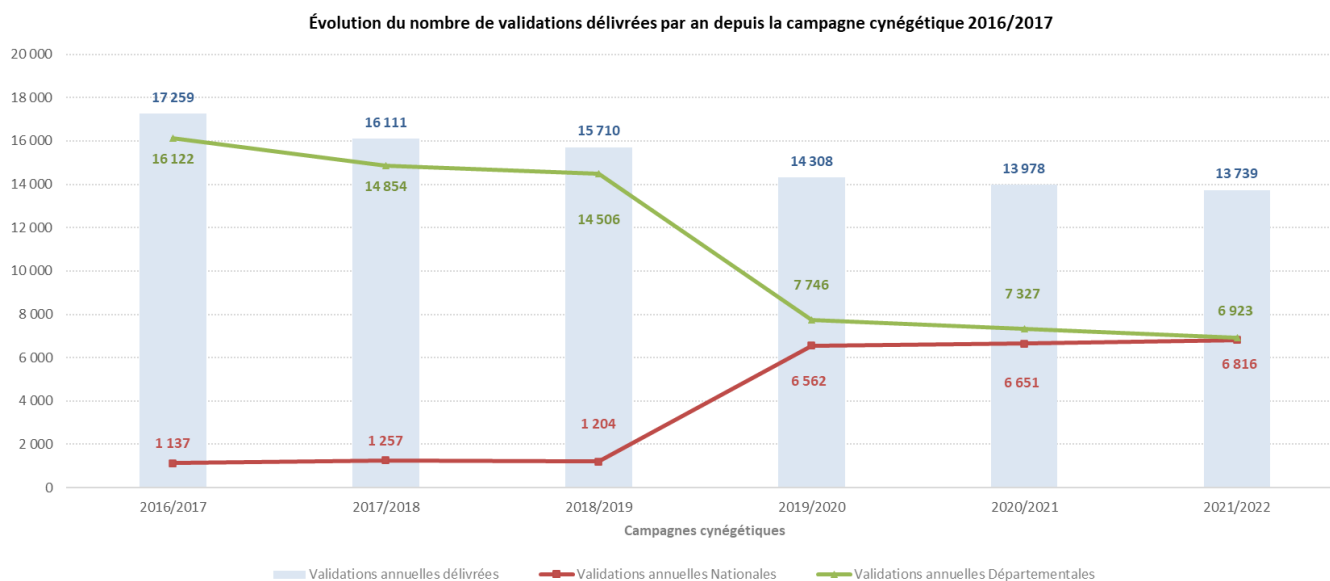
Parmi elles, on note notamment : le Club National des Bécassiers et la délégation Gardoise, l'Association des Chasseurs de Grand Gibier du Gard, l'Association des Lieutenants de Louveterie 30, l'Association des Chasseurs de Chiens Courants 30, l'Association des Gardes Particuliers 30, la Fédération Départementale des Gardes Assermentés, l'Association de Chasse Maritime 30, les Ailes du Languedoc, le Pointer Club, l'Association des Chasseurs à l'Arc, l'Association des Piégeurs Agréés 30, l'Association Gardoise de Recherche au Sang, l'Association des Rencontres Saint Hubert, les Dianes Chasseresses, etc...

## II. LES ÉLÉMENTS STRUCTURELS CYNEGETIQUES

### 1. LES ADHÉRENTS INDIVIDUELS

#### A. LES VALIDATIONS INDIVIDUELLES

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, le département du Gard a enregistré **13 739 chasseurs pratiquants**, toutes validations délivrées (départementales - dont temporaires et nationales), contre 13 978 en 2020/2021. On observe ainsi une baisse de 1,71% en comparaison avec la campagne précédente et de 20,40% au cours des six dernières campagnes cynégétiques. Les validations temporaires représentent moins de 2% des validations départementales délivrées.



Depuis la réforme de la Chasse, appliquée en 2019/2020 et qui a réduit le coût de la validation nationale du permis de chasser à 200 €, on observe une très forte augmentation des ventes de validations nationales (+499%) et, en conséquence, une baisse drastique des ventes de validations départementales (-132%).

## B. LE TIMBRE DEPARTEMENTAL GRAND GIBIER

La diminution du prix de la validation nationale et la mise en place de la Participation Financière aux Territoires liées à l'application de la réforme de la Chasse de 2019 ont entraîné une baisse du prix du Timbre Grand Gibier (TGG) et une diminution du nombre de délivrances. Cette baisse s'élève à 49% entre 2018/2019 et 2019/2020, lors de la mise en place des nouvelles mesures au 01 Juillet 2019, et s'est stabilisée autour de 4% entre les campagnes cynégétiques 2020/2021 et 2021/2022.

Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Timbres Grand Gibier délivrés	14 474	11 377	11 656	5 979	5 733	5 537

## C. L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CHASSE

En partenariat avec la compagnie d'assurance MMA, la FDC30 propose une assurance responsabilité civile chasse aux chasseurs dans le cadre de leur validation du permis de chasser. Ce partenariat vient compléter les actions de sensibilisation dans le cadre de la prévention des accidents à destination des chasseurs. En 2021/2022, le nombre de souscription à cette offre de service représente 71,42% des validations. Au cours des six dernières campagnes, la moyenne s'élève à 64,94%.

Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Assurances responsabilité civile délivrées	9 980	9 858	9 771	9 651	9 720	9 813

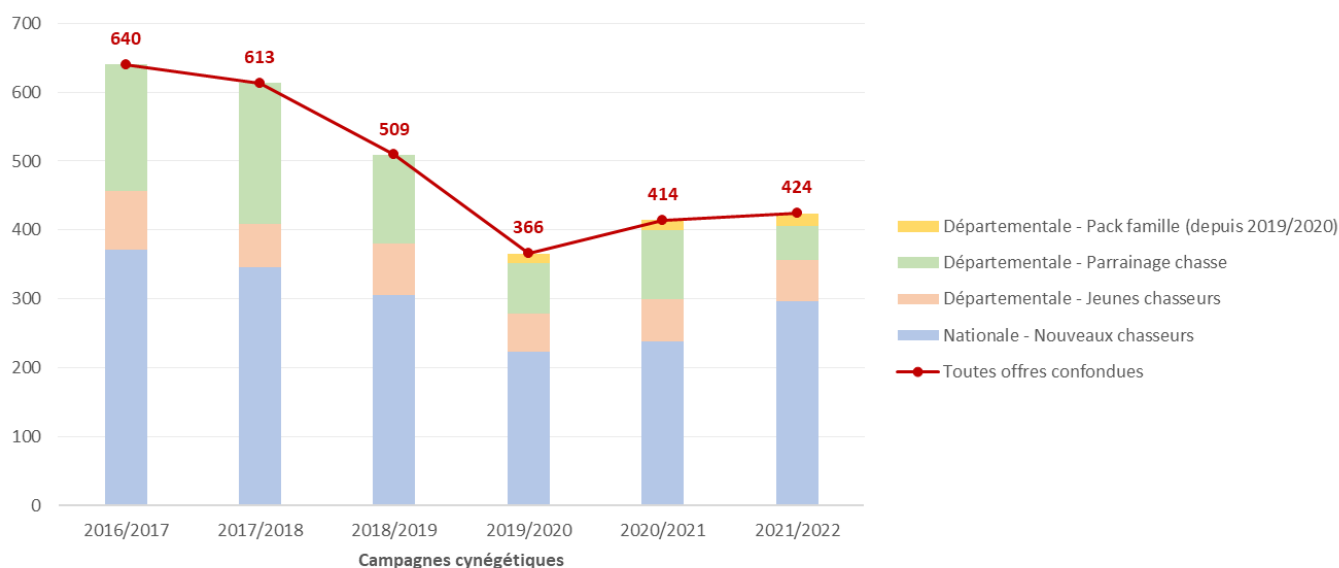
## D. LES OFFRES PROMOTIONNELLES

Pour faciliter le recrutement de nouveaux chasseurs, les fidéliser et faire face à la baisse cumulée du nombre de chasseurs actifs observée au cours de ces dernières années, la Fédération Nationale des Chasseurs et la FDC30 ont mis en place plusieurs offres promotionnelles. Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, **424 chasseurs gardois** ont ainsi souscrit aux différents dispositifs ainsi proposés.





Évolution du nombre de bénéficiaires aux offres promotionnelles proposées dans le cadre du GU depuis la campagne cynégétique 2016/2017



#### a) Action nationale en faveur des nouveaux chasseurs

Tous les nouveaux chasseurs ayant réussi leur examen au permis de chasser, sans aucune distinction, bénéficient d'un tarif préférentiel pour leur validation nationale petit et grand gibier. Pour cette dernière campagne, **297 nouveaux chasseurs gardois** ont pu bénéficier de cette offre avec une validation nationale (tous gibiers) au prix de 67,61€, hors assurance (238 en 2020/2021).

#### b) Action départementale en faveur des jeunes chasseurs

Pour les jeunes de moins de 16 ans résidants dans le Gard, la FDC30 propose en contrepartie d'un chèque de 1 €, le remboursement du droit d'inscription à l'examen du permis de chasser, la délivrance de la validation nationale du permis de chasser pour la campagne en cours avec Timbre Grand Gibier et assurance responsabilité civile compris, une carte de chasse annuelle délivrée par une société de chasse et des offres et tarifs préférentiels auprès de partenaires commerciaux. Au titre de la campagne cynégétique 2020/2021, **59 jeunes chasseurs** ont bénéficié de cette offre (62 en 2020/2021).

#### c) Action départementale de parrainage

Le parrainage chasse permet le recrutement d'anciens chasseurs. Cette mesure est destinée à inciter tout chasseur gardois à parrainer, dans son entourage, le retour à l'activité cynégétique d'homme ou de femme, titulaire du permis de chasser, ayant cessé de pratiquer la chasse durant au moins 3 campagnes consécutives, et validant un permis départemental Gard, avec assurance, et en option le timbre grand gibier. Le parrain, s'il souscrit à une validation départementale avec assurance, et son filleul, bénéficient d'une remise de 50%, sous forme de remboursement, sur les cotisations départementales Gard (timbre fédéral, timbre grand gibier et assurance). En 2020/2021, la FDC30 a enregistré **50 bénéficiaires** de ce dispositif (100 en 2020/2021).

#### d) Action départementale « Pack famille »

Mise en place lors de la campagne cynégétique 2019/2020, cette offre promotionnelle se caractérise par le versement d'une aide financière qui s'adresse aux couples de chasseurs et à leurs enfants chasseurs vivant sous le même toit et ayant validé un permis

départemental petit et grand gibier avec assurance auprès de la FDC30. Le dispositif est élargi aux familles recomposées. Cette aide financière s'élève à la somme de 40,00€ par couple de chasseurs, auxquels se rajoute 20,00€ par enfant s'ils sont chasseurs. Pour la campagne cynégétique 2020/2021, on dénombre **18 bénéficiaires** (14 les deux campagnes précédentes).

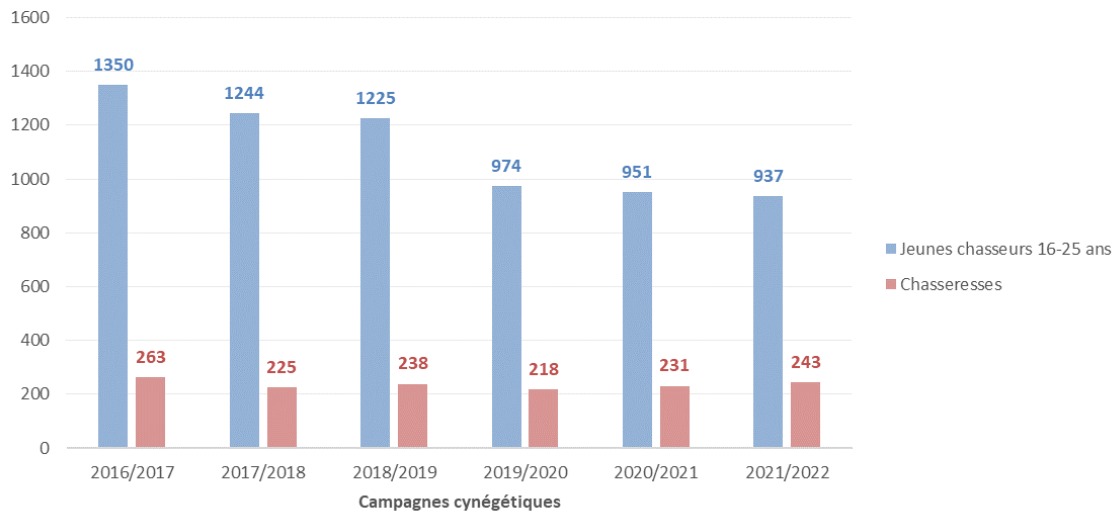
## E. LE SUIVI DES ADHERENTS INDIVIDUELS

### a) Répartition des sexes et pyramides des âges

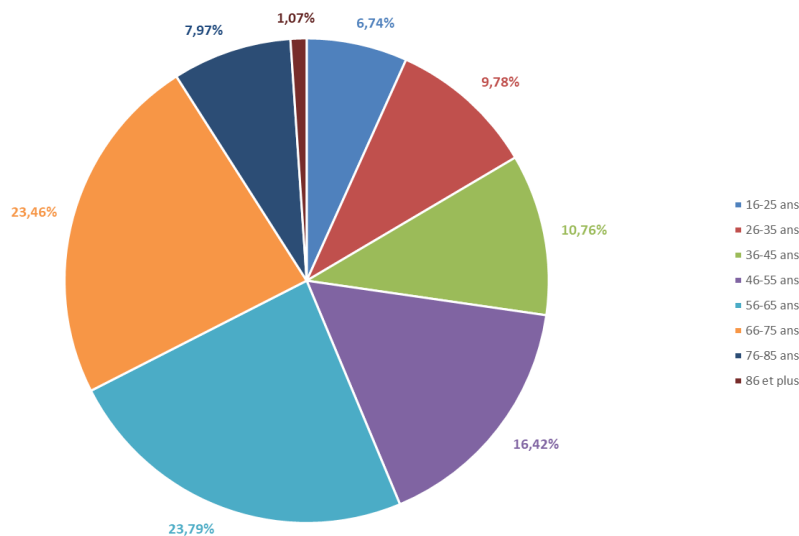
Sur l'ensemble des chasseurs actifs dans le Gard, toutes validations confondues internes ou externes (n=13 739), on dénombre **98,25% d'hommes** (n=13 669) contre **1,75% de femmes** (n=243). Force est de constater que le nombre de chasseresses augmente légèrement depuis ces dernières années.

Les jeunes de 16-25 ans ne représentent que 6,74% des chasseurs actifs au titre de la campagne cynégétique 2021/2022 (hommes et femmes confondus).

Évolution du nombre de jeunes chasseurs (16-25 ans) et de chasseresses depuis la campagne cynégétique 2016/2017



Répartition des classes d'âges pour l'ensemble des chasseurs actifs (hommes et femmes confondus) dans le cadre du Guichet Unique



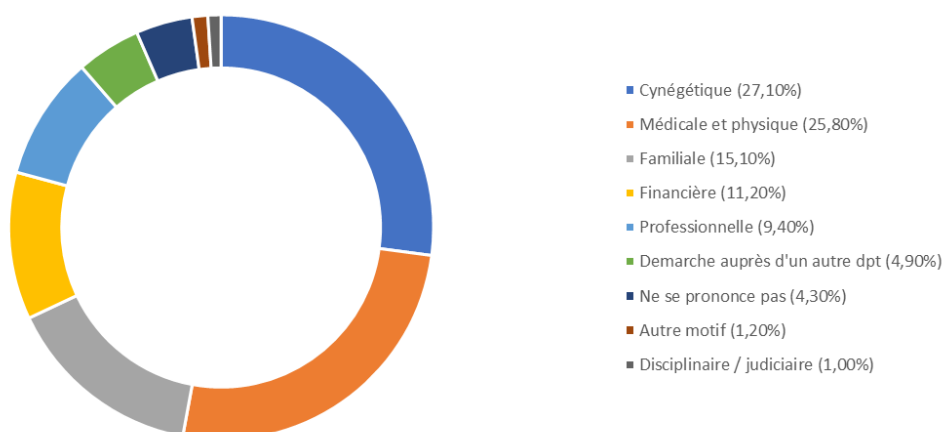
Comme les années précédentes, les tranches d'âges les plus représentées, hommes et femmes confondus, sont les 56 -65 ans et les 66 -75 ans. Elles représentent près de 48% des chasseurs actifs. En outre, les moins de 25 ans et les moins de 35 ans ne représentent respectivement que près de 7% et de 9% des chasseurs actifs, ce qui montre les difficultés de recrutement et de maintien des jeunes générations. Chez les femmes, les 16-35 ans et les 46-65 ans sont les plus représentés (respectivement 39,51% et 36,53%).

Classe d'âge	Nombre d'hommes	Pourcentage d'hommes	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes
16-25	886	6,37%	51	20,99%
26-35	1 316	9,46%	45	18,52%
36-45	1 465	10,53%	32	13,17%
46-55	2 238	16,09%	47	19,34%
56-65	3 268	23,49%	42	17,28%
66-75	3 241	23,30%	23	9,47%
76-85	1 106	7,95%	3	1,23%
86-95	147	1,06%	0	-
96-105	2	0,01%	0	-
Total	13669	98,25%	243	1,75%

#### b) Les causes d'une cessation de l'activité cynégétique

Une enquête est réalisée annuellement dans le cadre du GU auprès des chasseurs n'ayant pas renouvelé leur validation : 1 318 enquêtes ont ainsi été envoyées pour un taux de retour de 29,2 % avec seulement 385 questionnaires retournés. Sur l'ensemble des enquêtes retournées, il en ressort que les aspects « cynégétiques » et « médicales et physiques » sont les principales causes de cessation de l'activité.

Appréciation des causes ayant pu entraîner une cessation de l'activité cynégétique dans le cadre du GU en 2021/2022



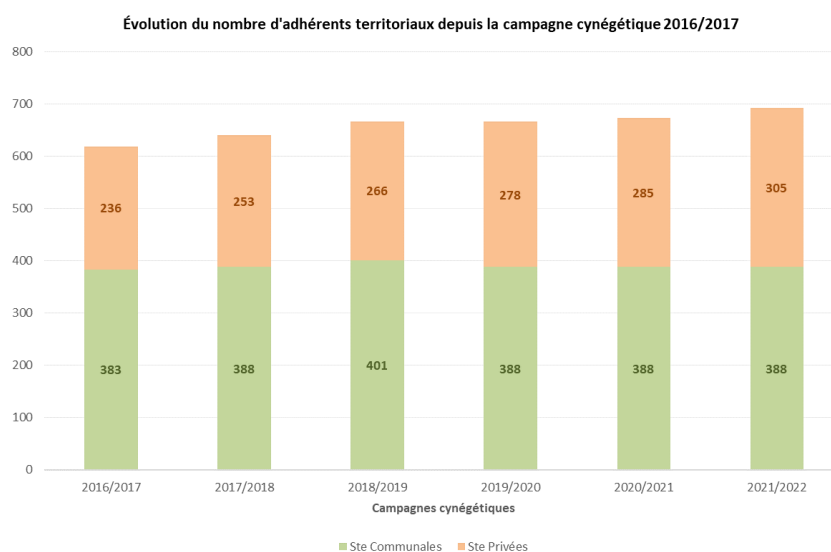
Parmi les raisons cynégétiques, ce sont l'absence d'espèces gibier au sein des territoires (15,5%), les coûts liés à la pratique (10,6%) et le manque de temps (9,4%) qui ressortent le plus, même si le degré d'appréciation dépend du chasseur, de son activité et de son niveau d'investissement.

Ainsi la gestion des territoires de chasse et des espèces, le prix des cotisations annuelles mais aussi la sécurité à la chasse sont au cœur des préoccupations du Conseil d'Administration et des services techniques et administratifs de la FDC30. Il est important de préciser que sur l'ensemble des enquêtes reçues, 11% ont indiqué reprendre leur validation pour la saison 2022/2023.

## 2. LES ADHERENTS TERRITORIAUX

### A. LES TERRITOIRES DE CHASSE

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, la FDC30 a enregistré **693 territoires adhérents** dont 388 sociétés de chasses communales – 5 justifiant du statut d'ACCA - et 305 sociétés de chasses privées représentant une surface totale de 420 938 hectares. On constate une augmentation constante du nombre de territoires adhérents de l'ordre de 12% entre 2016/2017 et 2021/2022.



### B. LE CONTRAT DE SERVICE

Les adhérents territoriaux ont la possibilité de pouvoir souscrire au Contrat de Service proposé par la FDC30. Ce contrat prévoit pour les souscripteurs l'accomplissement des prestations de services suivantes :

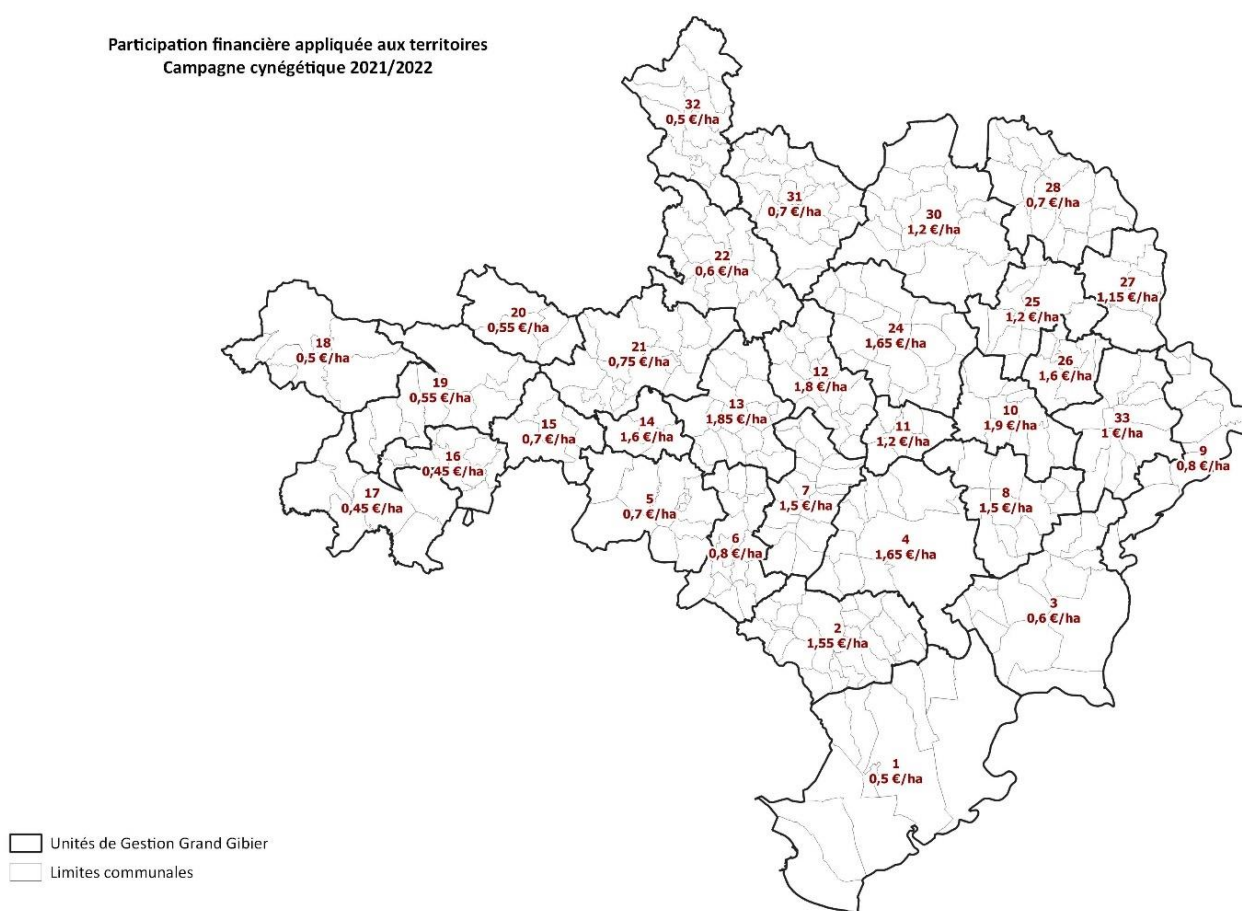
- ❖ **L'organisation d'opérations de prévention, de formation et de surveillance** en matière de sécurité à la chasse, notamment en battue ;
- ❖ **La surveillance des territoires de chasse par les Agents de Développement** assermentés de la FDC30 (relevés d'infractions, dressage de procès-verbaux). Les procédures sont communiquées au souscripteur ;
- ❖ Pour le compte du souscripteur et en son nom, **de donner une suite appropriée aux procès-verbaux constatant lesdites infractions**. La FDC30 prend à ce titre à sa charge la totalité des frais de poursuite en justice. Le souscripteur, en contrepartie, abandonne à la FDC30 les fonds obtenus au titre de transaction amiable civile et de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale, pour lui permettre de régler les frais et honoraires relatifs à la poursuite des infractions relevées ;
- ❖ **D'apporter une assistance technique cynégétique continue et des informations** indispensables à la gestion des territoires et des adhérents ;
- ❖ **D'apporter des conseils administratifs, techniques et une assistance juridique ;**

- ❖ **D'intervenir dans le cadre de la prévention des dégâts de gibier** et d'assurer grâce à la présence des agents et des techniciens sur les territoires un rôle de conseil pour améliorer la communication entre les intéressés.

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, on compte 345 adhérents ayant souscrit au Contrat de Service pour un montant global de 30 949,78 €.

### C. LA PARTICIPATION FINANCIERE AU TERRITOIRE (PFT)

Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2018 et conformément à la réglementation en vigueur, il appartient aux sociétés de chasses communales et privées adhérentes à la FDC30 de contribuer au financement des charges comptables allouées à la prévention et à l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le grand gibier. Cette participation financière, appelée PFT, est modulée et répartie en fonction des Unités de Gestion Grand Gibier, et est validée annuellement lors des Unités de Gestion Grand Gibier et de l'Assemblée Générale.



### D. LA CONTRIBUTION FINANCIERE AU TERRITOIRE A DEGATS IMPORTANTS (CTF)

La Contribution Territoriale Financière (CTF) est applicable aux détenteurs de droits de chasse présents au sein des communes enregistrant des dégâts importants et répétés.

Elle est calculée à partir d'un coefficient de responsabilité financière à hauteur de 15% la 1<sup>ère</sup> année, de 30% la seconde et de 40% à partir de la 3<sup>ème</sup> année et plus. La surface de référence peut être modulée à l'échelle du massif, de la commune ou du territoire de chasse. La CTF est définie sur la base des indemnisations allouées au cours de la campagne précédente et est validée lors de l'Assemblée Générale.

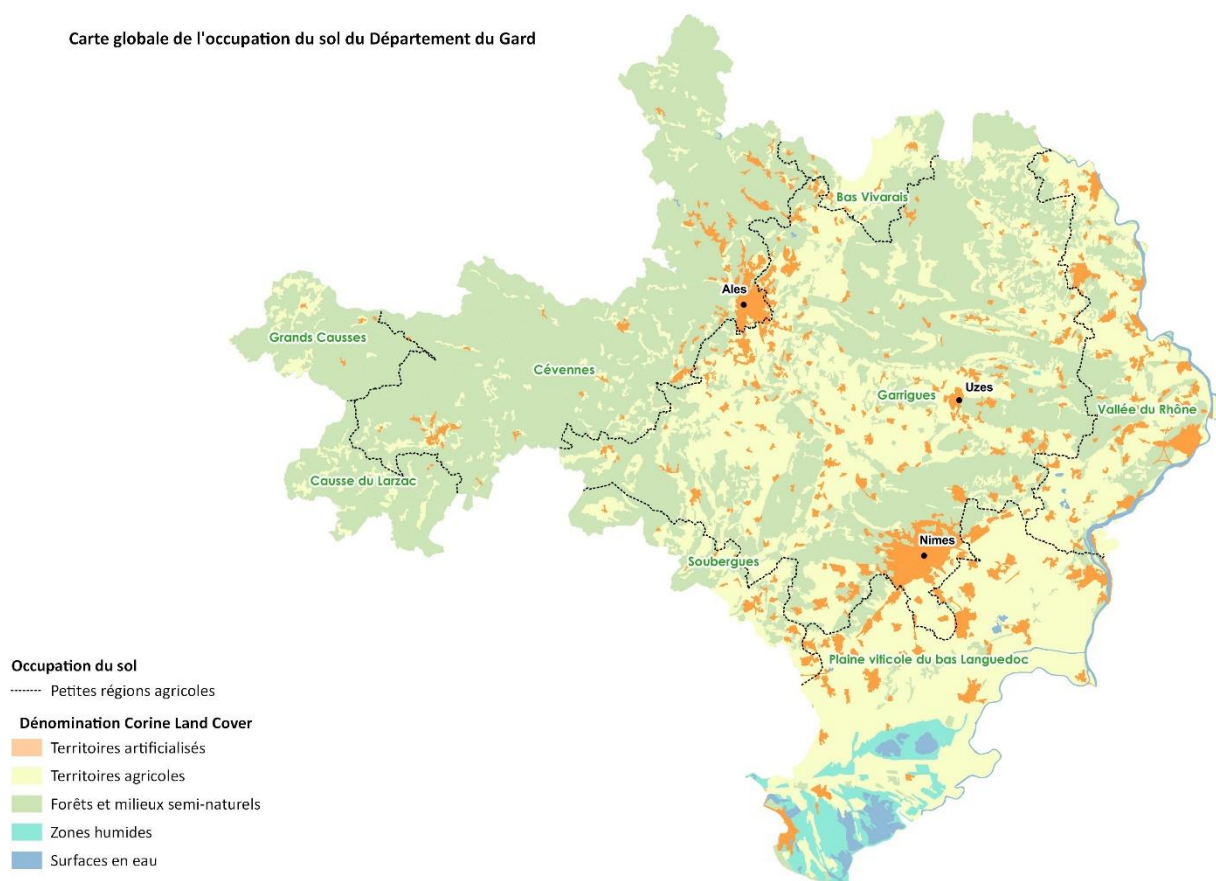
Contribution Territoriale Financière Exercice Comptable allant du 01 juillet 2021 au 30 juin 2022									
Calculée sur les indemnisations dégâts de grand gibier, allouées au titre de la campagne 2020/2021									
N° UG	Communes	Aire géographique de référence	ADHERENTS TERRITORIAUX	Montant Indemnisation (*)	Sté (ha)	Surface totale (ha)	Coefficient de Responsabilisation	Calcul	Total UG
				(A)	(S)	(ST)	%	(A)x (S/ST)x(%)	
1	SAINT GILLES	TERRITOIRE	Les Aurillasses	3 837,76 €	173	173	15,00%	575,66 €	6 308,66 €
	VAUVERT	TERRITOIRE ZSC	Montilles de Capette	5 733,00 €	381	381	50,00%	2 866,50 €	
			Etang Coutte et Marais de Gargatte		192	192	50,00%	2 866,50 €	
4	NIMES LOCALISATION DEGATS NORD PERIPHERIQUE	TERRITOIRE	SCC NIMES	4 078,80 €	3603	4467	15,00%	493,48 €	611,82 €
			Mas des Crottes		165			22,60 €	
			Domaine Vacquerolles		100			13,70 €	
			Mas de Guiraudon		190			26,02 €	
			Domaine de Servas		230			31,50 €	
			Domaine de Granon		117			16,02 €	
			Golf de Vacquerolles		62			8,49 €	
	NIMES LOCALISATION DEGATS SUD PERIPHERIQUE	TERRITOIRE	Sté Perdrix Rodilhan	1 483,85 €	33	936	15,00%	7,85 €	1 589,75 €
			Sagniere 2		40			9,51 €	
			Mas Tuilerie		100			23,78 €	
			Domaine Villary		98			23,30 €	
			Jasse de Catalan		19			4,52 €	
			Bastide Rémy		190			45,18 €	
			Bois de Barnier		36			8,56 €	
Scolopax	400	95,12 €							
Mas Réunis	20	4,76 €							
Huttiers du Sud	32	1 367,18 €							
6	PUECHREDON	COMMUNE	Entente Castellas	6 812,08 €	727	1101	15,00%	674,71 €	1 021,81 €
			Domaine Puechredon		340			315,55 €	
			Sté du Rocal		34			31,55 €	
8	CABRIERES	COMMUNE	Sté Perdrix	6 166,52 €	1006	1006	66,67%	4 111,22 €	6 760,19 €
	COLLIAS	COMMUNE	Sté de chasse	6 622,43 €	1322	1397	40,00%	2 506,76 €	
			Mas de Laval		75			142,21 €	
12	MONS	COMMUNE	Amicale	8 435,05 €	380	804	15,00%	598,01 €	2 247,28 €
			Maruejols les Bois		300			472,11 €	
			Amicale Gd Gibier		38			59,80 €	
			M. Pansier		86			135,34 €	
	VEZENOBRES	COMMUNE	Sté Communale	6 546,80 €	750	840	15,00%	876,80 €	
			Les Gardies		90			105,22 €	
13	CANAULES ET ARGENTIERES	COMMUNE	Chasseurs Canaulois	7 237,98 €	614	725	15,00%	919,47 €	3 006,38 €
			Sté Saint Nazaire Gardies		29			43,43 €	
			Dne du Trouillas		74			110,82 €	
			Sté du Rocal		8			11,98 €	
	ST NAZAIRE GARDIES	COMMUNE	Sté St Nazaire	12 804,55 €	494	788	15,00%	1 204,08 €	
			Dne Cabrieres		150			365,61 €	
			Château Gardies		118			287,61 €	
			M. Bourgeon		26			63,37 €	
24	VALLERARGUES	COMMUNE	Sté Communale Vallerargues	6 721,01 €	745	876	66,67%	3 810,81 €	4 480,90 €
			Ass Chasse Nature Détente		131			670,09 €	
33	TAVEL	COMMUNE	St Hubert	7 169,28 €	1600	1600	15,00%	1 075,39 €	1 075,39 €
8 UG	12 COMMUNES		Total indem	92 763,61 €				27 102,19 €	27 102,19 €
Décision du Conseil d'Administration de fixer le seuil minimum d'appel à paiement de la CTF à partir d'un montant de 20,00 €									
(*) MONTANT CTF 2020/2021								27 016,80 €	27 016,80 €
(*) Le montant des dégâts (A) correspond aux indemnisations payées + les dégâts en cours qui ont été évalués dans le cadre de l'arrêté des comptes sur la base du dernier barème départemental d'indemnisation connu (n-1). Lors de la facturation, la CTF sera recalculée sur la base du montant des indemnisations définitives qui sont attribuées.									

### III. LES CARACTERISTIQUES AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DU DÉPARTEMENT DU GARD

#### 1. LES PRINCIPAUX HABITATS

D'une superficie de près de 5 873 km<sup>2</sup>, le département du Gard est majoritairement représenté par les milieux forestiers et semi-naturels (52%) et les milieux agricoles (37%), notamment dans le Sud et l'Ouest du territoire. Les milieux humides et aquatiques ne représentent quant à eux que 3% du Département et restent très localisés autour de la Camargue gardoise et le long de la Vallée du Rhône et des principaux cours d'eau. Les zones urbanisées (8%) se situent principalement autour des grandes agglomérations de Nîmes, d'Alès et de Bagnols-sur-Cèze. On observe ainsi un gradient qui s'étend de la Mer méditerranéenne jusqu'aux Cévennes en passant par la Garrigue. Ce gradient témoigne de la grande diversité des milieux présents dans le Gard, influencée par les caractéristiques agro-pédo-climatiques locales.

Carte globale de l'occupation du sol du Département du Gard

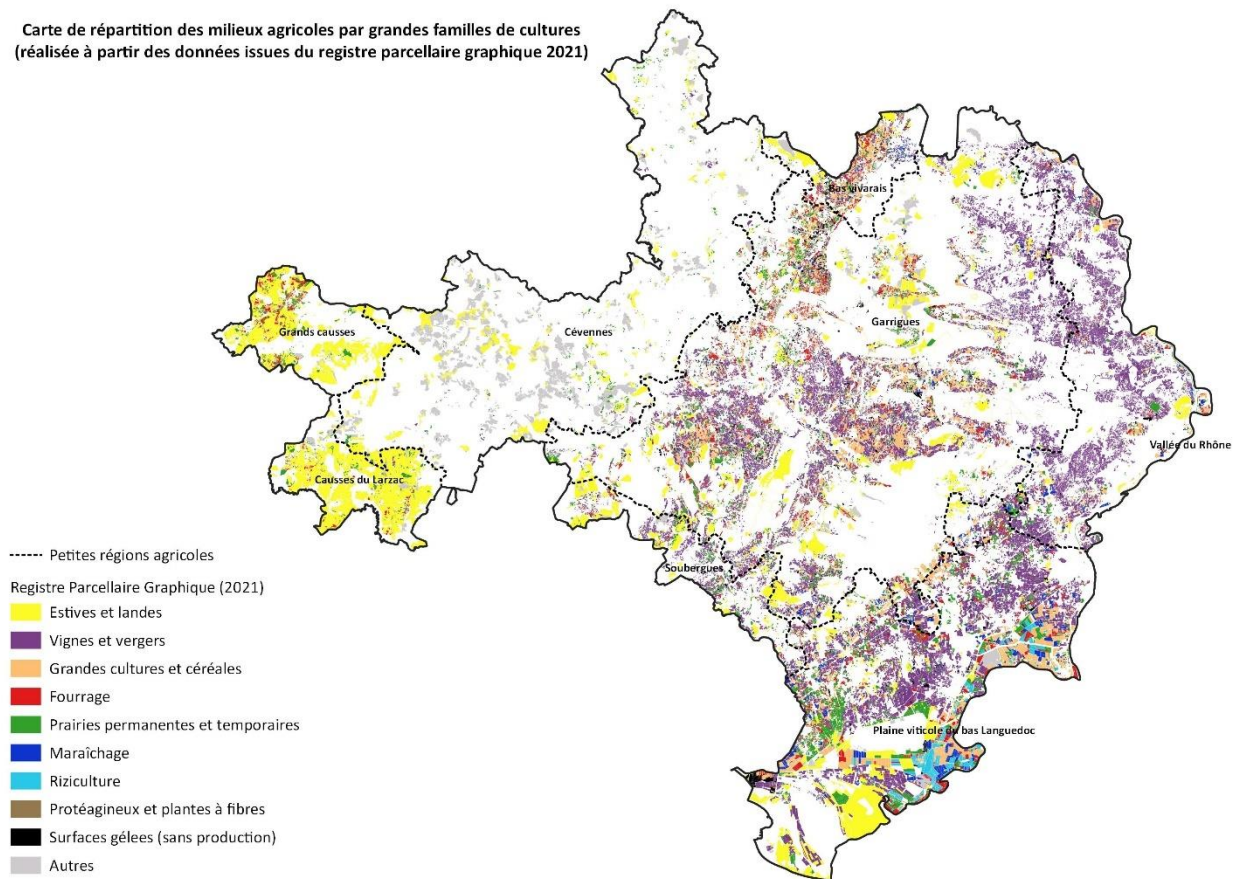


#### 2. LES CARACTERISTIQUES AGRICOLES

Le Gard présente une activité agricole riche et diversifiée. La viticulture est la principale production que l'on retrouve principalement le long de la Vallée du Rhône et en Costières nîmoises dans le Sud du département. Elle est accompagnée dans ces secteurs par l'arboriculture, la riziculture ou encore les grandes cultures. En garrigue, au centre du département, on retrouve des milieux plus diversifiés où se mêlent à la fois vignes, oliveraies et prairies exploitées. Plus au Nord, sur les piémonts Cévenols et dans les Cévennes on trouve les cultures fourragères, les surfaces toujours en herbes et l'élevage.

La répartition des milieux agricoles dans le Gard va ainsi influencer et refléter les enjeux de préservation et de gestion des espèces chassables, de la biodiversité et de la Trame Verte Bleue et ainsi définir les secteurs où les aménagements cynégétiques devront être à prioriser.

Carte de répartition des milieux agricoles par grandes familles de cultures  
(réalisée à partir des données issues du registre parcellaire graphique 2021)



### 3. LES ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

La diversité écologique du Gard est également reconnue au travers des différents zonages environnementaux présents sur l'ensemble du territoire. Ils mettent en exergue de forts enjeux pour la biodiversité. Au-delà des périmètres de protection pouvant exister, ils représentent également des outils d'aides à la décision dans l'élaboration de divers documents d'urbanisme, de planification ou de projets d'aménagements du territoire.

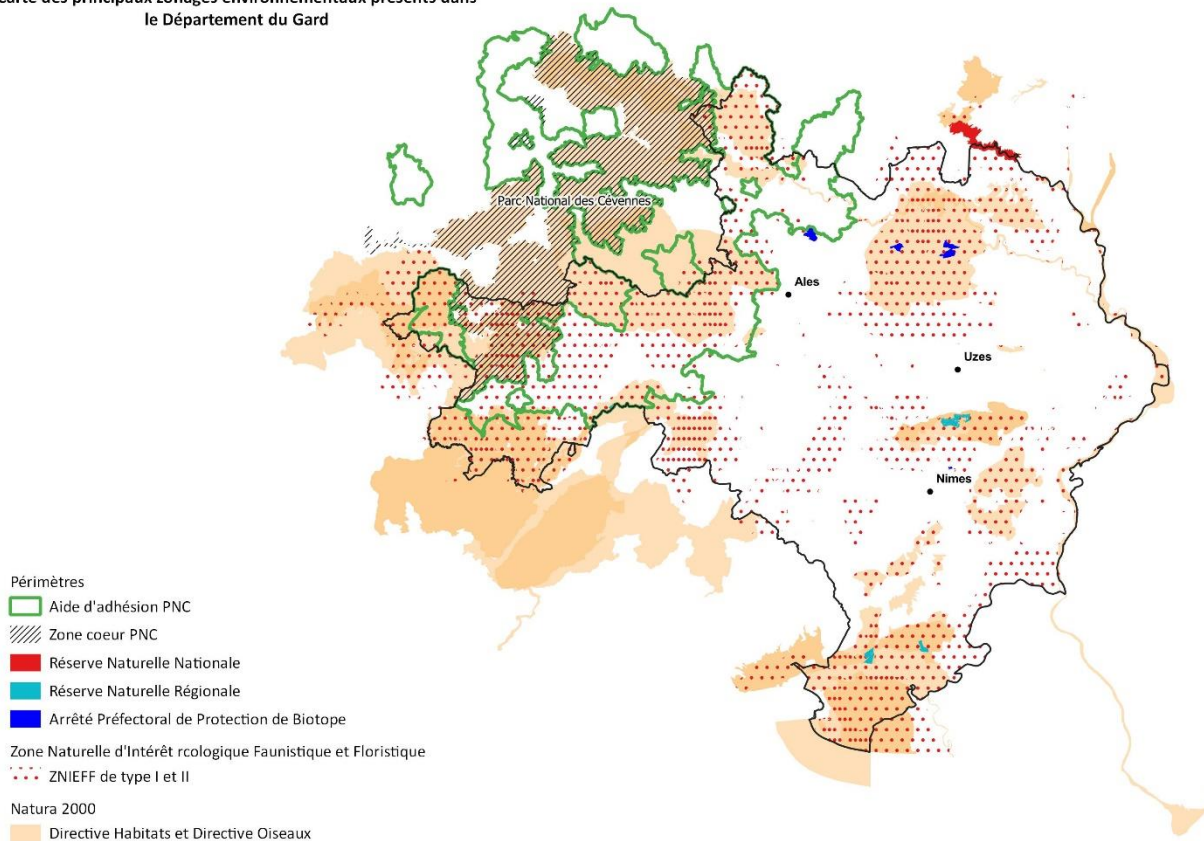
Près de 52% du département a ainsi été inventorié en Zones Naturelles d'intérêts Écologiques, Faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) de type I et II confondues et les sites Natura 2000 représentent eux 32% du territoire (Directive Habitats et Directive Oiseaux cumulées). On dénombre également 4 Réserves Naturelles Régionales, une Réserve Naturelle Nationale et plusieurs secteurs concernés par des Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope. Les Espaces Naturels Sensibles Départementaux (ENSD) sont au nombre de 18.

D'une superficie totale de 2 973 km<sup>2</sup>, l'emprise du périmètre du Parc National des Cévennes (PNC) est présente dans le département. A ce titre, on compte 12 communes du département incluses pour tout ou partie dans la Zone Cœur du PNC et 62 incluses dans l'Aire d'Adhésion. La gestion cynégétique en zone cœur relève de l'Association



Cynégétique du Parc National des Cévennes et les chasseurs sont soumis à l'application de la réglementation au titre des Arrêtés Ministériels et Préfectoraux en vigueur. La FDC30 assure la représentation des chasseurs et de la chasse en siégeant au sein de cette association et du Conseil d'Administration du PNC.

Carte des principaux zonages environnementaux présents dans le Département du Gard



## 4. L'ORGANISATION CYNEGETIQUE DU TERRITOIRE

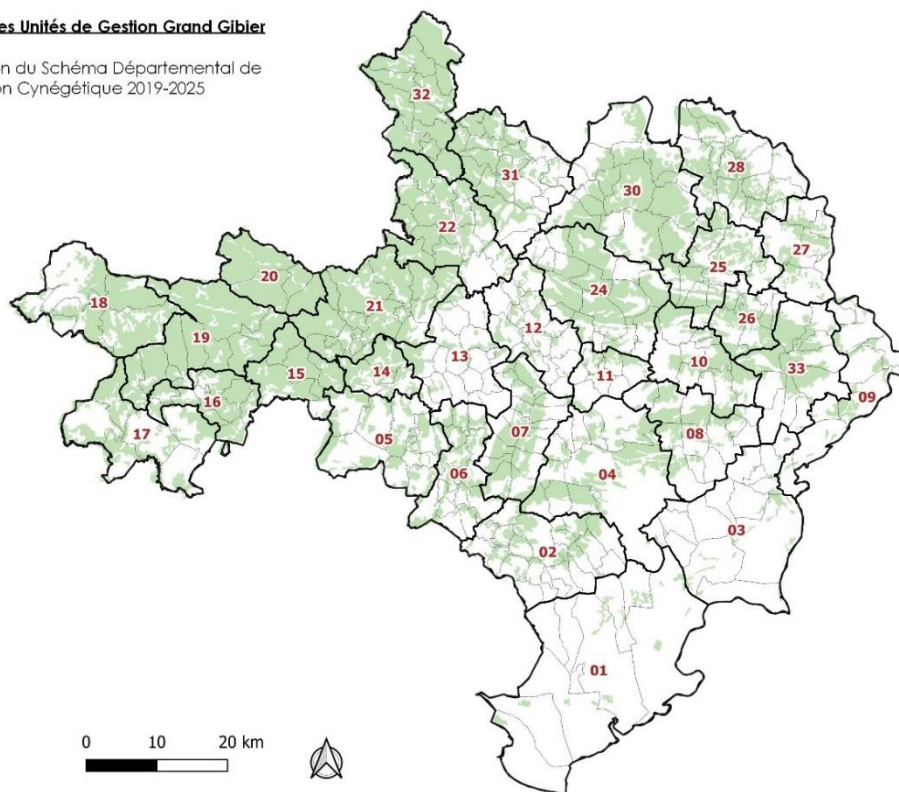
### A. LES UNITES DE GESTION

Les Unités de Gestion (UG) sont des entités géographiques qui ont pour objectif de regrouper plusieurs territoires de chasse afin de mettre en œuvre des mesures de gestion cohérentes pour les espèces et les espaces au regard des caractéristiques locales.

En application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025, la gestion du Grand Gibier s'articule autour de 30 UG et la gestion du Petit gibier autour de 19 UG. Ces UG se réunissent à minima une fois par an sous la forme de Comités de Pilotage. Les mesures sanitaires covid19 ont contraint la Fédération à ne pas pouvoir tenir ses réunions en présentiel. Une consultation via l'Espace Adhérent a permis de recueillir les avis des responsables de sociétés de chasse.

### Délimitation des Unités de Gestion Grand Gibier

En application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025

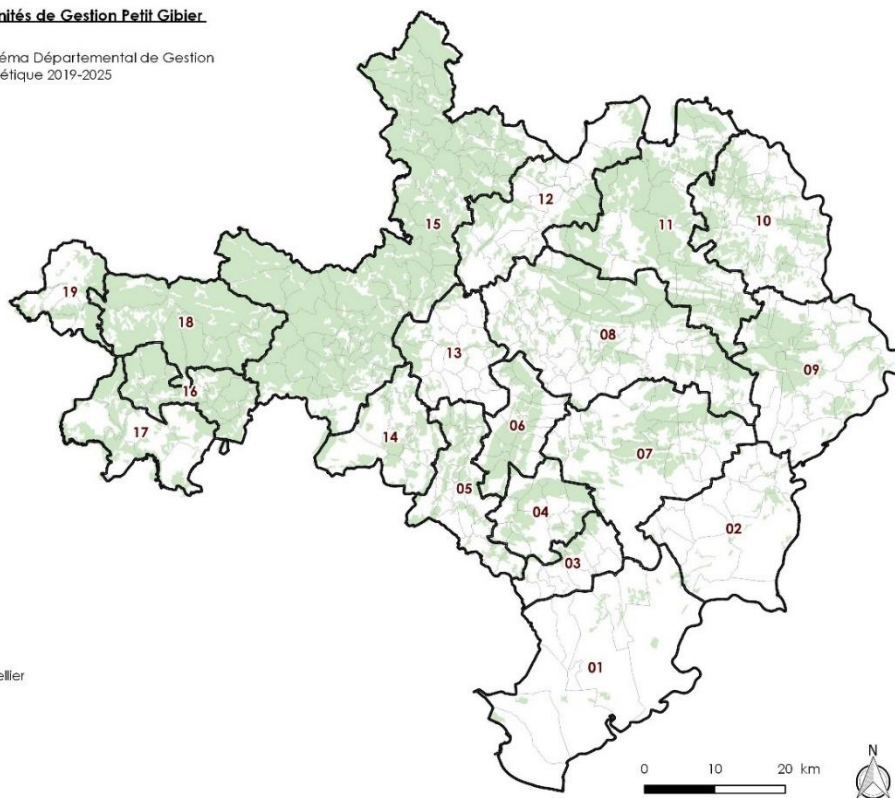


### Délimitation des Unités de Gestion Petit Gibier

En application du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2019-2025

#### Unités de Gestion Petit gibier

- 01 - Camargue gardoise
- 02 - Costières
- 03 - Vistrenque
- 04 - Vauvage
- 05 - Sommiérois
- 06 - Bois des Lens
- 07 - Garrigues de Nîmes
- 08 - Gardonnenque
- 09 - Côteaux du Rhône
- 10 - Bagnolais
- 11 - Garrigues de Lussan
- 12 - Bassin d'Alès
- 13 - Bassin de Ledignan
- 14 - Garrigues de Montpellier
- 15 - Cévennes
- 16 - Vigan
- 17 - de Blandes
- 18 - Aigoual
- 19 - Causse noir

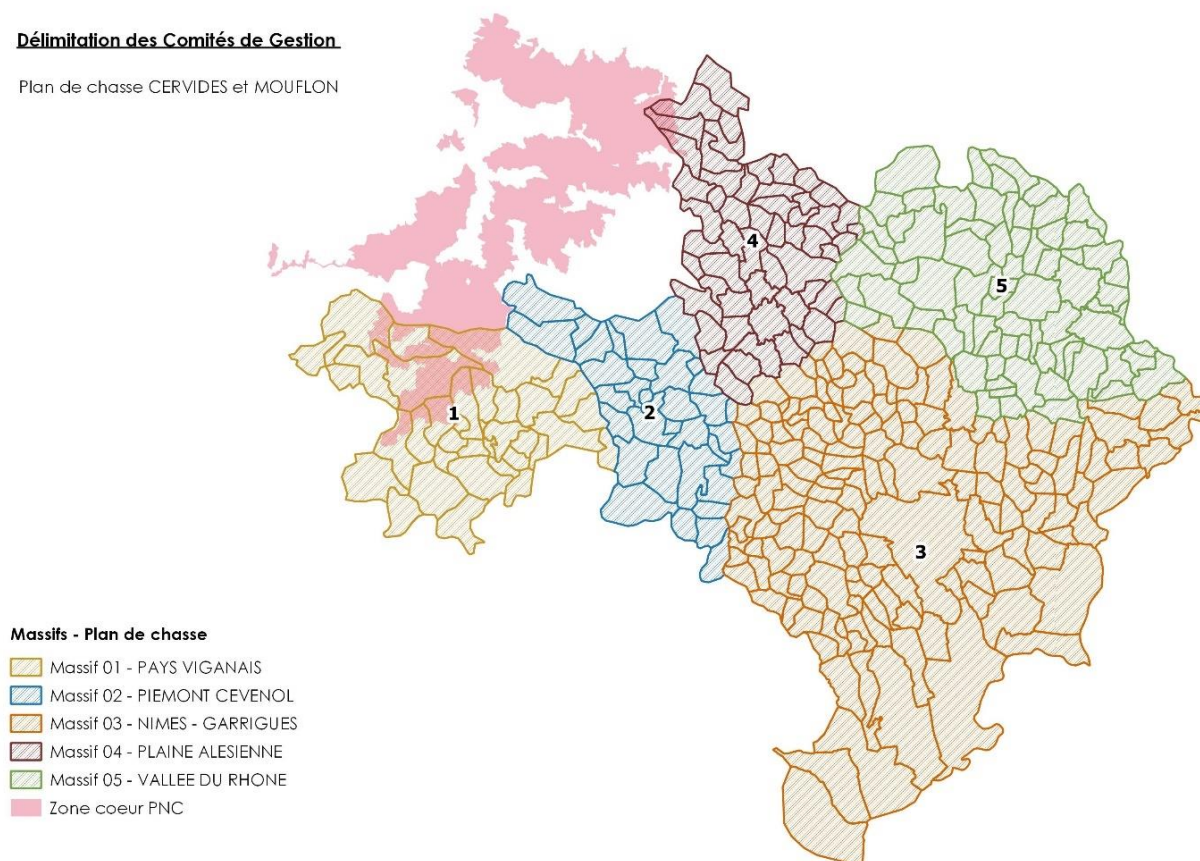


## B. LES COMITES DE GESTION

Les Comités de Gestion s'appliquent dans le cadre de la gestion des plans de chasse Cervidés-Mouflons. A noter que la Fédération a souhaité conserver l'architecture de fonctionnement qui existait avant le transfert de la mission de service public (loi biodiversité 2019). La gestion des plans de chasse est ainsi organisée à l'échelle de 5 Massifs. Les Comités de gestion regroupent des représentants cynégétiques, agricoles et sylvicoles, les Lieutenants de Louveterie, l'OFB et les autorités administratives compétentes.

### Délimitation des Comités de Gestion

Plan de chasse CERVIDES et MOUFLON

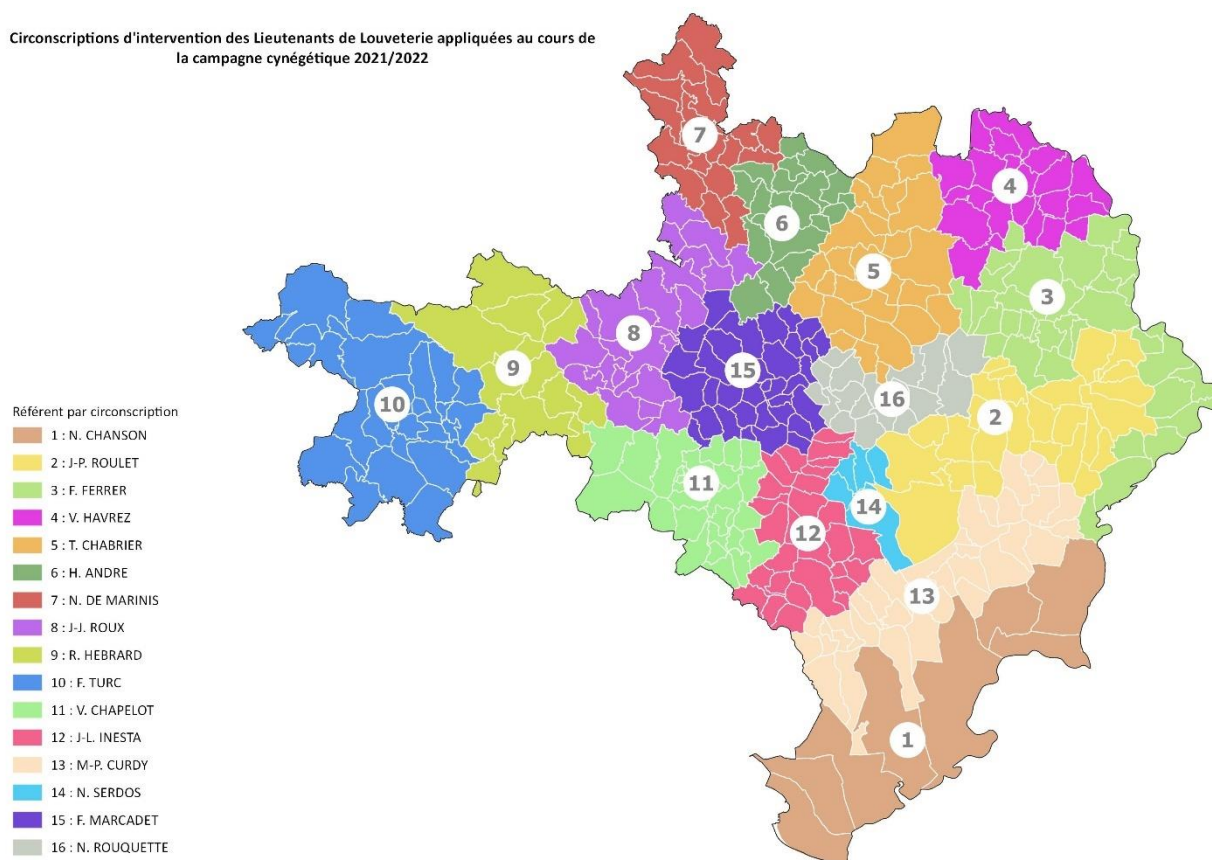


## C. LES PERIMETRES D'INTERVENTION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Les Lieutenants de Louveterie sont placés sous l'autorité de Madame La Préfète du département par l'intermédiaire de la DDTM. Depuis le 01 mai 2020, on dénombre 16 Lieutenants de Louveterie répartis par circonscription sur l'ensemble du département.

Les Lieutenants de Louveterie sont associés à la FDC30 dans le cadre de la mise en œuvre des mesures administratives, des protocoles dégâts et de leurs interventions lors des réunions d'Unités de Gestion et plus largement lors des instances consultatives départementales (CDCFS). Ils apportent un appui aux gestionnaires, aux chasseurs, aux agriculteurs et aux collectivités territoriales pour la prévention des dégâts et la sécurité publique.

Circonscriptions d'intervention des Lieutenants de Louveterie appliquées au cours de la campagne cynégétique 2021/2022



Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Visites protocoles	162	113	65	62	86	80
Arrêtés toutes espèces	164	131	64	44	91	77
Arrêtés intervention Sécurité Publique	2	2	2	2	2	2
Sangliers prélevés lors des tirs de nuit	590	250	80	112	165	128
Dont en interventions renforcées	298	95	43	54	72	23
Sangliers prélevés lors des battues administratives	98	53	40	39	-	103
Dont en interventions renforcées	10	1	-	-	111	-
Sangliers prélevés lors de chasses particulières	181	96	100	79	173	106
Sangliers ou cervidés prélevés lors d'interventions sécurité publique	ND	ND	ND	23	40	5
Cervidés prélevés lors de chasses particulières (principalement daims)	ND	ND	ND	ND	ND	30
Autres espèces détruites : étourneau sansonnet, tourterelle turque, pigeon ramier	97	591	580	855	2756	631

## 5. LA PROMOTION ET LA VALORISATION DES ACTIVITES CYNEGETIQUES

### A. LES OUTILS DE COMMUNICATION

#### a) La revue fédérale

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, la revue fédérale trimestrielle « La Chasse en Pays Gardois » a été éditée en 56 700 exemplaires dont **56 249 envoyés**. Elle est destinée à tous les chasseurs ayant validé dans le cadre du GU, aux collectivités territoriales et autres administrations.



#### b) Le site internet et les réseaux sociaux

Le site internet de la FDC30 ([www.fdc30.fr](http://www.fdc30.fr)) a été visité 103 031 fois au cours de cette campagne cynégétique par 69 896 visiteurs différents. On enregistre une baisse de 20% du nombre de visites sur le site en comparaison avec la campagne précédente. Depuis la campagne cynégétique 2020/2021, un « **ESPACE ADHERENT** » a été créé. Cet espace permet le dépôt de nombreux documents à destination des représentants des sociétés de chasse.



En parallèle, la page FACEBOOK de la FDC30 compte 3 149 abonnés, soit 574 de plus par rapport à 2020/2021.

#### c) La newsletter

La FDC30 diffuse tous les mois à l'ensemble des abonnés une newsletter comprenant les principales actualités en matière de chasse et de gestion des territoires.

#### d) La participation aux foires et salons

Le 10 juin 2022, la FDC30 a participé comme chaque année à la Fête de la Transhumance à l'Espérou et était ainsi présente sur l'observatoire à Mouflons situé en bordure de la D986. L'objectif étant de faire découvrir la faune sauvage du massif à l'occasion de la fête de la transhumance qui accueille plus de 10 000 personnes chaque année. Lors de cette journée, les visiteurs ont pu observer des mouflons, mais aussi l'Aigle royal et ont pu échanger avec un technicien sur la gestion de la faune sur ce territoire.

## B. LA VALORISATION DES ACTIVITES CYNEGETIQUES

### a) L'écotourisme cynégétique

En collaboration avec l'Office du tourisme de l'Aigoual, des sorties naturalistes sont réalisées avec des accompagnateurs de moyenne montagne sur deux thèmes :

- ❖ « **Sur les traces du mouflon** » : ces sorties naturalistes se déroulent de juillet à août à raison d'une soirée par semaine. Au cours de l'année 2021, **57 personnes** ont participé à ces sorties.
- ❖ « **A l'écoute du brame** » : elles sont programmées annuellement entre Septembre et Octobre, tous les vendredis et samedis (1 sortie le vendredi et 2 le samedi). En 2021, **82 personnes** ont participé à ces sorties.

De manière générale, on note une augmentation de la fréquentation à ces sorties au cours de l'année 2021 en comparaison à l'année précédente, notamment pour le Mouflon, les sorties « brame » restant toujours très prisées.

### b) Chasse à la cartouche

L'opération « Chasse à la cartouche » se poursuit dans le département avec la mise en place d'une zone spécifique de stockage des cartouches usagées au siège de la FDC30. Ces cartouches sont ensuite envoyées dans un centre pour être recyclées.



Un retrait de 1,480 tonnes a été réalisé par la société BRIANE en août 2022, correspondant à la collecte des cartouches au cours des trois dernières campagnes cynégétiques. Cette action contribue à l'amélioration de l'image de la chasse et de la préservation de l'environnement.



## **PARTIE II : LA GESTION DES ESPECES ET DES POPULATIONS**



# I. LA GRANDE FAUNE

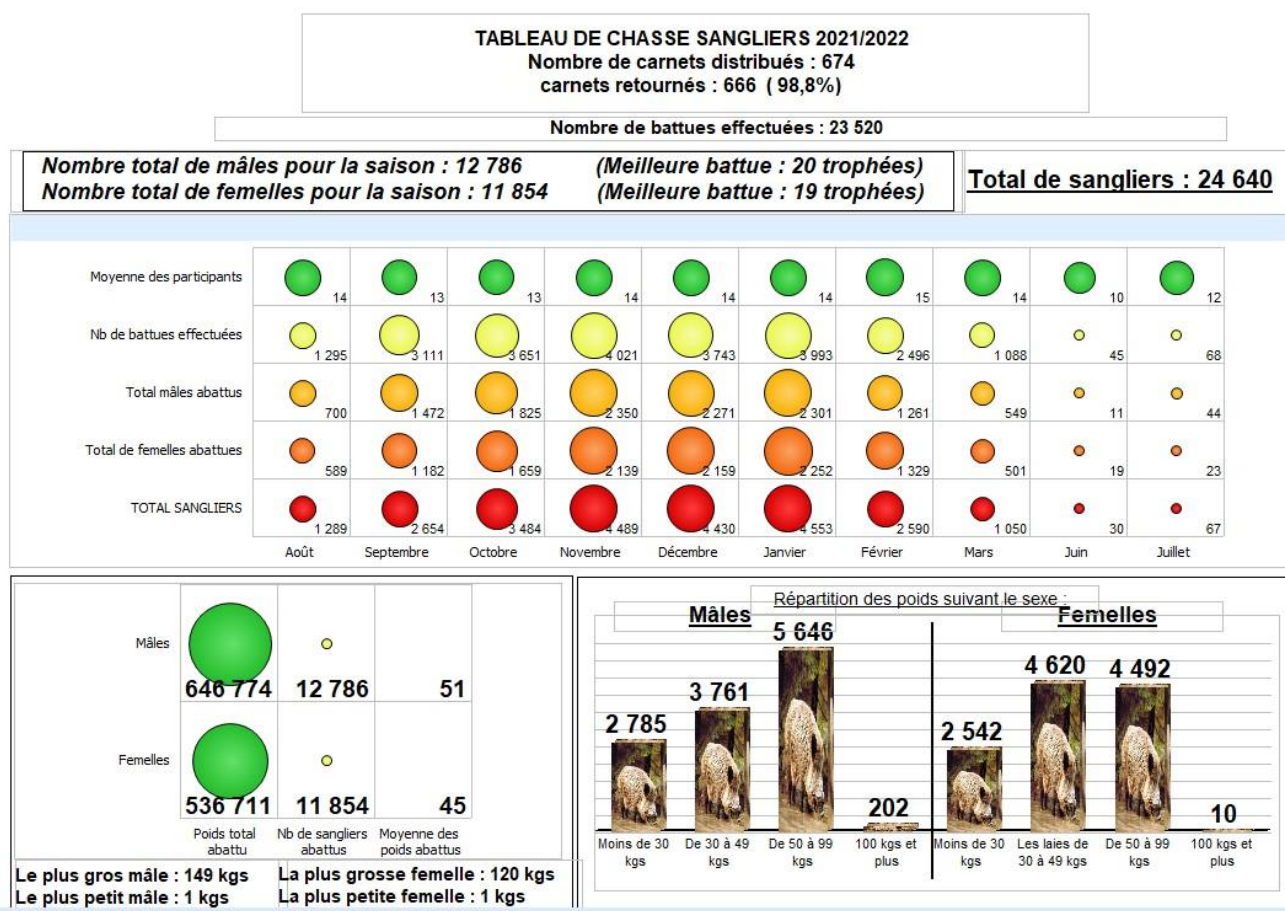
## 1. LA GESTION DU SANGLIER

Pour rappel, la gestion du sanglier s'articule autour de 30 Unités de Gestion en application du SDGC 2019-2025 (Cf. Partie I.).

### A. LE SUIVI DES PRELEVEMENTS

#### a) La chasse en battue

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, **674 carnets de battues** ont été distribués (665 en 2020/2021). A partir de carnets restitués (666), on comptabilise **24 640 sangliers prélevés** pour **23 520 battues réalisées**.



Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Moyenne
Prélèvements réalisés	32 325	33 047	23 796	29 317	28 439	24 640	<b>28 594</b>
Nombre de battues	25 194	25 793	23 070	23 798	24 790	23 520	<b>24 361</b>
Nombre de sangliers moyens par battues	1,28	1,28	1,03	1,23	1,15	1,05	<b>1,17</b>

On observe une légère diminution du nombre de battues réalisées (-0,05%) et une légère baisse des prélèvements associés (-13%) en comparaison avec la campagne précédente.



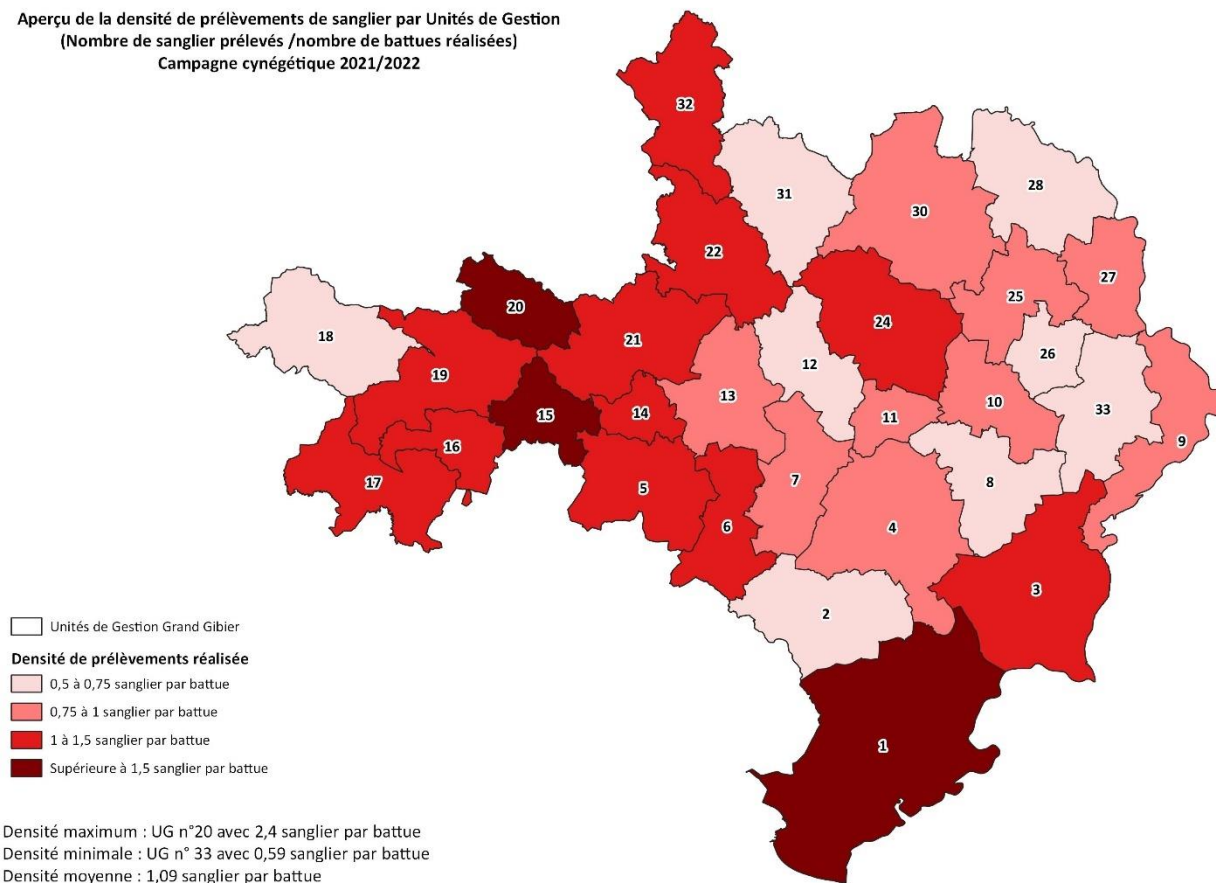
Le nombre moyen de sangliers prélevés par battue est inférieur à la moyenne observée au cours de ces six dernières campagnes. Entre 2016/2017 et 2021/2022, la baisse des prélèvements est de l'ordre de 24%.

Il est important de préciser qu'il existe une corrélation entre la pression de chasse exercée et le tableau de chasse réalisé et que celle-ci peut dépendre de divers paramètres, tels que la présence ou non d'animaux sur le(s) territoire(s), les conditions météorologiques ou encore le nombre de participants à une battue.

La répartition des sexes revêt une importance particulière car elle peut conditionner à terme l'équilibre et le devenir de toute population animale. A la lecture des données issues des carnets de battues, il ressort que le prélèvement est plus important dans la catégorie des individus mâles (51,9%) que des femelles (48,1%). Précisons que cette répartition par classe de sexe varie peu d'une année sur l'autre.

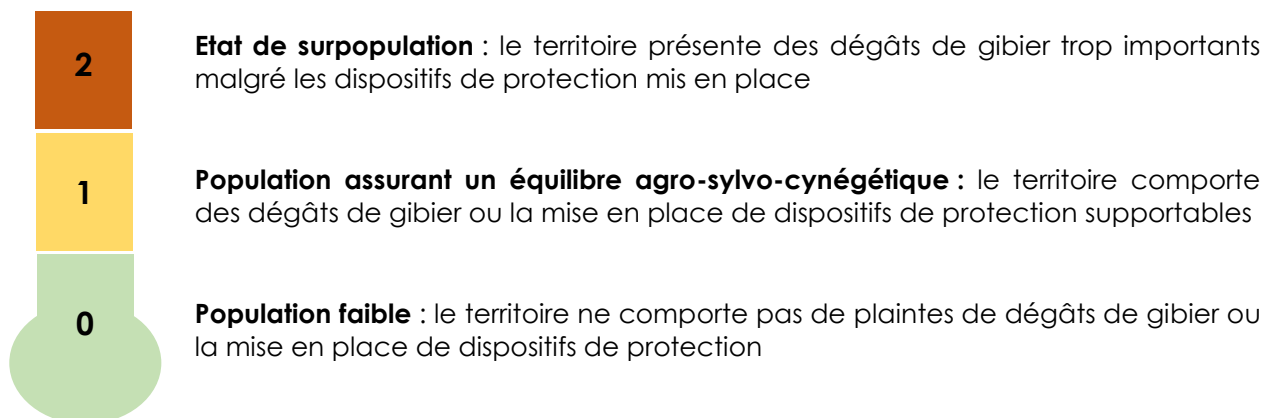
MALES	12 786	51,9 %
FEMELLES	11 854	48,1 %
TOTAL	24 640	-

Aperçu de la densité de prélèvements de sanglier par Unités de Gestion  
(Nombre de sanglier prélevés / nombre de battues réalisées)  
Campagne cynégétique 2021/2022



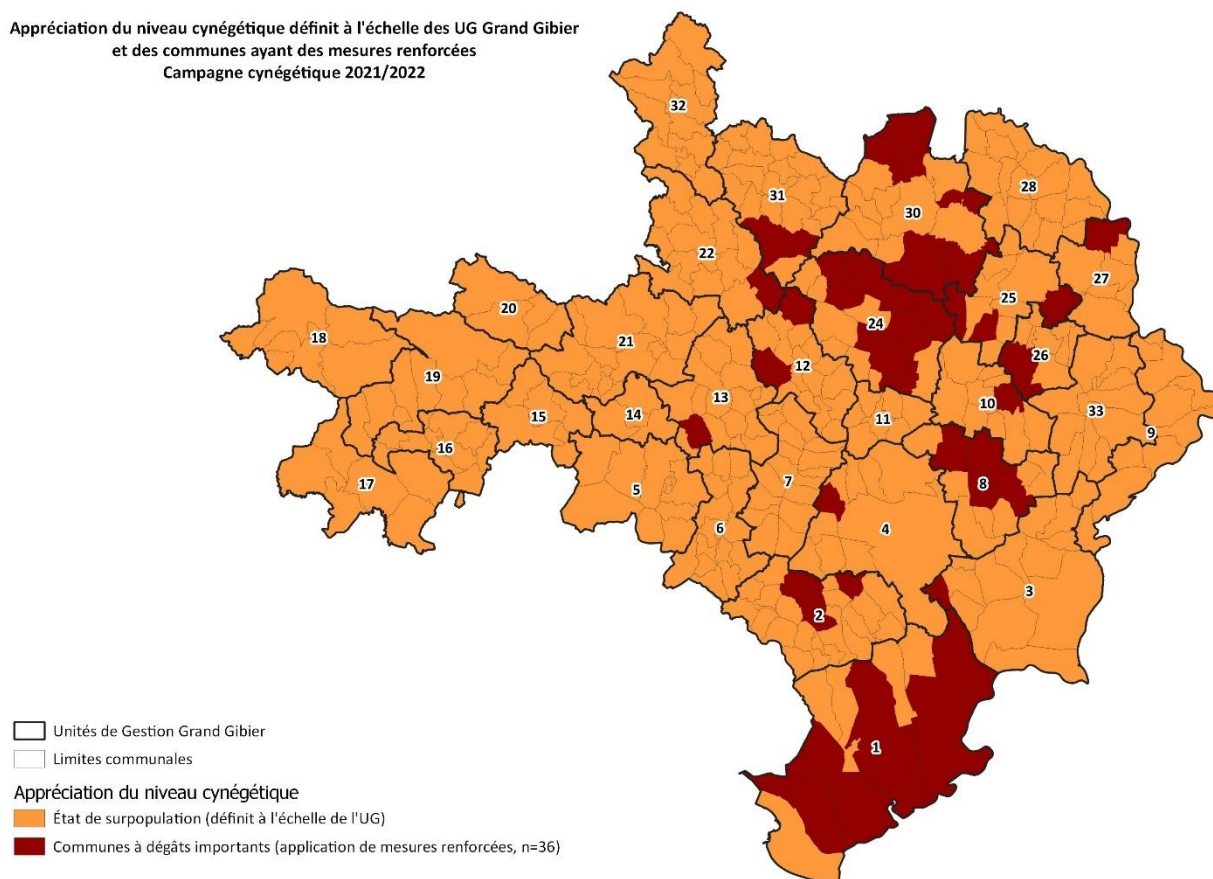
### b) Les niveaux cynégétiques

L'appréciation du Niveau Cynégétique d'une UG est déterminée après examen par la FDC30 des avis formulés par les comités de pilotages et les représentants agricoles et forestiers. Il tient compte des densités des populations présentes au sein des territoires, des prélèvements réalisés, des dégâts agricoles et sylvicoles, de leur importance et de leur occurrence, ou encore des plaintes enregistrées et des collisions routières recensées.



Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, toutes les Unités de Gestion ont été classées en niveau 2 de « surpopulation ». En parallèle, 36 communes ont été classées en tant que « Communes à dégâts importants » et pour lesquelles des mesures renforcées peuvent être appliquées (34 en 2020/2021).

Appréciation du niveau cynégétique défini à l'échelle des UG Grand Gibier et des communes ayant des mesures renforcées  
Campagne cynégétique 2021/2022



### c) La chasse à l'affût et à l'approche

Les Tirs d'Affût et d'Approche (TAA) peuvent être réalisés à compter du 01 Juin. Ils constituent une mesure de gestion cynégétique obligatoire dès lors qu'une UG est classée en Niveau Cynégétique 2 conformément au SDGC 2019-2025. Les territoires susceptibles d'en bénéficier font l'objet d'une autorisation délivrée par la Préfecture. Cette autorisation est ensuite dite « active » dès lors que les demandes de tirs sont faites par l'adhérent puis remises par la FDC30.

Les TAA contribuent à renforcer les dispositifs de protection des cultures. Il est fortement conseillé de ne pas procéder aux tirs des laies suitées. Cela évite le phénomène naturel de fixation des marcassins orphelins sur la zone d'abattage de la mère, favorisant ainsi la prolifération des dégâts. A contrario, le tir des jeunes amène la laie meneuse à faire fuir la compagnie loin de la zone par souci naturel de protection.

Pour l'année 2022, le bilan provisoire établi à partir des fiches traitées (1 278) fait état de 1 090 individus prélevés, dont majoritairement des mâles (65,5%). Le taux de réussite est inférieur en comparaison avec les années précédentes avec seulement 0,85 sangliers prélevés (1,03 en 2021, 1,08 en 2020).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mâles	1 543	1 275	935	1 365	1 075	715
Femelles	893	654	508	727	593	375
Nombre d'individus prélevés	2 436	1 929	1 443	2 092	1 668	1 090
Nombre de fiches reçues	1 510	1 652	1 523	1 929	1 614	1 278
Nombre de fiches délivrées	2 640	2 579	2 135	2 148	2 068	2 017
Pourcentage de retour	57,20%	64,06%	71,33%	89,80%	78,05%	63,36%

#### d) Les autorisations exceptionnelles de régulation en Avril-Mai

L'entente entre agriculteurs et chasseurs est primordiale pour maintenir un équilibre agro-cynégétique au sein des territoires. Les tirs de régulation d'avril-mai permettent de répondre aux problématiques de dégâts sur les semis et les jeunes plantations, et d'être réactif au regard de la situation. Le territoire est ainsi maître de sa gestion en toute période. En 2022, 70 territoires ont bénéficié d'autorisations, ce qui a permis de prélever 184 sangliers.

#### e) Les autres prélèvements individuels

Les déclarations des chasseurs individuels restent stables avec **11 253 sangliers prélevés**. L'analyse de ces prélèvements doit être pondérée en raison du risque de compilation qui existe avec les TAA. Le nombre moyen de prélèvements individuels par chasseur au cours des six dernières campagnes est compris entre 0,64 et 0,79 sangliers pour une moyenne de 12 873 déclarations.

## 2. LA GESTION DES CERVIDES ET DU MOUFLON

### A. L'ATTRIBUTION DES PLANS DE CHASSE

La gestion des plans de chasse Cervidés-Mouflon s'organise à l'échelle des Comités de Gestion présentés en Partie 1.

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, on dénombre **448 détenteurs de droit de chasse bénéficiaires d'un plan de chasse Chevreuil**, contre 438 en 2020/2021. Parmi eux, 36 ont bénéficié d'un plan de chasse Cerf (46 en 2020/2021) et 6 d'un plan de chasse Mouflon (5 en 2020/2021).

Les attributions, hors enclos, ont représenté 3 412 individus pour le chevreuil, 398 pour le cerf, 39 pour le mouflon et 7 pour le daim. **Le nombre total d'attributions, hors enclos, a augmenté de 7,5% par rapport à la campagne précédente.**

ESPECES	ZONE CŒUR PNC	RESTE DU DEPARTEMENT	TOTAL DEPARTEMENTAL	ATTRIBUTION ENCLOS
Chevreuril	93	3 319	3 412	2
Cerf et Biche	236	162	398	40
Mouflon	3	36	39	105
Daim	-	7	7	116

## B. LE SUIVI DES PRELEVEMENTS

### a) Le chevreuil

#### i. L'analyse quantitative des plans de chasse

Avec **3 122 chevreuils prélevés**, le taux de réalisation global du plan de chasse de l'espèce est de 91,5% (hors enclos). Le taux moyen de réalisation constaté au cours de ces six dernières campagnes cynégétiques est de 91,3%.

Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
ATTRIBUTIONS	2 578	2 698	2 853	2 905	3 144	3 412
REALISATIONS	2 410	2 491	2 532	2 648	2 850	3 122
Taux de réalisation	93,5%	92,3%	88,7%	91,2%	90,6%	91,5%

Il est possible de faire une analyse différenciée de la réalisation du plan de chasse entre la zone cœur du PNC et le reste du département à partir des Massifs de Gestion. Au sein de la zone cœur du PNC, le taux de réalisation est de 70,9% avec 66 prélèvements réalisés tandis que pour le reste du département il est de 92,1% avec 3 056 prélèvements réalisés.

Il apparaît également des disparités quant aux taux de réalisation entre les différents Massifs de Gestion. Ces disparités dépendent notamment de la présence des habitats favorables à l'espèce et de l'évolution démographique des populations qui peuvent être plus importantes au sein de certains Massifs. Le meilleur taux de réalisation s'observe au sein du Massif 1 « Pays Viganais – Causse » avec 94,5% de réalisation.

Massifs de gestion	Taux de réalisation 2021/2022	Taux de réalisation 2020/2021
1 – PAYS VIGANAIS CAUSSE	94,50 %	94,85 %
2 – PIEMONT CEVENOL	91,70 %	92,19 %
3 – NIMES - GARRIGUES	90,08 %	91,28 %
4 – BASSIN ALESIEEN	91,66 %	88,61 %
5 – BAGNOLAIS	91,96 %	87,81 %

#### ii. L'analyse qualitative des plans de chasse

Au-delà du nombre de prélèvements réalisés, il convient de s'intéresser à d'autres caractéristiques qui mettent en exergue l'état de santé des populations.

Ainsi, sur les 3 001 chevreuils pour lesquels l'identification du sexe était connue, il apparaît que **le sexe-ratio** est équilibré avec **1,08 mâles/femelle**. Ce qui, au vu du mode de chasse pratiqué (chasse en battue), qui ne privilégie pas telle ou telle catégorie d'animaux (prélèvement aléatoire), tend à démontrer le bon équilibre de la population présente et un maintien de cette proportion sur les deux dernières campagnes.

**L'âge-ratio** permet également d'évaluer l'état de santé de la population à partir de sa capacité de renouvellement. En l'absence de protocoles de dénombrement suffisamment fiables, on peut néanmoins l'apprécier sur la base du tableau de chasse

réalisé sous réserve que, d'une part celui-ci reflète bien les différentes classes d'âge présentes au sein de la population, ce qui est le cas dans le cadre d'un prélèvement de type aléatoire et, d'autre part, que l'on dispose de données étalonnées (poids pesés). Pour 2021/2022, l'échantillon s'est porté sur 52,9% du tableau réalisé, hors PNC, soit 1 617 individus. L'analyse a mis en évidence **une proportion de jeunes proche de 32,5%**. Ce qui semble attester de conditions de reproduction moyenne (0,5 jeune/adulte), même si on observe une certaine fluctuation interannuelle de cet indice.

Sur la base de l'échantillon d'individus réellement pesés (1 617), on obtient **un poids moyen** pour les adultes de 23,7 kg pour les mâles et de 22,4 kg pour les femelles. Pour les jeunes, cette donnée pondérale s'établit à 16,8 kg pour les mâles et à 16,6 kg pour les femelles. Ces données ne font pas ressortir d'évolution notable au sein de la population. Ce critère est un indicateur de l'équilibre entre le milieu naturel et la densité de la population.

## b) Le Cerf

### i. L'analyse quantitative des plans de chasse

Avec **296 cerfs prélevés**, le taux de réalisation du plan de chasse Cerf, hors enclos, au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, est de 74,4%. Le taux moyen de réalisation constaté au cours de ces six dernières campagnes est de 79,09%.

Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
ATTRIBUTIONS	214	247	302	325	372	398
REALISATIONS	169	211	244	260	279	296
Taux de réalisation	<b>78,9%</b>	<b>85,4%</b>	<b>80,8%</b>	<b>80,0%</b>	<b>75,0%</b>	<b>74,4%</b>

Au sein de la zone cœur du PNC, le taux de réalisation est de 70,3% avec 166 prélèvements réalisés tandis que pour le reste du département il est de 80,2% avec 130 prélèvements réalisés. Le meilleur taux de réalisation s'observe au sein du Massif du Pays Viganais (87,2%).

Massifs de gestion	Taux de réalisation 2021/2022	Taux de réalisation 2020/2021
1 – PAYS VIGANAIS CAUSSE	86,36 %	87,20 %
2 – PIEMONT CEVENOL	73,33 %	78,60 %
3 – NIMES - GARRIGUES	-	-
4 – BASSIN ALESIEN	59,09 %	60,00 %
5 – BAGNOLAIS	-	-

### ii. L'analyse qualitative des plans de chasse

L'attribution du plan de chasse prévoit, en concertation avec les acteurs locaux, un nombre de mâles et de femelles pouvant être prélevés au regard de la population présente sur le territoire et des objectifs de gestion. On parle de plan de chasse qualitatif. Dans la zone d'adhésion du PNC, deux catégories d'animaux sont définies : **CEM** (cerf mâle de 1 an et plus) et **CEFJ** (femelle ou jeune). Dans la zone cœur, les catégories sont les suivantes : **CEFFD** (cerf femelle ou faon ou daguet), **CEFF** (femelle ou faon) et **CEM** (cerf mâle de 1 an et plus), afin d'améliorer le taux de réalisation (pour la catégorie CEFFD). Au cours de la campagne cynégétique 2021/2022, 398 individus ont ainsi été attribués dont 144 Cerfs mâles adultes (CEM) et 254 Femelles ou jeunes (CEFJ, CEFF et CEFD). Le taux de réalisation a été de 81,9% pour la première catégorie (Cerfs prélevés) et de 76,4% pour la seconde (biches et jeunes prélevés).

### c) Le Mouflon Méditerranéen

#### i. L'analyse quantitative des plans de chasse

Bien que plus localisé que les deux espèces précédentes, le Mouflon tend à recoloniser certains territoires périphériques de la commune de Valleraugue, hébergeant l'essentiel de l'effectif. Les estimations tirées des comptages couplées à celles des indices ponctuels d'abondance, ont permis d'adapter les nombres d'attributions dans le cadre de la réalisation des plans de chasse au cours du temps.

Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
ATTRIBUTIONS	33	19	17	28	31	36
REALISATIONS	21	15	15	23	23	35
Taux de réalisation	63,64%	78,95%	88,24%	82,14%	74,19%	97%

#### ii. L'analyse qualitative des plans de chasse

Comme pour les espèces Chevreuil et Cerf, au-delà des effectifs attribués dans le cadre du plan de chasse, il convient de pouvoir répartir les prélèvements selon l'âge et le sexe des individus afin de préserver l'équilibre démographique de la population. Les attributions ont ainsi été définies selon trois catégories différenciées entre la zone cœur du PNC et le reste du département.

	Attribution	Réalisation	Taux de réalisation
Mouflon Adulte Mâle	14	14	100%
Mouflon Adulte Femelle	9	8	88,9%
Mouflon Agneau	3	3	100%
Mouflon Adulte Mâle PNC	5	5	100%
Mouflon Adulte Femelle PNC	4	4	100%
Mouflon Agneau PNC	1	1	100%
Total	36	35	97,2%

### d) Le Daim

L'essentiel de la population de Daim se situe en enclos, même si quelques individus peuvent être localisés à l'état sauvage. Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, 116 individus ont été attribués en enclos pour 88 prélevés et, en milieux ouverts, on compte 7 attributions pour 5 réalisations.

## C. LES ETUDES ET LES SUIVIS SPECIFIQUES

### a) Le Cerf

#### i. Les comptages « au brame »

Le comptage « au brame » consiste, sur la base de points d'écoute préalablement définis au sein d'un territoire, de dénombrer les Cerfs bramant pendant deux heures à partir de la tombée de la nuit entre le 15 septembre et le 15 octobre. Tous les contacts sont comptabilisés puis localisés sur une carte afin d'éviter les doubles comptages. Ces suivis sont réalisés sur deux secteurs.

### ❖ Secteur AIGOUAL :

Ce suivi est réalisé depuis 2008 et se répartit aujourd'hui sur 11 communes. En 2021, 41 cerfs bramant ont ainsi été dénombrés pour 26 points d'écoute définis (29 cerfs bramant en 2020 pour 29 points d'écoute).

Notons que ce comptage est réalisé qu'une fois par an et que cette année, comme l'année précédente, les conditions météorologiques n'ont pas été optimales (rafales de vent).

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contacts	59	51	59	52	29	41

Lors de la mise en place de ce suivi en 2008, seuls 19 cerfs bramant avaient été dénombrés dans le secteur et depuis 2016 on comptabilise en moyenne 49 cerfs bramant par an. Ces constats mettent en exergue l'évolution démographique et géographique de la population dans le secteur du Mont Aigoual.

### ❖ Secteur HAUTE VALLE DE LA CEZE / MONT LOZERE :

Suite à de nombreuses observations faites, des suivis sont également réalisés sur les communes de GENOLHAC, CONCOULES, PONTEILS ET BRESIS et MALONS ET ELZE depuis 2018 en concertation avec l'ONF, l'OFB et les sociétés de chasses locales. Les suivis n'ont pas été réalisés cette année.

#### ii. L'Indice Kilométrique d'Abondance Nocturne (IKAN)

L'**Indice Kilométrique d'Abondance Nocturne (IKAN)** permet de déterminer des variations d'abondance d'une population pour une espèce ciblée.

Les dénombrements s'effectuent le long d'un circuit d'environ 40 km, effectué en véhicule et traversant un massif et notamment des zones ouvertes de gagnages des grands animaux. La période de comptage se situe au début du printemps (avril-mai pour le milieu montagne), au début du débourrement de la végétation.

Le véhicule se déplace à faible vitesse pour détecter les animaux à l'aide de phares placés de part et d'autre de la voiture. Les animaux sont repérés à l'œil, grâce au reflet des phares dans leurs yeux. Les observations sont affinées avec les jumelles et annotées sur une carte et une fiche de comptage. La taille des groupes d'animaux est consignée (biche, bichette, faon, daquet, cerf, indéterminé). Une répétition de 4 sorties est nécessaire pour valider le dénombrement et estimer l'abondance.

Ce protocole a été mis en place par la FDC30 en 2019. Compte tenu du contexte sanitaire, il n'a pas pu être réalisé en 2020 et 2021. Il est soutenu financièrement dans le cadre du dispositif Écocontribution (OFB/FNC).

### ❖ Résultats par sorties :

Date	Cerf	Chevreuril	Sanglier	Renard	Blaireau	Lièvre	Lapin	Fouine
25/04/2022	95	31	11	25	0	43	7	0
06/05/2022	51	32	1	16	0	36	9	1
09/05/2022	63	28	5	16	0	23	10	0
10/05/2022	57	36	4	17	0	14	2	0

*Ne sont mentionnés dans ce tableau uniquement les totaux par espèces, toutes catégories confondues (mâles, femelles, jeunes, indéterminés). Le nombre total de kilomètres du circuit est de 42,3 km.*

L'Indice Kilométrique d'Abondance Nocturne (IKAN) est évalué de la manière suivante :

**(Total des cerfs observés/Nombre de Kilomètres réalisés) / Nombre de sorties**

Soit un IKAN pour l'année 2022 de **1,57 cerfs au kilomètre**. Il est encore trop tôt pour analyser ce résultat, on considère que 5 ans de suivi sont nécessaires pour commencer à sortir des données fiables et qui peuvent se comparer. Cependant, il est constaté que lors de la réalisation des circuits, des zones sont plus fréquentées par les grands cervidés que d'autres. C'est le cas de la commune de SAINT SAUVEUR DE POURCILS-CAMPRIEU où une forte densité est recensée à chaque sortie. Notons aussi que la Causse Noir (LANUEJOLS/REVENS) est un secteur qui commence à être colonisé par l'espèce.

*b) Le Mouflon méditerranéen*

i. L'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA)

L'**Indice Ponctuel d'Abondance (IPA)** est une méthode indiciaire qui permet d'estimer l'évolution de la population et de ses paramètres démographiques au cours du temps (sex-ratio, taux de production). Ces suivis sont réalisés annuellement au cours des mois de mai et juin ; à cette période de l'année la végétation est la plus abondante et elle permet l'observation des femelles suitées. Le Massif est ainsi découpé en 4 secteurs au sein desquels 3 postes d'observations sont respectivement définis. Les dénombrements s'effectuent au poste pendant 20 minutes dans les deux heures qui précèdent le coucher du soleil. Cette opération est répétée sept fois au cours de la période désignée. Pour le calcul de l'indice, seules les six meilleures sorties seront retenues. Les agents de l'ONF, de la Fédération de Pêche du Gard et les agents bénévoles de la FDC30 ont contribué à ces suivis au printemps 2022 avec le soutien financier de l'OFB et de la FNC dans le cadre du dispositif Éco-contribution.

❖ **Résultats par secteur :**

Secteur LUNDA (FDC30)					Secteur RANDAVEL (FDPMA30)				
Date	Mâle	Femelle	Agneau	Indéterminé	Date	Mâle	Femelle	Agneau	Indéterminé
16-mai-22	7	0	0	0	10-mai-22	1	2	1	2
17-mai-22	10	1	0	0	16-mai-22	1	11	5	0
19-mai-22	5	1	0	0	19-mai-22	2	10	4	1
23-mai-22	0	6	3	0	01-juin-22	0	2	2	0
25-mai-22	4	1	0	0	07-juin-22	1	6	3	0
30-mai-22	5	2	1	0	08-juin-22	1	1	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>3</b>
				<b>46</b>					<b>57</b>

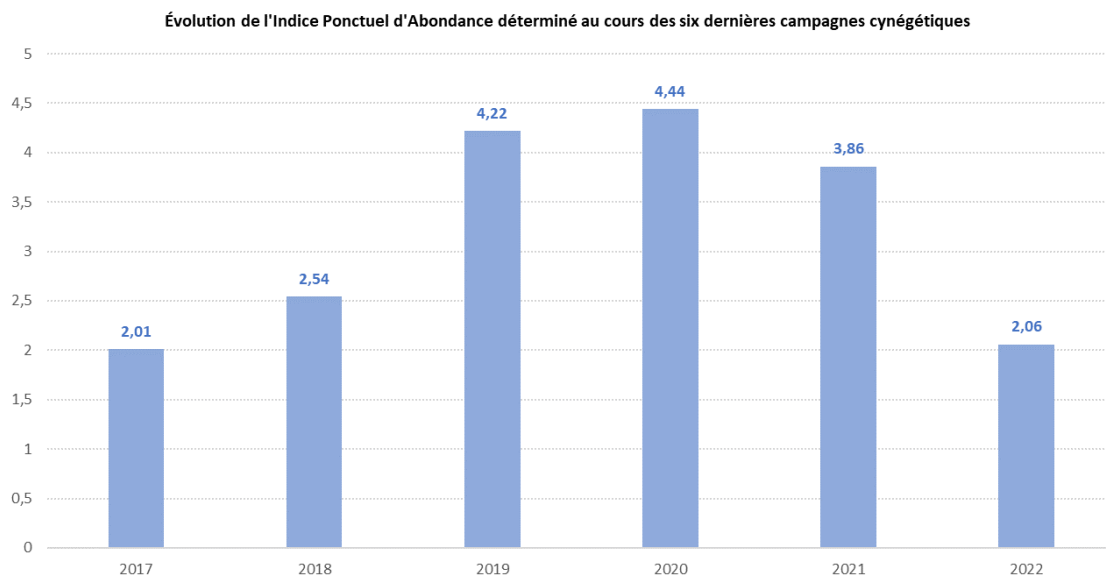
Secteur HORT DE DIEU (ONF)					Secteur TOUREILLE (FDC30)				
Date	Mâle	Femelle	Agneau	Indéterminé	Date	Mâle	Femelle	Agneau	Indéterminé
02-mai-22	4	3	0	0	10-mai-22	0	1	1	0
05-mai-22	0	0	0	0	13-mai-22	0	1	1	0
12-mai-22	6	2	1	2	16-mai-22	5	2	0	0
17-mai-22	4	2	2	0	23-mai-22	1	0	0	0
23-mai-22	1	3	2	0	26-mai-22	0	0	0	0
26-mai-22	1	0	0	0	14-juin-22	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
				<b>33</b>					<b>13</b>



### ❖ Évaluation de l'IPA :

L'ensemble des observations, tous sites confondus et pour les répétitions retenues, ont permis de dénombrer 149 individus. L'IPA est ensuite déterminé à partir du nombre total d'observation (**A**), du nombre de poste (**B**) et du nombre de sorties (**C**) soit :

$$\text{IPA} = (A / B) / C = (149/12) / 6 = 2,06 \text{ contacts par poste.}$$



L'IPA est en nette baisse depuis 2021 et est en dessous de la moyenne observée depuis 2017 (3,21). Plusieurs explications peuvent être à l'origine de ce constat. Les fortes chaleurs des mois de mai et juin peuvent dans un premier temps impacter le comportement des animaux. En effet, les observations n'étaient pas aisées du fait que les mouflons venaient sur les lieux de gagnage très tard le soir, voire à la nuit tombée. La végétation était très précoce cette année et la visibilité, par conséquent, était très réduite.

Cette donnée permet de confirmer la bonne préservation de cette espèce sur le massif. Notons que l'installation du mouflon sur certaines communes se confirme, comme à SAINT ANDRE DE MAJENCOULES, MANDAGOUT voire ARPHY pour la rive droite de l'Hérault et une évolution géographique de la population vers le Col du Pas (VAL D'AIGOUAL) pour la partie gauche du fleuve.

### ❖ Évaluation des paramètres démographiques :

Paramètres démographiques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Sex ratio	1,08	0,83	0,86	0,78	0,54	1,56	1,20
Taux de reproduction	0,55	0,44	0,83	0,47	0,44	0,66	0,46

#### - Le sex-ratio :

Le Sex-ratio est déterminé à partir du nombre de mâles par rapport au nombre de femelles. On assiste à un déséquilibre très important en faveur des mâles. Ce résultat résulte essentiellement du biais créé par les conditions météorologiques.

Les fortes chaleurs couplées au développement précoce de la végétation n'ont pas permis d'observer les femelles. En effet, ces dernières restent avec les jeunes sous le couvert forestier jusqu'à très tard (tombée du jour).

#### - Le Taux de reproduction :

Le taux de reproduction est déterminé à partir du nombre d'agneaux par rapport au nombre de femelles observées. Il est en légère hausse pour cette saison avec 0,66 agneaux/femelles, ce taux est le second meilleur résultat (0,83 en 2018, année record). Cette tendance est toujours aussi forte, comparée à d'autres massifs (0,55 dans la Massif du Caroux).

L'évolution de ces dernières années, de la population de mouflon sur le massif de l'Aigoual s'explique aussi par ce taux de reproduction important. Notons que des observations ont permis d'établir des naissances jusqu'en juin, ce qui correspond à des premières gestations sur des jeunes femelles.

#### ii. Les suivis par affût et approche combinés

Ce type de suivi permet d'estimer l'effectif d'une population présente sur un territoire donné. Il nécessite un grand nombre de participants puisque la superficie à couvrir est très vaste.

La fin de l'hiver (mi-mars) est la période idéale pour ce type de dénombrement. La végétation n'étant pas encore développée, cela permet d'avoir de meilleures conditions d'observation. Deux types d'observateurs sont nécessaires au bon déroulé de l'opération :

- ❖ **Des observateurs fixes**, qui occupent des postes où le champ d'observation est assez large (landes, falaises...).
- ❖ **Des observateurs mobiles**, qui se déplacent dans les zones forestières.

Vingt postes ont été attribués lors de ce comptage en 2022 et trois communes ont ainsi été concernées : VAL D'AIGOUAL, MANDAGOUT et SAINT ANDRE DE MAJENCOULES. Pour chaque poste attribué, le(s) posté(s) note(nt) sur une fiche de comptage le nombre d'individu observé, leur sexe ainsi que l'heure et la direction de fuite pour pouvoir écarter les doubles comptages.

Au total, **221 mouflons ont été ainsi dénombrés** dont 60 mâles, 49 femelles et 112 individus indéterminés (manque d'expérience des observateurs). L'enneigement sur les hauteurs a rendu inaccessible une grande partie du territoire (notamment sur la rive gauche de l'Hérault). Ce qui signifie que beaucoup d'animaux n'ont pas été observés ; 221 mouflons observés est un minimum, il est plus que raisonnable d'envisager qu'au moins 25% de la population n'a pas été observée.

Ce comptage est le deuxième meilleur résultat après l'opération de 2016 où 263 mouflons avaient été comptabilisés. La population poursuit sa progression sur d'autres communes, notamment sur MANDAGOUT et ARPHY.

#### iii. Le renforcement de la population de l'Aigoual

Suite à des opérations de lâchers d'individus (23) issus d'enclos dans les années 1950 sur le Massif de l'Aigoual, la population dans le secteur d'AUMESSAS, d'ARRIGAS et d'ALZON a été estimée à 160-200 individus au début des années 1960. En raison notamment du

braconnage, seuls deux noyaux résiduels étaient encore observés en 1980. Grâce aux efforts communs des chasseurs, agriculteurs, forestiers aidés par le Parc National des Cévennes, l'effectif de Mouflons a été préservé et a peu à peu augmenté.

En 1999, un comité technique voit le jour composé de tous les acteurs locaux, du PNC et de la FDC30. Ce comité a pour but d'orienter la gestion de la population de mouflons suivant les données établies par des comptages. En 2005, les dénombrements permettent d'estimer la population avec un effectif viable d'environ 200 individus.

Il est important de préciser que cette population est issue d'un faible noyau d'individus et qu'elle est aujourd'hui isolée de toute autre population, limitant ainsi le brassage génétique des individus. Des analyses génétiques ainsi réalisées en 2014 ont montré la faible variabilité génétique des mouflons Cévenols, comparée à d'autres populations comme le Caroux ou le Mercantour. De ce fait, des opérations de repeuplement ont été conduites au cours du printemps 2022 et ce sont ainsi 4 individus issus du site de l'École de Chasse et de la Nature qui ont été relâchés sur le Massif (une femme adulte, un mâle adulte, et deux jeunes). Les individus lâchés ont été marqués afin de pouvoir suivre leur évolution au sein du Massif.



## II. LA PETITE FAUNE

### 1. LES MESURES CYNEGETIQUES

#### A. LES PRELEMENTS MAXIMUMS AUTORISES (PMA)

En application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé (PGCA) adossé à l'Arrêté Préfectoral d'Ouverture et de Clôture de la Chasse dans le Gard et des mesures ministérielles soumises dans le cadre de la gestion adaptative à l'échelle nationale, des Prélèvements Maximum Autorisés (PMA) peuvent être opposables à tous les chasseurs. Ces PMA répondent à des objectifs de gestion et de préservation des populations dans une démarche de chasse durable et responsable.

#### ❖ Pour la petite faune sédentaire de plaine :

PERDRIX ROUGE	2 perdrix/jour/chasseur (Dérogation à 3 pour UG PG 1)
FAISAN COMMUN	3 faisans/jour/chasseur
LIEVRE D'EUROPE	1 lièvre/jour/chasseur
LAPIN DE GARENNE	Pas de PMA

#### ❖ Pour les prédateurs/déprédateurs : pas de PMA

#### ❖ Pour les migrateurs terrestres :

GRIVES ET MERLES	30 oiseaux/jour/chasseur
CAILLE DES BLES	4 oiseaux/jour/chasseur
BECASSE DES BOIS	3 oiseaux/jour/chasseur 6 oiseaux/semaine/chasseur 30 oiseaux/saison/chasseur
TOURTERELLE DES BOIS	Soumise à gestion adaptative, aucun prélèvement autorisé

Il est rappelé que les règlements intérieurs des sociétés de chasse peuvent être plus restrictifs que les PMA départementaux et nationaux.

#### B. LES ENQUETES DES PRELEVEMENTS

Pour rappel, la gestion de la petite faune s'articule autour de 19 UG. L'analyse des prélèvements à l'échelle de ces UG est réalisée annuellement sur la base des « Bilans des prélèvements » complétés et certifiés par les chasseurs gardois dans le cadre de leur validation au Guichet Unique.

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, **12 693 bilans ont été reçus** pour 13 738 délivrés, soit un taux de retour de 92,3%. Sur l'ensemble des bilans reçus 11 253 ont été exploitables pour un échantillon gardois de **n = 10 962**. Cet échantillon n constitue la base de notre analyse des prélèvements à l'échelle départementale.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de bilans délivrés	16 122	14 854	14 506	14 404	13 088	13 738
Nombre de retour	14 903	14 225	13 120	12 899	12 595	12 693
Pourcentage de retour	92,4%	95,8%	90,4%	90,4%	96,2%	92,3%

## ENQUETE PRELEVEMENTS 2021/2022

Nombre de bilan reçus	12 693	
Nombre d'enquête exploitable	11 253	
<b>Echantillon global gardois (n)</b>	<b>10 962</b>	
Chasse sur une seule commune (n com)	5 086	46,40 %
Chasse sur plrs communes ou le département (n dpt)	4 216	38,46 %
Absence de réponse (n nul)	1 660	15,14 %

L'ensemble des données issues des bilans sont traitées par lecture automatisée puis analysées par les services techniques de la FDC30.

### Bilan des prélèvements officiels réalisés à la chasse dans le département du Gard Campagne cynégétique précédente (1er Juillet – 30 Juin)

Je chasse sur ma commune de domicile uniquement (Gard)

← cochez si exact

OU en multi-commune dans le Gard

OU sur la commune du Gard de : .....

Centaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

Temps de chasse (cochez les mois et le nombre de jours où vous avez pratiqué) OU	de destruction
<input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Septembre <input type="checkbox"/> Octobre <input type="checkbox"/> Novembre <input type="checkbox"/> Décembre <input type="checkbox"/> Janvier <input type="checkbox"/> Février	<input type="checkbox"/> Mars

**En cas de non prélèvement d'une espèce, ne rien inscrire, ne rien rayer.**

Nombre de jours Centaine :	0	1	2							
total où vous Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
avez pratiqué Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

**EXEMPLE :** Cochez «0» Centaine :  1  2  3  4  5  6  7  8  9

Pour codifier Cochez «6» Dizaine :  0  1  2  3  4  5  6  7  8  9

le chiffre «63» Cochez «3» Unité :  0  1  2  3  4  5  6  7  8  9

Prélèvements réalisés sur du gibier sédentaire (cochez le nombre prélevé sur chaque espèce)

<b>Lièvre non-bagué</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Lièvre bagué</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Perdrix Rouge non-baguée</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Perdrix Rouge baguée</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Lapin non-bagué</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Lapin bagué</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Faisan non-bagué</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Faisan bagué</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Sanglier hors carnet de battue</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Renard par tir et hors piègeage</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Pie bavarde par tir et hors piègeage</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Corneille noire par tir et hors piègeage</b>	Dizaine :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9

<b>Corbeau freux (tir)</b>	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
----------------------------	---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

<b>Geai des chênes</b>	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
------------------------	---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

<b>Blaireau</b>	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
-----------------	---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

<b>Fouine (tir)</b>	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
---------------------	---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

<b>Putois (tir)</b>	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
---------------------	---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

<b>Belette (tir)</b>	Unité :	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
----------------------	---------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

### C. L'EFFORT DE CHASSE

L'analyse des bilans permet d'évaluer l'effort de chasse consenti au cours de la campagne cynégétique. **Cette analyse est réalisée à partir du nombre de chasseurs gardois ayant indiqué avoir effectué au moins une sortie au cours de la saison**, soit n<sup>1</sup>=6 176. Ce qui représente 56,3% de l'échantillon n.

A partir de cet échantillon n, il est possible de déterminer le nombre moyen et le nombre médian de sorties. A la différence de la moyenne, le nombre médian indique la valeur qui sépare la moitié inférieure et supérieure de l'échantillon n. Pour la campagne cynégétique 2021/2022, **le nombre moyen de sorties est de 35** (36 en 2020/2021) et **le nombre médian est de 9 sorties** (identique à la campagne précédente)

## 2. LA PETITE FAUNE SEDENTAIRE DE PLAINE

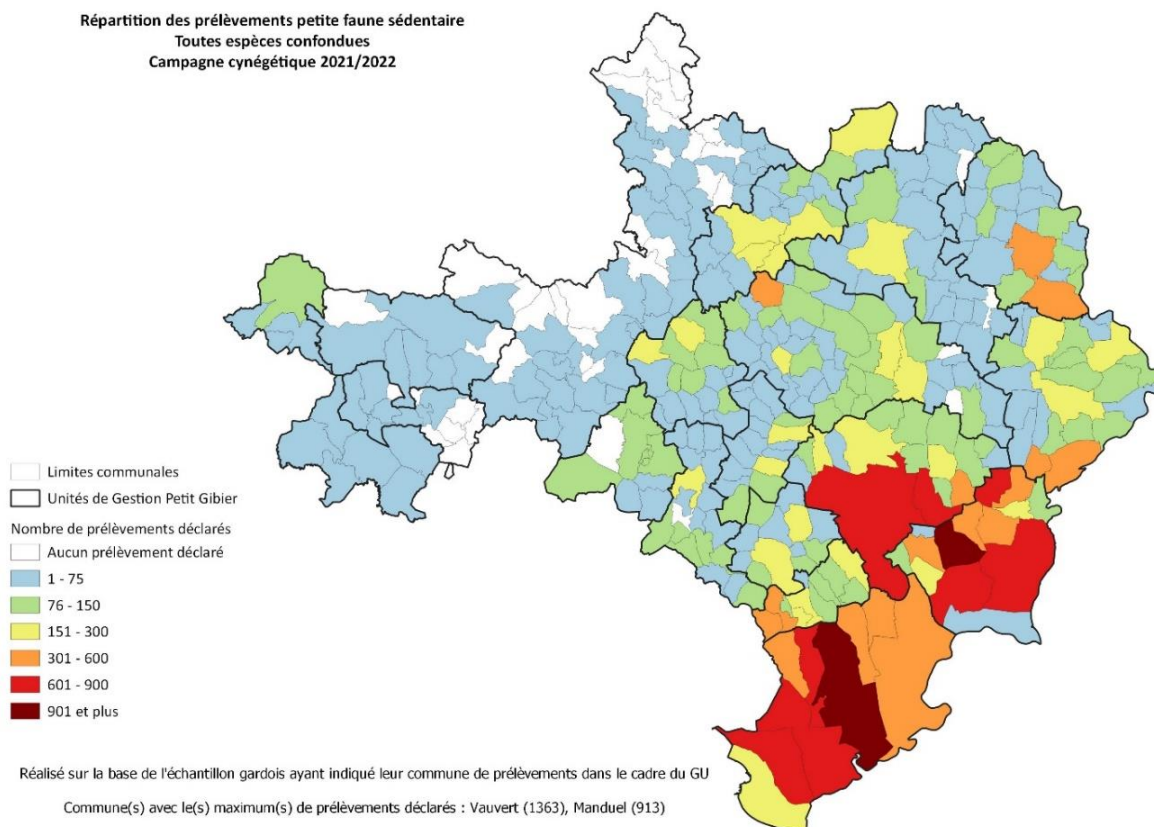
### A. L'ANALYSE DES PRELEVEMENTS

L'analyse des prélèvements permet aux gestionnaires des territoires de chasse d'évaluer les effets de leurs pratiques et de leurs mesures de gestion mises en place sur les espèces et d'identifier les facteurs limitant le maintien des populations.

Comme lors des campagnes précédentes, le Faisan commun et la Perdrix rouge restent les espèces les plus prélevées. Elles représentent respectivement 37% et 34% de l'ensemble des prélèvements mentionnés. Les mentions « bagués » et « non bagués » permettent de différencier les individus sauvages des individus issus d'opérations de lâchers.

	Bagués	Non bagués	Total	Part des prélèvements
Perdrix rouge	7 158	14 370	21 528	34%
Faisan commun	6 547	16 483	23 030	37%
Lapin de garenne	577	12 051	12 628	20%
Lièvre d'Europe	478	5070	5 528	9%
<b>Total</b>	<b>14 740</b>	<b>47 974</b>	<b>62 714</b>	

Les prélèvements peuvent également être évalués à l'échelle communale dès lors que le chasseur identifie sa commune de prélèvement dans son bilan annuel. Pour la campagne cynégétique 2021/2022, 5 086 chasseurs gardois ont mentionné cette information. Les densités de prélèvements sont les plus élevées dans le Sud du département (UG 1, 2 et 7).



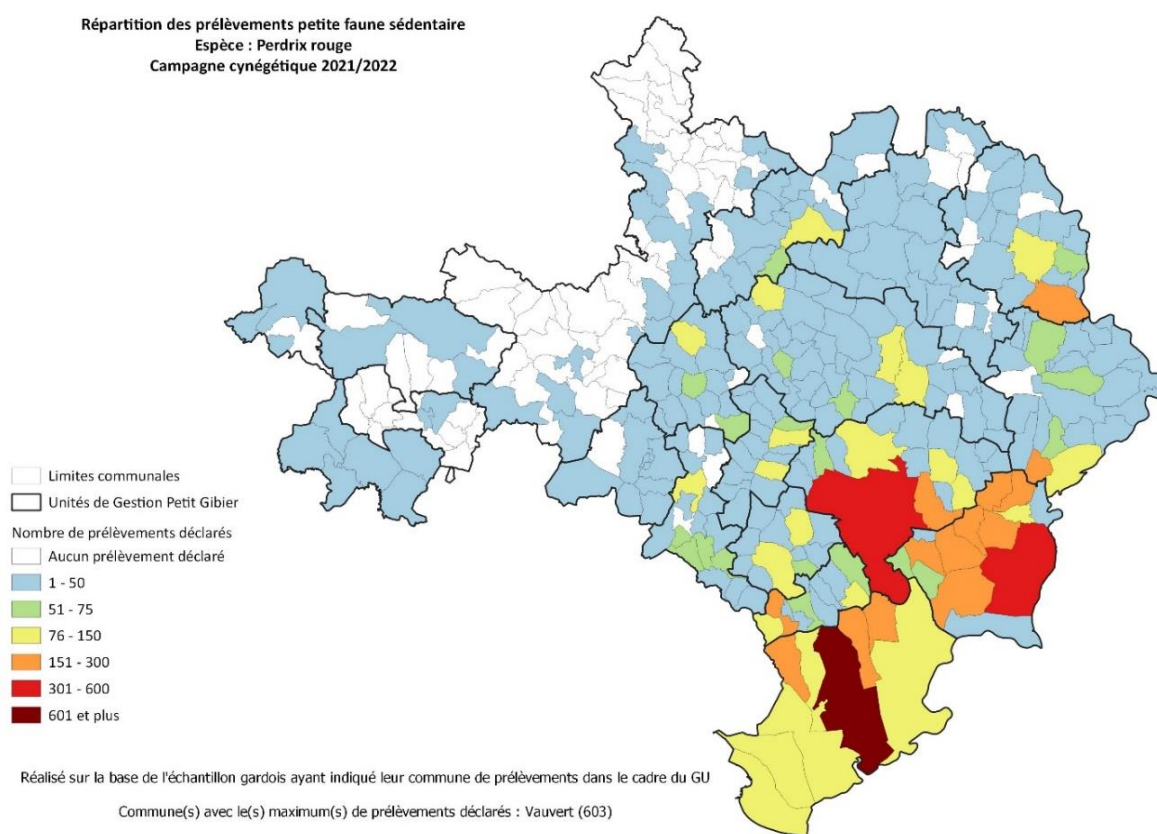
### a) La Perdrix rouge

L'analyse comparative des données montre une baisse progressive du nombre de prélèvements réalisés par chasseur de 2,72 à 1,96 entre 2016/2017 et 2021/2022. La moyenne du nombre de prélèvements réalisés par chasseur est de 2,38 au cours des six dernières campagnes cynégétiques.

On note également en parallèle une baisse de 20,7% de l'échantillon n et de 37,9% du nombre total de prélèvements réalisés au cours de cette même période.

Campagnes cynégétiques	2016/2017 (n=13 831)	2017/2018 (n=13 166)	2018/2019 (n=11 751)	2019/2020 (n=11 960)	2020/2021 (n=11 440)	2021/2022 (n=10 962)
Bagués	11 185	10 619	9 989	10 229	8 710	7 158
Non bagués	23 487	21 447	18 912	20 177	15 561	14 370
Total	34 672	32 066	28 901	30 406	24 271	21 528
Nombre de prélèvements par chasseur	2,72	2,51	2,44	2,54	2,12	1,96

Les prélèvements restent majoritairement localisés dans le Sud du département, ce qui va définir les enjeux de préservation de l'espèce en termes de gestion des habitats et des aménagements cynégétiques à mettre en place.

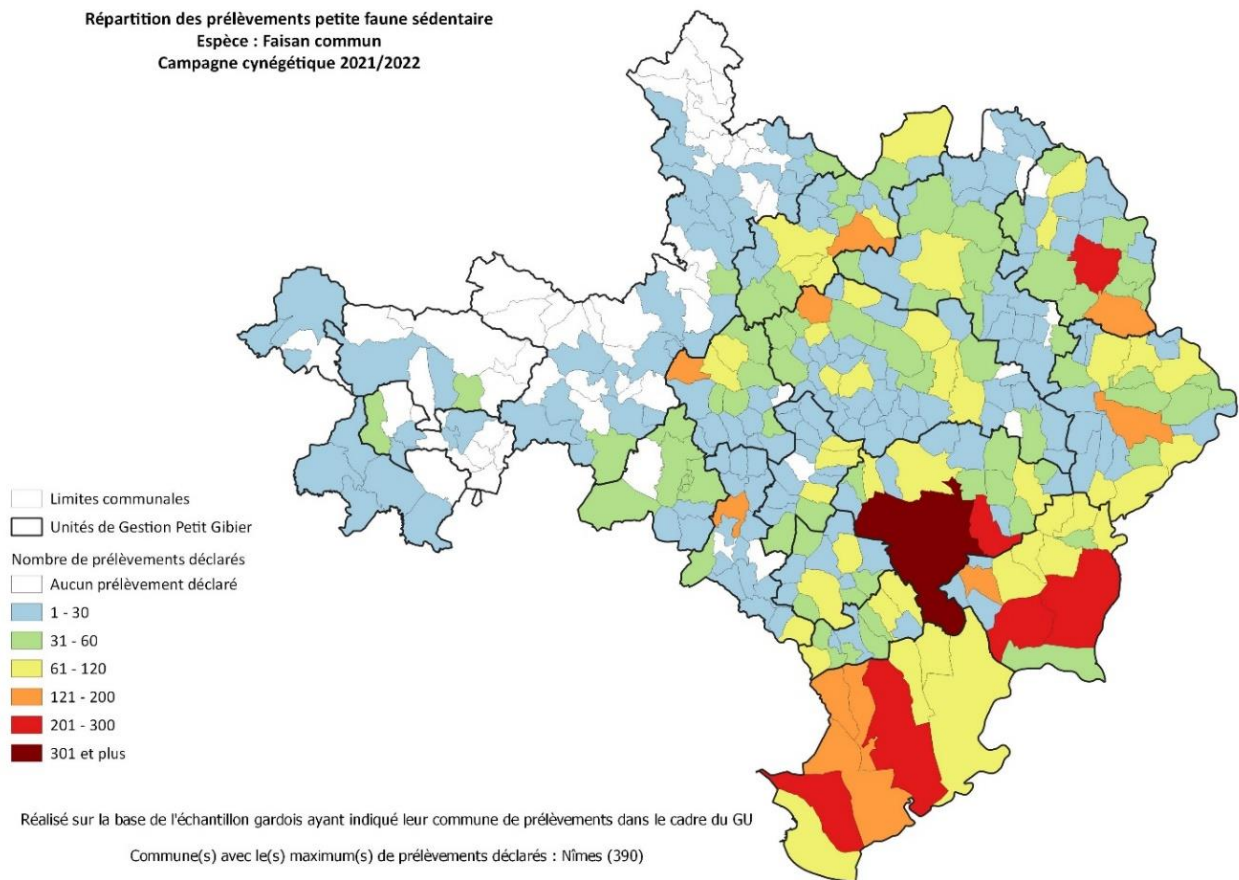


### b) Le Faisan commun

L'intérêt cynégétique pour cette espèce reste très présent dans le département, même si le nombre de prélèvements total et le nombre de prélèvements réalisés par chasseur diminuent progressivement en parallèle de l'échantillon n depuis la campagne cynégétique 2016/2017. Le nombre de prélèvements réalisés moyen par chasseur est de 2,43 au cours des six dernières campagnes cynégétiques.

Campagnes cynégétiques	2016/2017 (n=13 831)	2017/2018 (n=13 166)	2018/2019 (n=11 751)	2019/2020 (n=11 960)	2020/2021 (n=11 440)	2021/2022 (n=10 962)
Bagués	9 144	8 601	8 065	9 403	8 050	6 547
Non bagués	25 440	24 582	21 056	22 939	18 247	16 483
Total	34 584	33 183	29 121	32 342	26 297	23 030
Nombre de prélèvements par chasseur	2,50	2,52	2,48	2,70	2,30	2,10

Comme pour la Perdrix rouge, les prélèvements restent essentiellement localisés dans le Sud du département. Le secteur de la Vallée du Rhône peut également présenter un engouement pour cette espèce.



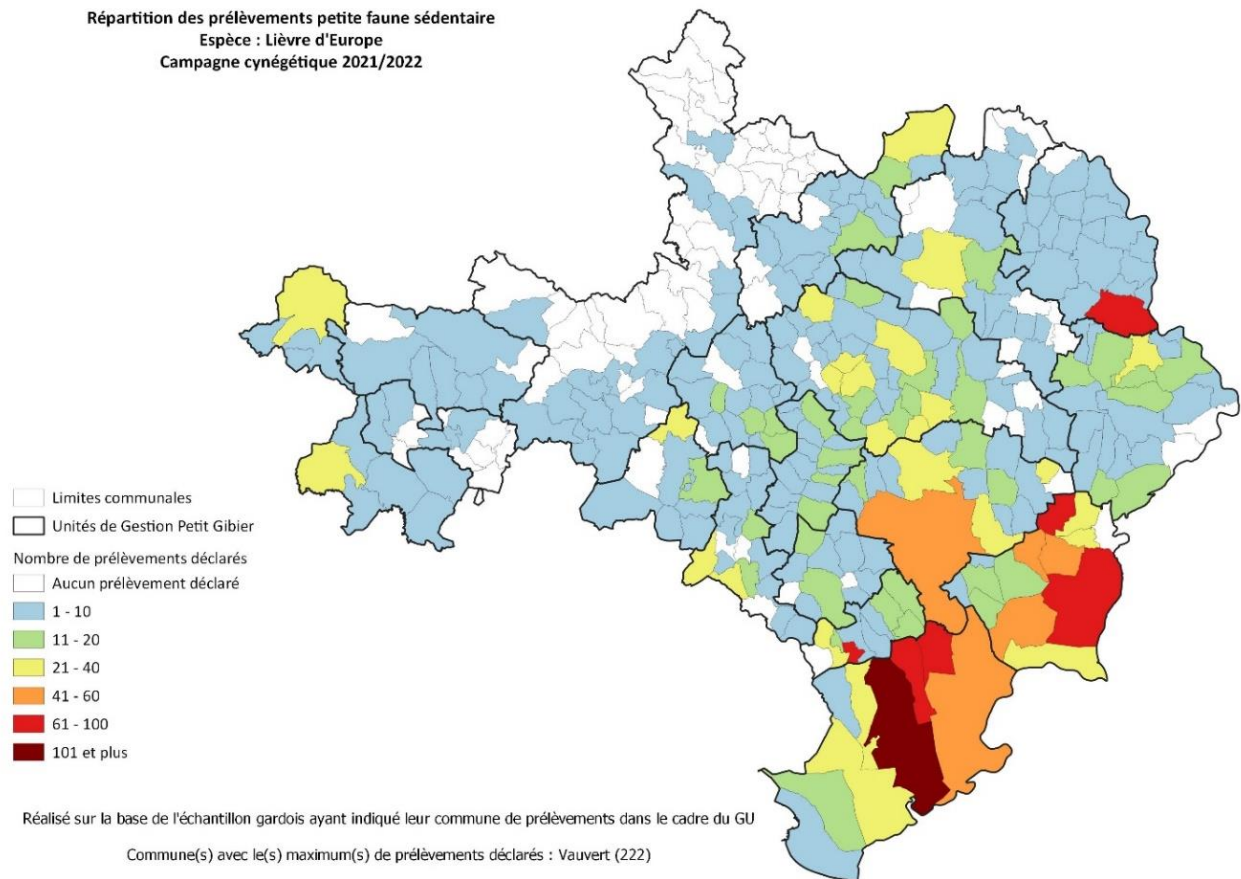
### c) *Le Lièvre d'Europe*

Malgré la baisse de l'échantillon n, on constate une stabilité des prélèvements de Lièvre d'Europe depuis la campagne précédente. La moyenne des prélèvements réalisés par chasseur est de 0,51 au cours des six dernières campagnes, ce qui montre la stabilité des prélèvements au regard de l'état de conservation de l'espèce.



Campagnes cynégétiques	2016/2017 (n=13 831)	2017/2018 (n=13 166)	2018/2019 (n=11 751)	2019/2020 (n=11 960)	2020/2021 (n=11 440)	2021/2022 (n=10 962)
Bagués	581	553	453	500	433	458
Non bagués	6 449	6 592	5 202	6 267	5 118	5 070
Total	7 030	7 145	5 655	6 767	5 551	5 528
Nombre de prélèvement par chasseur	0,51	0,54	0,48	0,57	0,49	0,50

Même si les prélèvements sont majoritairement présents dans le Sud, ils restent répartis sur l'ensemble du département.



#### d) Le Lapin de Garenne

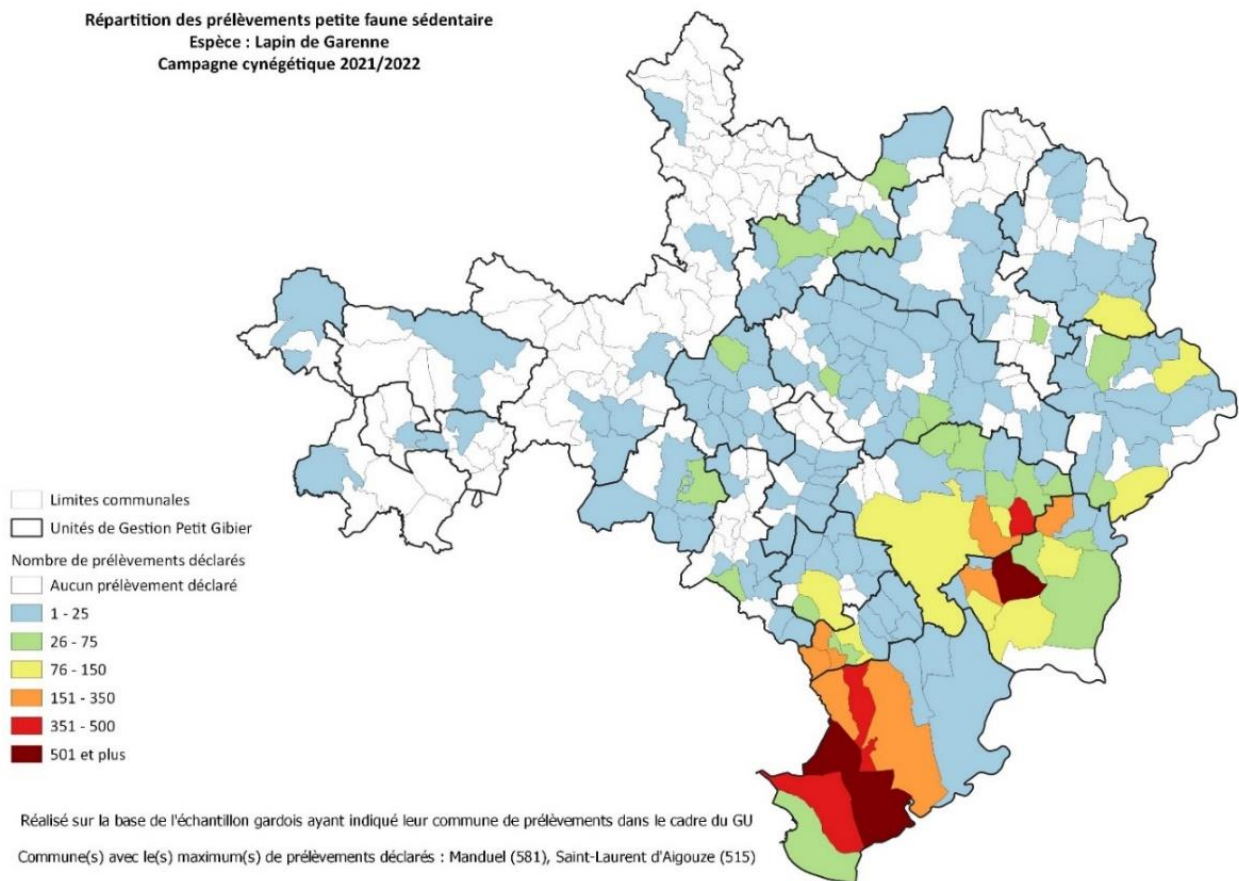
Depuis la campagne cynégétique 2020/2021, le nombre de prélèvements total de Lapin de Garenne réalisés par chasseur est en baisse, avec cette année seulement 1,15 prélèvements réalisés par chasseur. De plus, on se situe en-dessous de la moyenne observée au cours des six dernières campagnes qui est de 1,30 lapins/chasseur.

Cette baisse des prélèvements, en tenant compte de la baisse de l'échantillon n, peut refléter l'état de conservation de l'espèce à l'échelle du département notamment en raison de l'apparition de maladies (myxomatose) au sein des territoires et qui peuvent avoir une incidence sur le maintien et de développement de l'espèce.

Campagnes cynégétiques	2016/2017 (n=13 831)	2017/2018 (n=13 166)	2018/2019 (n=11 751)	2019/2020 (n=11 960)	2020/2021 (n=11 440)	2021/2022 (n=10 962)
Bagués	1 197	882	703	808	967	577
Non bagués	17 499	17 922	14 180	15 867	13 232	12 051
Total	18 696	18 804	14 883	16 675	14 199	12 628
Nombre de prélèvement par chasseur	1,35	1,43	1,27	1,39	1,24	1,15

Au-delà de la situation observée sur l'ensemble du département, il convient également de prendre en considération les secteurs sensibles où sont constatées des densités importantes de populations avec des risques de dégâts en milieux viticoles.

Cet aspect explique notamment les densités de prélèvements observées dans le Sud du département et particulièrement au sein de l'UG où on enregistre également l'application de mesures spécifiques de gestion et de régulation (reprises, tirs de destruction).



## B. LES ETUDES ET LES SUIVIS SPECIFIQUES

### a) Les contrats de gestion

La FDC30 propose à l'ensemble des sociétés de chasse adhérentes la possibilité de mettre en place au sein de leur territoire des contrats de gestion en faveur de la Perdrix rouge, du Faisan commun, du Lapin de Garenne ou encore du Lièvre d'Europe.

Les objectifs de ces contrats sont de favoriser le développement et le maintien des populations sauvages et de mettre en place des activités cynégétiques compatibles avec les enjeux de conservation des espèces au sein des territoires.

Les contrats de gestion s'établissent sur une période de 4 campagnes cynégétiques selon un protocole précis mis en place par la FDC30 en collaboration avec le(s) territoire(s) souscripteur(s) :

- ❖ **Réalisation d'un diagnostic initial du territoire** (espèces, habitats, aménagements, pratiques cynégétiques, ...) ;
- ❖ **Mise en place d'un plan d'actions** (opérations de repeuplement, instauration d'une zone de réserve, cultures faunistiques, ...) ;
- ❖ **Évaluation des actions mises en œuvre sur le développement des populations** ;
- ❖ **Établissement d'un modèle de gestion durable des populations.**

La FDC30 apporte un soutien financier pour la mise en œuvre de ces contrats selon la grille des barèmes de subvention en vigueur.

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, un nouveau contrat « Lapin » a été souscrit sur la commune de FONS-OUTRE-GARDON et les actions se sont poursuivies pour les 4 autres contrats souscrits en 2020/2021 sur les communes de FONS-OUTRE-GARDON, LE PIN, BELLEGARDE et SAINT-SEBASTIEN d'AIGREFEUILLE. Des études de faisabilité sur d'autres communes ont en parallèle été réalisées.

Un contrat de gestion « Faisan » a été mis en œuvre sur la commune de FONTANES donnant lieu à 25 oiseaux lâchés (5 coqs et 20 poules). Les premiers suivis ont été réalisés au printemps 2022.

Les actions du contrat de gestion « Perdrix » sur le GIC d'ASPERES et de SAINT-CLEMENT se sont poursuivies.

#### *b) Les actions en faveur de la Perdrix rouge*

Les actions réalisées en faveur de la Perdrix rouge contribuent à l'amélioration des connaissances de l'espèce, notamment les suivis réalisés à l'échelle départementale. Ces derniers alimentent par ailleurs la base de données du réseau national Perdrix rouge et régional dans le cadre du projet CYNOPS (voir partie III).

##### *i. Les suivis au printemps : les effectifs reproducteurs*

Les suivis des effectifs reproducteurs sont réalisés au printemps au cours des mois de mars et avril. Deux protocoles peuvent s'appliquer.

#### ❖ **Les dénombrements au chant :**

Les dénombrements au chant sont réalisés selon le protocole « **Rappel des mâles chanteurs au magnétophone** » (OFB-ONCFS). Ils sont réalisés en partie par les sociétés de chasse volontaires avec le soutien technique de la FDC30.

Au printemps 2022, 5 sociétés de chasse ont mis en œuvre ces suivis au sein de leur territoire. On note :

- ❖ **R\_moyen** : le nombre moyen de réponses de mâles chanteurs par sortie ;
- ❖ **R\_max** : le nombre maximum de réponses de mâles chanteurs par sortie ;
- ❖ **R\_min** : le nombre minimum de réponses de mâles chanteurs par sortie.

Communes	Nombre de sorties	R_moyen	R_max	R_min
AIGUES-VIVES	3	2,7	5	1
ASPERES	2	12	15	9
BARJAC	3	2,3	4	1
NAGES ET SOLORGUES	3	4	6	0
SAINT CLEMENT	3	8,6	9	8

❖ **Les dénombrements par Indice Kilométrique d'Abondance :**

Depuis 2020, la FDC30 réalise des suivis de populations de Perdrix rouge selon le protocole par « **Indice Kilométrique d'Abondance en Véhicule** » (OFB-ONCFS). Trois circuits sont ainsi réalisés en partenariat avec NWSS, gestionnaire de la source PERRIER.

Pour le printemps 2022, les suivis sont présentés dans le tableau ci-après. Il faudra à minima trois années de suivis afin d'émettre une tendance générale.

	Nb de kilomètres	Nb de sorties	Nb moyen de couples	IKA moyen
IKAPRV1	20	3	6	0,3
IKAPRV2	8	3	0	0
IKAPRV3	24	3	6	0,25

ii. **Les suivis d'été : l'échantillonnage des compagnies**

L'échantillonnage des compagnies en été est effectué selon le protocole de l'OFB-ONCFS à partir de circuits prédéfinis parcourus en véhicules (IKAPRV). Les compagnies sont ainsi dénombrées et on distingue le nombre d'adultes, le nombre de jeunes et la taille des jeunes. Cela permet ainsi d'estimer le succès de la reproduction par évaluation de la taille des compagnies et des nichées.

Au cours de l'été 2021, 5 sociétés de chasses ont contribué à ces suivis. Seules les données communiquées par 4 d'entre-elles ont pu être exploitables. A partir de l'ensemble des données récoltées, on distingue :

- ❖ Le nombre moyen d'adultes observés (**A\_moyen**) ;
- ❖ Le nombre moyen de jeunes observés (**J\_moyen**) ;
- ❖ La taille moyenne des nichées (**NI\_moyen**) ;
- ❖ La taille moyenne des compagnies (**CO\_moyen**).

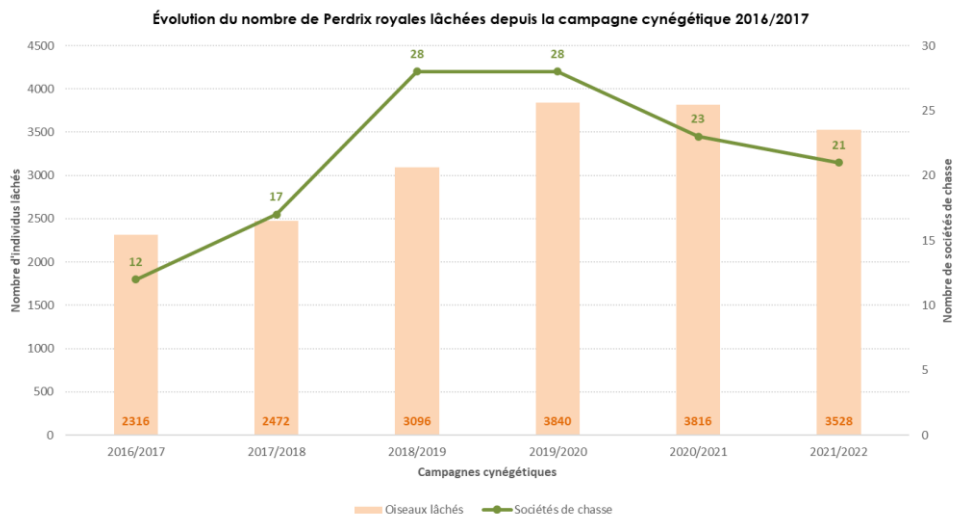
Communes	Nb de sorties	A_moyen	J_moyen	NI_moyen	CO_moyen
AIGUES-VIVES	3	3,97	7,64	3,31	3,56
BARJAC	5	1,83	6,17	6,60	6,83
NAGES ET SOLORGUES	5	2,00	2,13	2,20	2,50
SAINT CLEMENT	4	6,67	1,25	5,00	2,58

Ce même protocole a été appliqué sur les circuits réalisés en partenariat avec NWSS au cours de l'été 2021.

	Nb de sorties	A_moyen	J_moyen	NI_moyen	CO_moyen
IKAPRV 01	6	11,67	11,16	3,35	3,92
IKAPRV 02	6	0,66	3,67	11	12
IKAPRV 03	6	24	30,17	4,02	4,67

### iii. L'amélioration des lâchers de repeuplement : la Perdrix royale

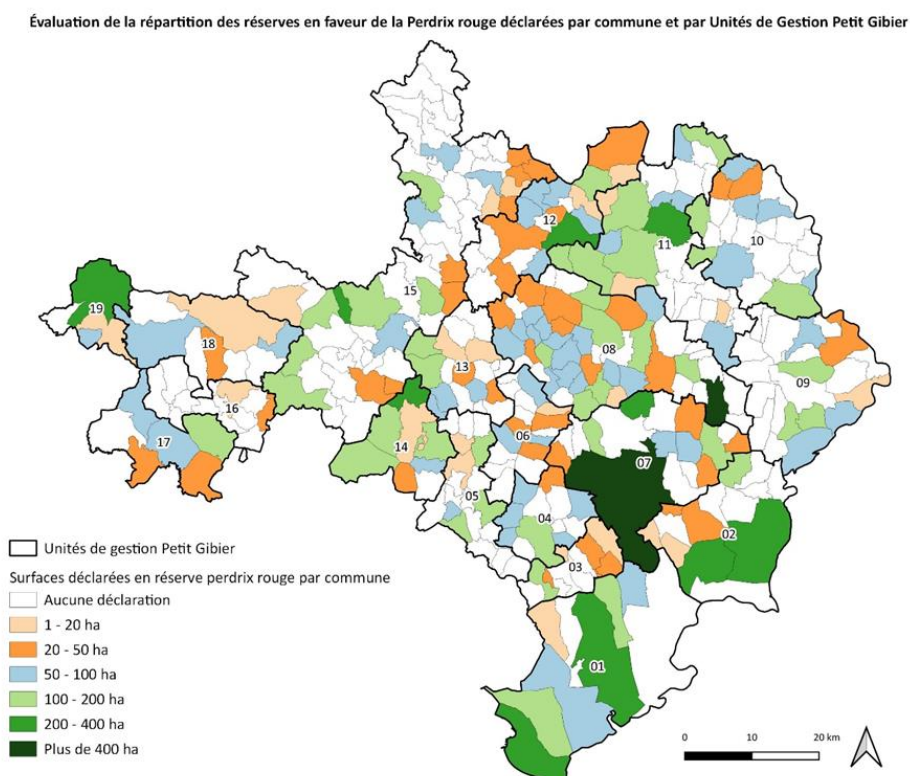
La FDC30 propose annuellement aux sociétés de chasse adhérentes de procéder à des actions de repeuplement en faveur de la Perdrix rouge à travers le lâcher d'oiseaux issus du dispositif génétique « Perdrix royale ». Pour les lâchers réalisés au cours de l'été 2022, 21 sociétés de chasse ont souscrit au dispositif pour 3 528 oiseaux lâchés.



### iv. L'instauration des réserves « Perdrix rouge »

Considérant les enjeux liés à la préservation de la petite faune, notamment de la Perdrix rouge, et conformément à l'application du PGCA, les détenteurs de droit de chasse doivent depuis 2020 instaurer à l'échelle de leur territoire chassable un minimum de surface de 10% en Réserve de Chasse Fédérale.

Ces réserves font l'objet d'une déclaration (surfaces et parcelles concernées) auprès de la FDC30 qui a ainsi déployé un accompagnement technique et financier particulier à ce programme. Au bilan de la campagne cynégétique 2021/2022, on compte **15 552 ha de réserves**, répartis sur 178 communes, pour une moyenne de 86,7 ha par commune.



### c) Les actions en faveur du Lièvre d'Europe

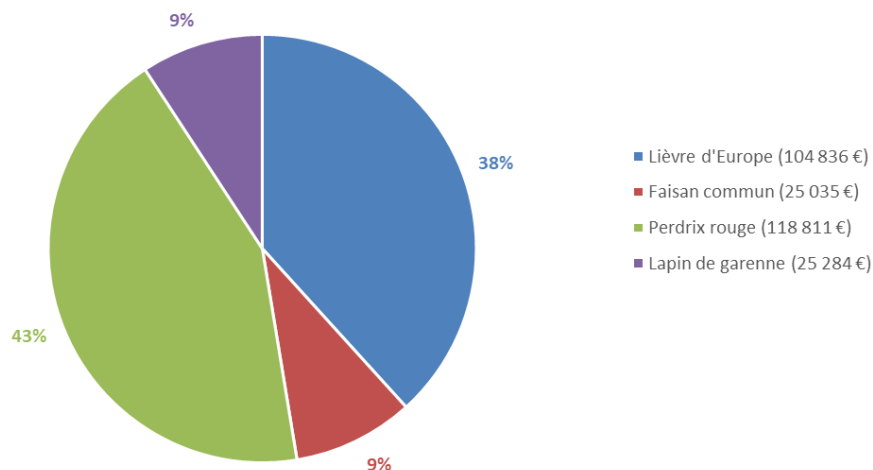
Au-delà des lâchers de repeuplement au sein des territoires de chasse, des opérations de suivi par Indice Kilométrique d'Abondance peuvent être mis en place. Un circuit a ainsi été mis en place depuis la campagne 2019/2020 sur la commune de NAGES-ET-SOLORGUES avec une phase test en 2020. Ces suivis sont réalisés à raison de 3 passages entre Janvier-Février (après fermeture de la chasse et avant la saison de reproduction) et 3 passages en Août (avant ouverture et après saison de reproduction).

Pour la saison 2021/2022, les 6 sorties ont été réalisées sur l'ensemble de la saison. On note un IKA moyen de 1,2 lièvres pour la période estivale et de 0,8 lièvres pour la saison hivernale. L'IKA global moyen est de 1,0 lièvre. Ce dispositif est soutenu dans le cadre du projet CYNOBS.

### d) Les actions en faveur de toutes les espèces

La FDC30 soutient financièrement annuellement les lâchers de repeuplement qui ont lieu l'été pour la Perdrix rouge et le Faisan commun et en hiver pour le Lapin de Garenne et le Lièvre d'Europe. Ce soutien financier est fixé par la grille des barèmes de subvention en vigueur. La Perdrix rouge est l'espèce la plus représentée en nombre d'individus lâchés et en moyens financiers alloués (montant subventionné).

Évaluation des aides allouées aux lâchers de repeuplement Petite faune de plaine  
Campagne cynégétique 2021/2022



## C. LA VALORISATION DES TERRITOIRES ENGAGES

La FDC30 valorise annuellement les sociétés de chasse qui s'investissent dans la mise en œuvre d'une chasse durable et responsable en faveur des espèces et des habitats mais aussi au travers d'actions d'éducation à l'environnement. Cette valorisation des actions menées s'articule à l'échelle départementale par le Challenge Gouvenet et à l'échelle régionale par les Trophées Chasse durable.

La restitution des lauréats s'est tenue lors de l'Assemblée Générale du 27 mars 2022 en présence de Monsieur Max ALLIES, Conseiller Régional.

#### a) *Le Challenge Gouvernet*

Le Challenge Roland Gouvernet vise à récompenser les sociétés de chasse gardoises dans leurs actions sur leurs territoires en faveur des espèces et de leurs habitats à l'échelle du Département.

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, ce prix a été décerné à **la société de chasse de Fons-Outre-Gardon**. Le Conseil d'Administration et la Commission Petit Gibier ont ainsi tenu à récompenser la société de chasse pour ses actions réalisées en faveur du Lapin de Garenne avec la signature d'un Contrat de Gestion Lapin. Ce contrat a en effet abouti à d'important travaux d'ouvertures du milieu, à l'aménagement de garenne, au repeuplement de lapins vaccinés et à la mise en place d'une réserve spécifique avec le soutien technique et financier de la FDC30.



#### b) *Les Trophées Chasse durable*

Les Trophées Chasse Durable, initiative soutenue financièrement par la Région Occitanie, représentent l'opportunité de mettre en valeur à l'échelle régionale les nombreuses actions développées par les chasseurs au sein de leurs territoires dans le cadre d'une chasse durable, responsable et préservatrice de la biodiversité (cultures favorables à la biodiversité, entretien de zones humides, chantiers de nettoyage des milieux, mise en place de corridors pour la faune sauvage...).

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022 et pour le Département du Gard, ce trophée a été desservi à **la Diane de Lirac** pour son investissement dans le cadre de la mise en œuvre d'une expérimentation menée pour l'implantation de couverts faunistiques à travers la gestion des pistes DFCI et pour la réalisation d'actions d'éducation à l'environnement avec le Pôle éducatif Natura'jeunes. Ces actions ont par ailleurs été valorisées lors d'une journée spécifique en présence notamment de Madame la Préfète du Département du Gard, du député Anthony CELLIER et de la sénatrice Vivette LOPEZ.







### 3. LES MIGRATEURS TERRESTRES

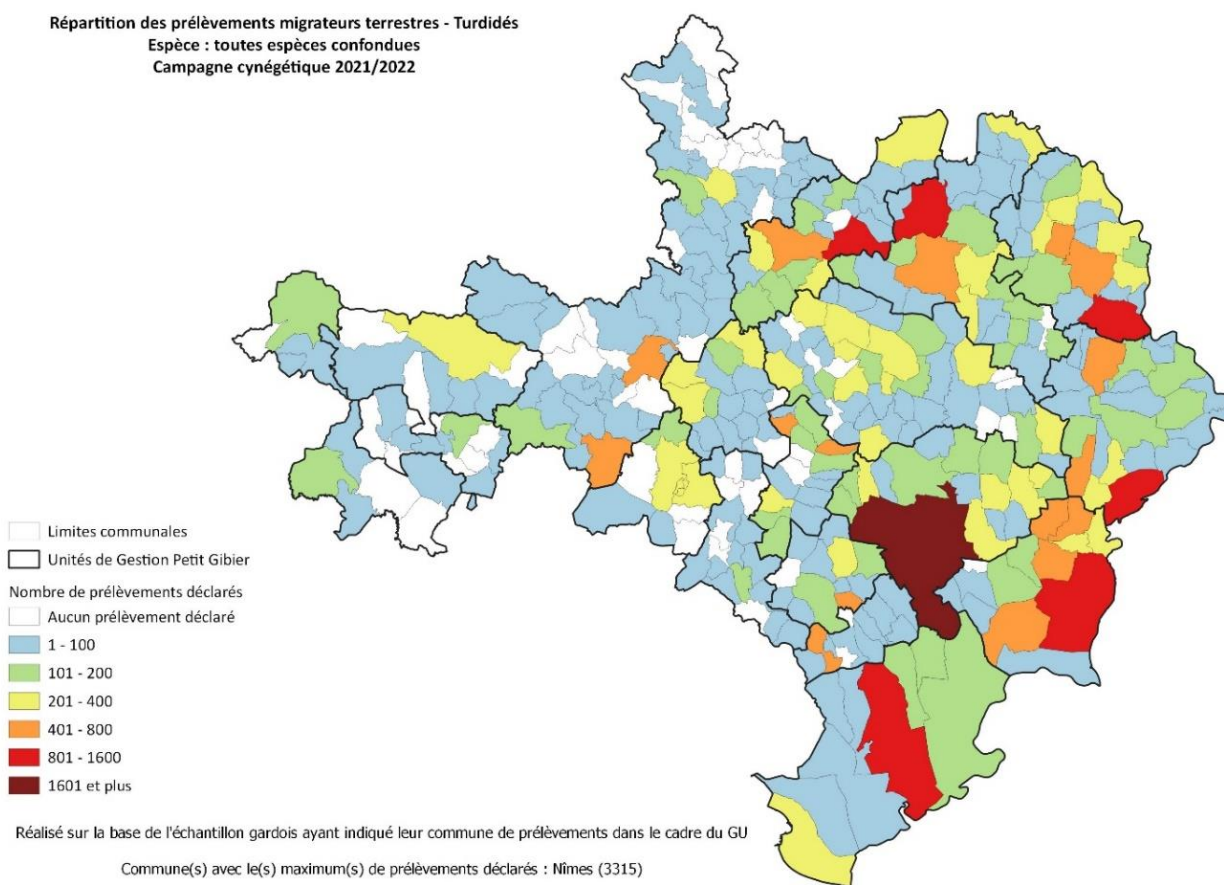
Les migrateurs terrestres chassables sont regroupés majoritairement au sein de 5 principales familles : **les Turdidés** (Merle et grives), **les Colombidés** (Pigeons et tourterelles), **les Alaudidés** (Alouettes), **les Phasianidés** (Caille des blés) et **les Scolopacidés** (Bécasse des Bois).

#### A. L'ANALYSE DES PRELEVEMENTS

Pour rappel, certaines espèces sont soumises à des PMA départementaux et/ou nationaux. Dans le cadre de l'ensemble des données qui seront présentées ci-après, il convient de rappeler que les migrateurs terrestres restent sensibles aux changements globaux (climatiques, agricoles, ...) et face à certaines maladies qui peuvent impacter les populations. Les effets de ces facteurs sur les effectifs prélevés restent néanmoins difficilement quantifiables et ne peuvent à eux-seuls expliquer les variations et/ou les baisses observées.

##### a) Les turdidés

De manière générale, on observe une baisse de 14,3% des prélèvements réalisés, toutes espèces confondues, en comparaison avec l'année précédente. Les prélèvements individuels (7,83) restent également inférieurs à la moyenne observée au cours de ces six dernières campagnes cynégétiques (8,91). La Grive musicienne reste l'espèce la plus représentée avec près de 60% des prélèvements réalisés. Les prélèvements sont majoritairement présents dans le centre-Ouest du département.



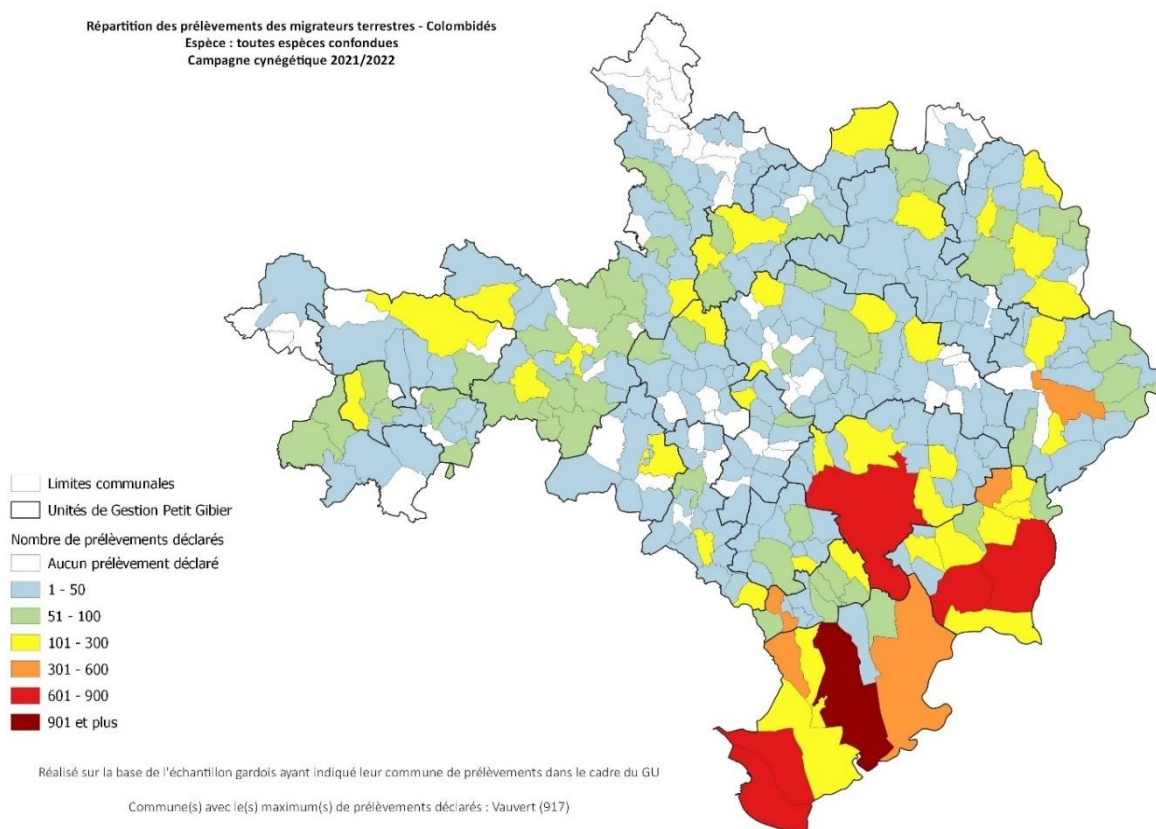
Campagnes cynégétiques	2016/2017 (n=13 831)	2017/2018 (n=13 166)	2018/2019 (n=11 751)	2019/2020 (n=11 960)	2020/2021 (n=11 440)	2021/2022 (n=10 962)	Part des prélèvements
Grive musicienne	77 485	74 138	46 193	55 437	63 106	53 015	59,2 %
Grive mauvis	23 271	21 823	13 218	20 366	17 051	13 538	15,1 %
Grive draine	8 176	9 460	5 475	8 689	6 180	7 041	7,9 %
Grive litorne	8 607	7 843	2 465	6 888	2 625	3 123	3,5 %
Merle noir	22 797	24 905	13 104	16 416	15 478	12 822	14,3 %
Toutes espèces confondues	140 336	138 169	80455	107 796	104 440	89 539	
Nombre de prélèvement par chasseur	10,15	10,49	6,85	9,01	9,13	7,83	

### b) Les Colombidés

Le nombre de prélèvements réalisés est le plus faible constaté depuis la campagne cynégétique 2016/2017. Il se situe par ailleurs en dessous de la moyenne observée au cours des six dernières campagnes (53 678 pour 4,69 prélèvements/chasseur). Le Pigeon ramier reste l'espèce la plus représentée avec 74,0% des prélèvements réalisés, suivi de la Tourterelle turque (20,2%).

Campagnes cynégétiques	2016/2017 (n=13 831)	2017/2018 (n=13 166)	2018/2019 (n=11 751)	2019/2020 (n=11 960)	2020/2021 (n=11 440)	2021/2022 (n=10 962)	Part des prélèvements
Pigeon ramier	29 939	35 721	32 615	44 189	36 203	30 441	74,0 %
Pigeon bizet	1 945	2 290	1 535	2 107	1 722	1 462	3,6 %
Pigeon colombin	1 353	1 203	927	779	1 349	899	2,2 %
Tourterelle turque	13 434	14 661	11 479	12 164	11 677	8 305	20,2 %
Tourterelle des bois	6 478	6 713	5 576	3 924	977	-	-
Toutes espèces confondues	53 149	60 588	52 132	63 163	51 928	41 107	
Nombre de prélèvement par chasseur	3,84	4,60	4,44	5,28	4,54	3,59	

Répartition des prélèvements des migrateurs terrestres - Colombidés  
Espèce : toutes espèces confondues  
Campagne cynégétique 2021/2022



### c) Les Alaudidés

Les prélèvements des Alaudidés concernent uniquement l'Alouette des champs. Comme pour la campagne précédente, avec moins d'un prélèvement réalisé par chasseur, les effectifs prélevés restent faibles.

Campagnes cynégétiques	2016/2017 (n=13 831)	2017/2018 (n=13 166)	2018/2019 (n=11 751)	2019/2020 (n=11 960)	2020/2021 (n=11 440)	2021/2022 (n=10 962)
Alouette des champs	2 148	1 521	1 533	1 697	817	887
Nombre de prélèvement par chasseur	0,16	0,12	0,13	0,14	0,07	0,08

### d) Les Phasianidés

Les prélèvements de Phasianidés concernant uniquement la Caille des blés. Les prélèvements restent très faibles à l'échelle du département et diminuent progressivement. Précisons que la présence de l'espèce est aléatoire dans le département et qu'elle dépend très largement des mouvements migratoires.

Campagnes cynégétiques	2016/2017 (n=13 831)	2017/2018 (n=13 166)	2018/2019 (n=11 751)	2019/2020 (n=11 960)	2020/2021 (n=11 440)	2021/2022 (n=10 962)
Caille des blés	1 427	1 106	1 058	1 253	1 095	963
Nombre de prélèvement par chasseur	0,10	0,08	0,09	0,10	0,10	0,08

### e) Les Scolopacidés

La Bécasse des bois est l'unique représentant de cette famille de migrateurs terrestres chassables. Pour rappel, les prélèvements de cette espèce sont régis au niveau national par un PMA annuel de 30 oiseaux/an/chasseur. Ce PMA a ensuite été décliné à l'échelle départementale avec un quota de 3 oiseaux/jour et de 6/semaine. Tout prélèvement étant soumis à déclaration à partir du **Carnet de Prélèvement Bécasse (CPB)** ou à partir du dispositif **Chass'Adapt**.

#### i. L'analyse des prélèvements à partir du CPB

Le CPB est délivré annuellement, il est individuel et s'applique pour l'ensemble des territoires chassés et ce quel que soit le département. Le département ou la commune de prélèvement ne sont pas précisés sur le CPB. Le CPB doit obligatoirement être remis en fin de saison. L'analyse des CPB rendus permet d'évaluer le nombre de Bécasses prélevées par des chasseurs gardois peu importe le lieu des prélèvements. Ceci ne permettant pas d'évaluer le nombre de Bécasse des bois prélevées à l'échelle du département du Gard.

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, on comptabilise 3 404 Bécasses des bois prélevées pour 3 269 chasseurs gardois ayant retournés leur CPB. Notons que le taux de retour de CPB pour cette campagne est de 68,90%.

Même si l'analyse des CPB ne permet pas de mettre en évidence le nombre de Bécasse des bois prélevées dans le Gard, il est néanmoins possible de pouvoir analyser la chronologie des prélèvements. Ces derniers sont ainsi majoritairement réalisés entre les mois de novembre et janvier.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre CPB délivrés	5 791	5 955	5 864	5 370	5 177	4 744
Nombre CPB retournés	3 616	3 983	3 802	3 545	3 315	3 269
Taux de retour (%)	62,44%	66,88%	64,84%	66,01%	64,03%	68,90%
Nombre de Bécasse prélevées	5 946	2 647	5 278	5 369	3 801	3 404

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total
2016/2017	0	156	1 535	1 980	1 711	564	5 946
2017/2018	3	90	804	1 033	468	249	2 647
2018/2019	11	68	1 229	1 952	1 472	546	5 278
2019/2020	1	116	1 216	1 524	974	404	42 35
2020/2021	8	65	323	1 584	1 327	494	3 801
2021/2022	4	91	892	1 138	865	414	3 404
Moyenne	5	99	1 021	1 615	1 190	451	4 381
	0,10%	2,26%	23,31%	36,85%	27,17%	10,30%	

ii. L'analyse des prélèvements à partir de Chass'Adapt

Le dispositif **Chass'Adapt** permet de déclarer un prélèvement en temps réel, sans aucun dispositif de marquage. Contrairement au CPB, il permet de localiser les prélèvements réalisés et ainsi déterminer un nombre de bécasses prélevées à l'échelle du département, que ce soit un chasseur gardois ou non. Les données sont réceptionnées à l'échelle nationale par la FNC qui se charge ensuite de les communiquer aux départements concernés.

L'analyse des données reçues met en évidence **440 prélèvements réalisés** dans le Gard correspondant à **433 déclarations** de **125 chasseurs différents**. Sur l'ensemble des prélèvements déclarés, **322 ont été réalisés par 84 chasseurs gardois** différents. Les autres prélèvements (118) ont été effectués par 41 chasseurs issus de 17 départements extérieurs (13, 07, 12, 65, 19, 69, 38, 43, 34, 33, 04, 66, 09, 84, 31, 83, 48).

## B. LES ETUDES ET LES SUIVIS SPECIFIQUES

### a) Les actions en faveur du Réseau National « Oiseaux de passage » (OFB)

Dans le cadre du réseau « Oiseaux de passage », coordonné à l'échelle nationale par l'OFB, deux protocoles s'appliquent : **le protocole « FLASH »** des effectifs hivernants (2000) et **le protocole « ACT »** des effectifs nicheurs en période de reproduction (1996). Ces suivis sont mis en œuvre dans les départements par les agents de l'OFB (70%) ou les services techniques des Fédérations Départementales des Chasseurs (30%).

La FDC30 réalise annuellement ces suivis selon deux circuits préétablis sur les communes de MARGUERITES et de SOUVIGNARGUES. Six autres circuits sont effectués par les agents de l'OFB. La contribution à ces suivis est soutenue dans le cadre du dispositif Écocontribution.

i. Le comptage « FLASH »

L'application de ce protocole permet **d'évaluer l'abondance et la répartition de 13 espèces classées « oiseaux de passage » au cours de l'hiver** par le biais d'un comptage annuel réalisé entre le 10 et le 21 janvier, la date optimale étant le 15 janvier. Les relevés sont effectués pour chaque point de chaque circuit entre 10h00 et 12h00. Pendant 5 minutes, tous les oiseaux identifiés à vue et/ou au chant sont pris en compte.

ii. Le comptage « ACT »

L'objectif de ce protocole est de **préciser les tendances évolutives des effectifs des oiseaux nicheurs et de passages au printemps** (17 espèces concernées chez les Alaudidés, Turdidés, Colombidés). Il s'appuie sur l'application d'Indices Ponctuels d'Abondance (IPA) entre le 01 et le 30 avril puis entre le 15 mai et le 15 juin.

Chaque circuit comporte 5 points d'écoute espacés d'un kilomètre. Les observations ont lieu au cours des deux premières heures qui suivent le lever du soleil. La durée d'écoute est fixée à 10 minutes par point au cours desquelles les oiseaux chanteurs, jugés différents, sont notés. Pour la Pie bavarde, le Geai des chênes, la Corneille noire et l'Etourneau sansonnet, les oiseaux non-chanteurs observés à vue sont également comptabilisés.

Pour la période du 15 mai au 15 juin et pour les mêmes points d'écoute sur les deux circuits, il a également été appliqué un protocole d'estimation de la probabilité de détection pour la Tourterelle des bois où seuls les oiseaux émettant en chant territorial sont recensés.

Les effectifs dénombrés en 2022, pour les deux circuits concernés par la FDC30, sont présentés dans les tableaux ci-après (données « Tourterelles de bois » exclues).

FLASH	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etourneau sansonnet	89	234	238	296	354	224
Merle noir	-	2	8	1	6	3
Tourterelle turque	2	3	11	3	13	1
Alouette des champs	-	130	32	6	1	1
Pigeon ramier	5	8	29	4	6	18
Grive litorne	16	-	-	-	-	-
Alouette lulu	-	-	6	-	3	-
Grive draine	-	-	-	-	-	-
Grive mauvis	-	-	-	-	-	-
Grive musicienne	-	-	2	-	-	2
Pigeon colombin	-	-	-	-	-	-
Vanneau huppé	-	-	-	-	-	-
Pluvier doré	-	-	-	-	-	-
Œdicnème criard	-	-	-	-	-	-

ACT	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Etourneau sansonnet	364	178	50	10	129	62
Pie bavarde	20	17	18	15	1	18
Tourterelle turque	10	17	19	13	20	17
Corneille noire	39	47	9	10	9	14
Merle noir	16	21	22	10	14	22
Pigeon ramier	15	26	18	11	20	17
Faisan de Colchide	4	5	1	-	2	8
Alouette des champs	5	1	4	-	3	4
Alouette lulu	5	3	4	2	5	2
Perdrix rouge	-	2	-	-	1	-
Tourterelle des bois	9	11	10	4	4	8
Caille des blés	-	-	-	-	-	-
Geai des chênes	-	3	1	1	3	1
Grive draine	-	-	-	-	-	-
Grive litorne	-	-	-	-	-	-
Grive musicienne	-	-	-	-	-	1
Pigeon colombin	-	-	-	-	-	-

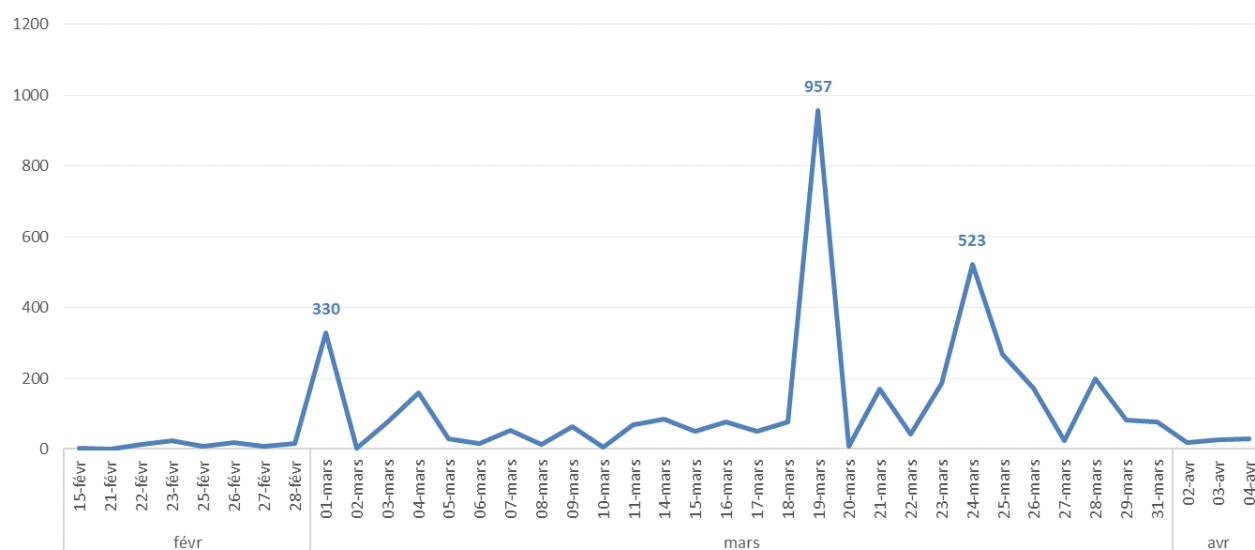
*b) Les actions en faveur du Pigeon ramier : suivi de la chronologie de la migration*

Depuis 1997, la FDC30 a initié un protocole de suivi annuel de la chronologie de la migration de retour du Pigeon ramier. Il permet d'apporter des éléments sur la phénologie de la migration (effectifs, périodes). L'ensemble des données ainsi obtenues est étudié dans le cadre de la procédure de classement de l'espèce sur la liste des ESOD.

Ce suivi est réalisé chaque année de manière quotidienne du 10 février au 04 avril pendant les premières heures qui suivent le lever du jour. En 2022, 4 sites ont été suivis sur les communes de NIMES, SAINT JEAN DU PIN, TORNAC, et DOMESSARGUES. Au-delà du nombre total de pigeons dénombrés par site et pour tous les sites, on constate un premier pic de migration au début du mois de Mars puis un second entre le 15 et le 25 mars. En 2021, ces pics migratoires ont été observés entre le 20 février et le 20 mars. Ces variations interannuelles peuvent être en lien avec les conditions météorologiques : la période entre le 10 et le 21 mars 2022 ayant été plus humide qu'au printemps 2021.

Sites	Effectifs de pigeon ramier dénombré
DOMESSARGUES	570
NIMES	1 076
SAINT JEAN DU PIN	1 351
TORNAC	1 032
<b>Total</b>	<b>4 029</b>

Suivi de la chronologie de migration de retour du Pigeon ramier en 2022 (tous sites confondus)



### c) Les actions en faveur de la Caille des blés

#### i. Le suivi des populations nicheuses au printemps

Les suivis en faveur de la Caille des blés sont réalisés dans le cadre du réseau « Oiseaux de passages » et d'un projet régional OCCOTURNIX coordonné par la FRCO et soutenu par l'OFB et la FNC à travers le dispositif Ecocontribution.

Deux sites sont ainsi suivis par la FDC30 : le site historique de BARJAC suivi depuis 2014 et le site de SAINT-JEAN de MARUEJOLS depuis 2021.

Le protocole de suivi consiste à réaliser des points d'écoute avec passage de la repasse le long d'un circuit préétabli sur le territoire concerné durant les premières heures qui suivent le lever du jour. On compte une sortie par semaine d'avril à fin juin début juillet. Dès lors qu'un individu est contacté, on procède à une tentative de capture, uniquement en présence d'un bagueur agréé, dans un objectif de baguage pour améliorer les connaissances de l'espèce à l'échelle nationale et internationale.

#### ❖ Le site de Barjac

En 2022, les services techniques de la FDC30 ont réalisé 14 sorties sur le site de BARJAC. Ils ont procédé au baguage de 5 oiseaux pour 9 oiseaux recensés.

Campagne cynégétique	Nombre de sorties	Oiseaux recensés	Nombre de contact/sortie	Effectifs bagués
2016/2017	15	9	0,60	5
2017/2018	13	12	0,92	2
2018/2019	15	36	2,40	19
2019/2020*	8	16	2,00	3
2020/2021	14	22	1,57	7
2021/2022	14	9	0,64	5

\* : compte tenu du contexte sanitaire, tous les suivis n'ont pas pu être réalisés

On constate une fluctuation des effectifs recensés au cours du temps avec une moyenne de 1,36 oiseaux contactés par sortie au cours des six dernières années de suivis. En parallèle, en moyenne 39% des effectifs recensés ont pu être bagués.

Les données biologiques et morphométriques acquises à partir des individus bagués sont retransmises au réseau de l'OFB pour analyses.

Outre les effectifs recensés et bagués, les suivis permettent d'évaluer la chronologie et la phénologie de la migration. En effet, les déplacements migratoires peuvent être induits par les changements climatiques avec des printemps de plus en plus doux et précoces ou encore la modification des habitats avec l'absence ou la diminution de cultures et pratiques favorables pour l'espèce.

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET
2013	4	33	8	3
2014	5	6	0	0
2015	6	6	5	3
2016	3	5	8	2
2017	0	5	1	0
2018	18	4	8	0
2019	15	15	3	0
2020	0	4	10	2
2021	7	7	8	0
2022	1	7	1	0
Effectifs cumulés de 2013 à 2022	59	92	52	10
Moyenne entre 2013 et 2022	6	9	5	1
Effectifs cumulés de 2017 à 2022	41	42	31	2
Moyenne entre 2017 et 2022	7	7	5	1

#### ❖ Le site de Saint-Jean de Maruéjols

Sur le territoire de SAINT-JEAN DE MARUEJOLS, 13 sorties ont été réalisées en 2022. Au total, 8 oiseaux ont été entendus et 3 ont pu être bagués (contre 15 oiseaux recensés en 2021 au cours de 11 sorties, sans opération de baguage). Compte tenu du fait que le site est suivi seulement depuis deux ans, il n'est pas encore possible de faire des analyses interannuelles.

##### ii. La récolte d'échantillons d'ailes

Les récoltes d'échantillons d'ailes de la Caille des blés entrent dans le cadre du projet OCCOTURNIX permettant l'amélioration des connaissances sur l'espèce et la promotion des actions en faveur de la conservation de ses habitats. Ces ailes ont été collectées grâce au réseau de chasseurs mis en place dans le cadre du projet et souhaitant participer à l'amélioration des connaissances sur l'espèce. La lecture des ailes permet d'estimer la date d'éclosion des jeunes oiseaux, et par la suite de sensibiliser les agriculteurs au maintien de l'habitat de l'espèce en période d'éclosion et d'élevage des jeunes.

Un échantillon de 11 ailes, provenant de 2 communes différentes (SAINT JEAN DE MARUEJOLS et BEZOUCE) a ainsi pu être analysé. Sur cet échantillon, on compte 90% de jeunes pour 10% d'adultes.

##### iii. L'amélioration de la qualité des habitats

Des actions d'amélioration de la qualité de l'habitat en faveur de la Caille des blés ont été mises en œuvre sur la commune de SAINT JEAN DE MARUEJOLS dans le cadre du



projet « Oc'coturnix » en parallèle des actions de suivis de l'espèce et de récolte d'échantillons d'ailes.

Au cours de l'hiver 2021/2022, 5,20 ha de couverts ont ainsi été implantés en partenariat avec les chasseurs locaux et un agriculteur de la commune. Un contrat spécifique de gestion a été mis en place afin de maintenir les couverts jusqu'au 15 septembre et de ne prévoir aucune intervention chimique ou mécanique avant cette date. En 2020/2021, 8,80 ha avaient déjà été implantés en blé avec maintien des chaumes jusqu'au 15 septembre.

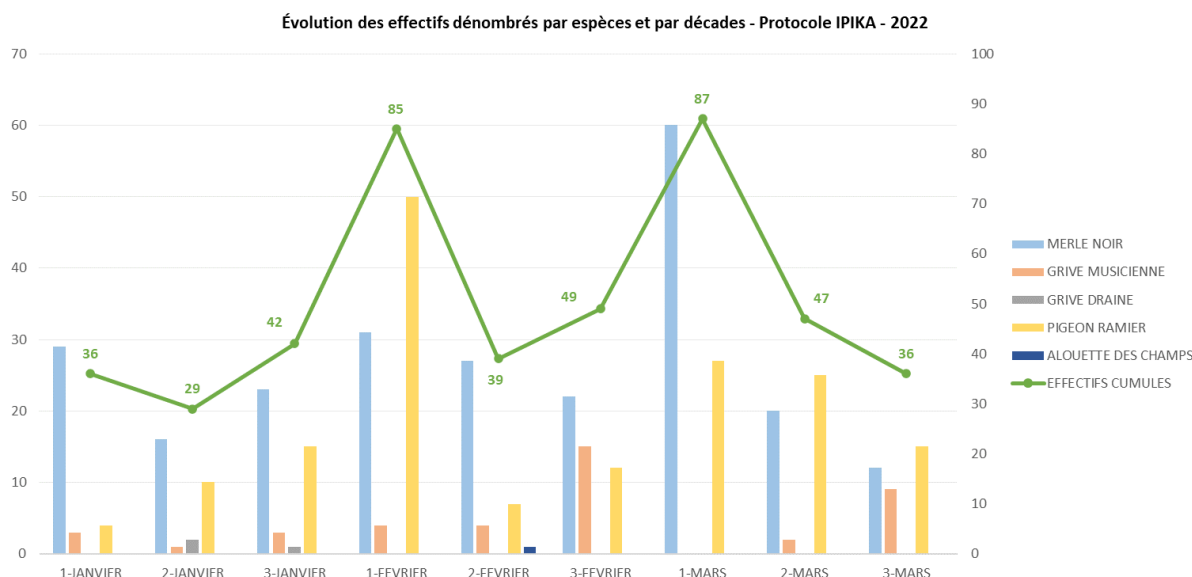
d) *Les actions en faveur des migrateurs terrestres*

i. Turdidés, alaudidés, colombidés : suivi de la migration de retour

La FDC30 contribue tous les ans au programme de recherches de l'IMPCF porté sur la chronologie de la migration de retour des Grands turdidés (Merle noir et Grives), de l'Alouette des champs et du Pigeon Ramier. Le protocole IPIKA consiste à appliquer deux méthodologies indiciaires : l'Indice Ponctuel d'Abondance (I.P.A), avec des stations d'écoute de 20 minutes, et l'Indice Kilométrique d'Abondance (I.K.A) à partir d'un circuit d'un kilomètre parcourant 3 types de milieux (bois, garrigue et plaine cultivée). Appliqué sur la commune de FONTANES, ce protocole est conduit à raison d'une sortie par décade au cours des mois de Janvier, Février et Mars.

Les espèces les plus représentées restent le Merle noir (53%) et le Pigeon ramier (37%). Rappelons que ce protocole s'intéresse aux Turdidés et Alaudidés chassables, et que cette année les effectifs dénombrés de Grives et d'Alouette des champs sont très faibles. On constate en parallèle que le bois et la garrigue restent plus fréquentés que la plaine au sein de laquelle on retrouve essentiellement la culture de la vigne.

	BOIS	GARRIGUE	PLAINE	Total
GRIVE DRAINE	1	2	-	3
GRIVE MUSICIENNE	8	32	2	42
MERLE NOIR	123	89	28	240
PIGEON RAMIER	99	34	31	164
ALOUETTE DES CHAMPS	-	-	1	1
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>157</b>	<b>62</b>	<b>450</b>



Il est difficile d'émettre une tendance d'évolution des populations sur la base d'un seul site de suivi pour une année d'autant plus que les observations peuvent dépendre de divers paramètres (conditions climatiques, changements des pratiques agricoles ou sylvicoles, ...).

ii. **Migrateurs terrestres : suivi de la migration automnale**

Initié par l'ISNEA, la FDC30 effectue annuellement au cours des mois d'octobre et de novembre un suivi de la migration automnale selon un protocole standardisé à l'échelle nationale. Ce suivi est basé sur le dénombrement et l'identification des oiseaux en vol pendant 4 heures à compter de l'heure du lever du soleil sur un site spécifique à raison de 3 matinées par semaine. L'objectif principal de ces suivis est de définir des tendances d'évolution dans le temps des populations migratrices et de comprendre les réponses adaptatives face aux changements climatiques et aux différentes variables de l'environnement. Depuis la campagne cynégétique 2015-2016, la FDC30 réalise ces suivis sur la commune de BOUCOIRAN.

Au titre de la campagne 2021/2022, les comptages ont été effectués du 06 octobre au 05 novembre et ont totalisé près de 31 102 oiseaux, toutes espèces confondues (32 espèces différentes). Le Pigeon ramier est l'espèce la plus représentée avec 26 845 oiseaux comptabilisés (86,3%) contre 14 234 l'année précédente. Les autres espèces chassables restent que très peu représentées.

	Oct. 1ère Décade	Oct. 2ème Décade	Oct. 3ème Décade	Nov. 1ère Décade	Total
Pigeon ramier	3	6 332	17 631	2 879	<b>268 45</b>
Grive musicienne	70	195	36	11	<b>312</b>
Grive draine	0	21	23	2	<b>46</b>
Grive mauvis	0	3	0	2	<b>5</b>
Alouette des champs	0	4	0	5	<b>9</b>
Merle noir	3	8	0	0	<b>11</b>
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>6 563</b>	<b>17 690</b>	<b>2 899</b>	<b>27 228</b>

Au-delà des espèces chassables, s'ajoutent de nombreux passages de Fringilles, de Rapaces et d'autres passereaux. Comme pour les autres suivis, il est important de tenir compte que les effectifs dénombrés peuvent dépendre des facteurs influençant sur la chronologie et la phénologie de la migration.

	2018	2019	2020	2021		2018	2019	2020	2021
Pigeon ramier	1 912	11 241	14 234	26 845	Bergeronnette sp	-	-	-	8
Pinson des arbres	1 369	2 656	1 216	2 475	Bruant jaune	-	1	-	-
Grand Cormoran	46	268	166	620	Busard Saint-Martin	-	1	-	-
Grive musicienne	345	304	583	312	Buse variable	1	2	4	4
Étourneau sansonnet	22	276	121	80	Choucas des tours	-	-	6	2
Hirondelle de rochers	60	61	126	3	Corvidés sp	3	-	-	1
Hirondelle de fenêtre	-	5	295	16	Faucon hobereau	1	-	1	-
Tarin des aulnes	-	162	84	220	Faucon pèlerin	-	-	1	-
Chardonneret élégant	4	55	41	27	Faucon sp	-	-	2	3
Linotte mélodieuse	4	4	53	40	Flamant rose	-	-	1	-
Alouette lulu	3	51	25	-	Fringille sp	25	99	270	240

Grande aigrette	-	-	-	22	Geai des chênes	-	1	-	-
Grive draine	3	39	13	46	Grive litorne	-	1	4	-
Pipit farlouse	-	35	1	4	Grives sp	-	-	22	-
Mésange bleue	-	41	1	15	Grosbec casse-noyaux	-	-	-	3
Mésange charbonnière	-	23	-	7	Héron sp	-	-	2	-
Bergeronnette grise	5	21	10	7	Hirondelle sp	29	24	32	2
Epervier d'Europe	1	9	20	5	Martinet à ventre blanc	-	-	1	-
Faucon crécerelle	5	11	15	8	Merle à plastron	-	1	-	-
Corneille noire	5	8	15	-	Mésange à longue queue	-	13	-	8
Alouette des champs	-	6	14	9	Milan royal	-	4	6	-
Hirondelle rustique	-	6	3	16	Pipit sp	-	-	1	-
Grand corbeau	-	5	12	-	Rouge gorge	-	2	-	-
Merle noir	9	2	8	11	Rougequeue noir	1	4	1	-
Grue cendrée	-	-	-	19	Serin cini	-	2	-	7
Grive mauvis	5	6	8	5	Turdidés	-	-	-	1
Autour des palombes	1	2	-	2	Verdier d'Europe	-	3	-	9
Aigrette garzette	2	6	1	-	TOTAL	3 861	15 461	17 419	31 102

#### e) Les actions en faveur de la Bécasse des bois

##### i. La collecte des échantillons d'ailes

Grâce à l'implication de la délégation gardoise du CNB, les chasseurs gardois contribuent chaque campagne cynégétique activement à la récolte d'échantillons d'ailes. Pour la campagne 2021/2022, les bécassiers gardois ont toutefois collecté 501 ailes, soit 21% de plus par rapport à la campagne précédente, ce qui montre leur implication. L'analyse de l'état d'avancement de la mue couplée aux autopsies permettent d'évaluer l'âge-ratio et le sex-ratio de la population.

Saison	Ailes récoltées	Adultes	Jeunes	Age-Ratio	Autopsies	Mâles	Femelles	Sex-ratio
2016/2017	609	239	370	61,0%	84	32	52	38,0%
2017/2018	255	203	52	20,4%	48	19	29	39,6%
2018/2019	549	134	415	75,6%	110	28	82	25,5%
2019/2020	419	166	253	60,4%	50	14	36	28,0%
2020/2021	413	168	245	59,3%	46	19	27	41,3%
2021/2022	501	210	291	58,1%	44	12	32	27,3%
Moyenne	458	187	271	55,8%	64	21	43	33,3%

##### ii. Le baguage nocturne et l'Indice d'Abondance Nocturne

Pour rappel, le protocole national de suivi des populations de Bécasse des bois prévoit désormais pour chaque « bagueur » une fréquence minimale de sorties par période réparties de la façon suivante :

- ❖ 1ère période : 3 soirées avant le 10 décembre (**étude de la migration postnuptiale**) ;
- ❖ 2ème période : 4 soirées entre le 10 décembre et le 20 février (**étude de l'hivernage**) ;
- ❖ 3ème période : 2 soirées après le 20 février (**étude de la fin d'hivernage et de la migration pré-nuptiale**).

Lors de la campagne de baguage « Bécasse » 2021/2022, 11 sorties nocturnes ont été réalisées par le service technique de la Fédération (mobilisation de 2 techniciens).

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
<b>Nombre de sorties</b>	6	-	-	1	9	<b>11</b>
<b>Durée en heures</b>	13	-	-	2	15	<b>14</b>
<b>Nombre de contacts</b>	6	-	-	1	6	<b>3</b>
<b>I.A.N.</b>	0,46	-	-	0,5	0,4	<b>0,2</b>
<b>Nombre de captures</b>	0	-	-	0	1	<b>0</b>

Le nombre de bécasses comptabilisées rapporté au nombre total d'heures passées sur le terrain permet de déterminer l'Indice d'Abondance Nocturne. Cet indice est en baisse pour la campagne cynégétique 2021/2022.

A l'échelle départementale, tout bagueur confondu (6), on comptabilise un total de 78 sorties pour 392 bécasses observées dont 55 capturées et baguées. Le temps passé total est de 111 heures. On obtient ainsi un indice d'abondance nocturne global de 3,5 bécasses/heure de sorties.

### iii. Les reprises de bagues

Plusieurs reprises d'individus bagués prélevés à la chasse ont été spécifiées auprès du CNB au cours de la campagne cynégétique 2021/2022.

Date de baguage	Origine	Reprise	Commune (Gard)	Distance
07/03/2021	Haute-Savoie	09/12/2021	Les Salles du Gardon	296 km
12/11/2020	Meuse	11/12/2021	Blandas	542 km
02/01/2020	Lussan - Gard	26/01/2022	Lussan	5,78 km
07/01/2020	Montagnac - Gard	30/01/2022	Montagnac	3,39 km
19/11/2020	Haute-Savoie	03/02/2022	La Calmette	136 km

### iv. La chronologie et la phénologie de la migration

D'après les retours de Jean-Louis Cazenave, membre de la Commission météorologie du CNB, c'est en novembre que la météorologie a permis à la migration de battre son plein et, sauf cas particuliers, de s'achever au tout début décembre. Quelques vagues de migration avaient été observées au cours des mois de septembre et octobre.

Puis, la période d'hivernage a eu lieu dans un hiver « normal », comportant deux périodes de froid, dont une bien marquée en février. Cette dernière a probablement provoqué, au cœur de l'hiver, des déplacements vers le Nord de notre pays d'oiseaux affamés, provenant du Nord de l'Europe et de Scandinavie, que la fermeture de la chasse dans ces territoires aura permis d'épargner.



## 4. LES OISEAUX D'EAU

Les espèces d'oiseaux d'eau chassables sont particulièrement présentes en Camargue gardoise, le long du littoral méditerranéen et des canaux et à proximité des grandes rivières et fleuves qui traversent le département. On retrouve les principaux groupes avec les ANATIDES, les LIMICOLES, les RALLIDES et les ANSERIDES.

Conformément à l'application du PGCA adossé à l'Arrêté Préfectoral d'Ouverture et de Fermeture de la Chasse pour la campagne cynégétique 2021/2022, des PMA ont été mis en place :

<b>ANATIDES :</b>	20 oiseaux/jour/chasseur dont :
	<b>Canard chipeau</b> 10/jour/chasseur
	<b>Sarcelle d'hiver</b> 10/jour/chasseur
	<b>Sarcelle d'été</b> 5/jour/chasseur
	<b>Canard pilet</b> 5/jour/chasseur
	<b>Canard siffleur</b> 5/jour/chasseur
	<b>Canard souchet</b> 5/jour/chasseur
	<b>Fuligule milouin</b> 5/jour/chasseur
	<b>Fuligule morillon</b> 5/jour/chasseur
	<b>Nette rousse</b> 5/jour/chasseur

**ANSERIDES :** 3 oies/jour/chasseur

**LIMICOLES :** 10 oiseaux/jour/chasseur

**RALLIDES :** 10 oiseaux/jour/chasseur

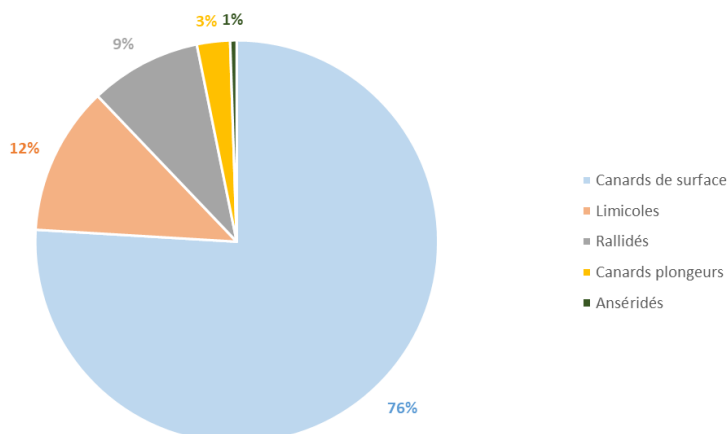
La Barge à queue noire et le Courlis cendré étant soumis à la gestion adaptative aucun prélèvement n'est autorisé.

### A. LES PRELEVEMENTS

#### a) Les prélèvements à l'échelle du département

L'analyse des prélèvements à l'échelle du département s'effectue sur la base de l'échantillon de chasseur de gibier d'eau ayant répondu au bilan des prélèvements lors de leur validation sur internet et ayant répondu à une enquête spécifique qui leur a été envoyée. L'échantillon n(GE) est de 618 au titre de la campagne cynégétique 2021/2022. Le nombre total de prélèvements déclarés est de 16 807 oiseaux, toutes espèces confondues, dont très majoritairement des canards de surfaces.

Répartition des prélèvements d'oiseaux d'eau - Campagne cynégétique 2021/2022



Au-delà de l'évolution des prélèvements présentées ci-après, il convient d'apporter une vigilance particulière quant à la conservation des espèces, à la préservation de leurs habitats à l'échelle de la Camargue et aux changements climatiques (sécheresses répétées, salinité, pluviométrie, ...) mais aussi quant à l'évolution de l'échantillon n(GE). Ces facteurs peuvent être à l'origine des fluctuations observées mais ils sont difficilement quantifiables.

#### i. Les canards de surface

Pour la campagne cynégétique 2021/2022, le Canard colvert et la Sarcelle d'hiver restent les espèces les plus représentées dans l'analyse des enquêtes retournées auprès de la FDC30. Elles représentent respectivement 51% et 29% des prélèvements déclarés.

Campagnes cynégétiques	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Échantillon de chasseurs (n(GE))	5 567	5 651	971	851	997	618
Canard colvert	8 401	9 287	8 006	7 848	7 981	6 492
Sarcelle d'hiver	6 060	6 263	6 370	4 288	6 441	3 749
Sarcelle d'été	958	1 035	1 482	1 004	1 209	469
Canard chipeau	1 604	1 616	1 694	1 401	1 567	792
Canard siffleur	661	560	598	613	706	236
Canard souchet	1 517	1 393	1 209	903	1 388	1 031
Canard pilet	254	307	416	297	371	209
<b>Toutes espèces confondues</b>	<b>19 455</b>	<b>20 461</b>	<b>19 775</b>	<b>16 354</b>	<b>19 663</b>	<b>12 772</b>

#### ii. Les canards plongeurs

La Nette rousse (68,5%) et le Fuligule milouin (26,4%) restent les espèces les plus représentées dans la part des prélèvements déclarés.

Campagnes cynégétiques	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Échantillon de chasseurs (n(GE))	5 567	5 651	971	851	997	618
Nette rousse	654	992	887	588	666	306
Fuligule milouin	296	219	344	380	479	118
Fuligule morillon	49	30	50	26	18	23
Fuligule milouinan	2	1	7	3	2	0
<b>Toutes espèces confondues</b>	<b>1 001</b>	<b>1 242</b>	<b>1 288</b>	<b>997</b>	<b>1 165</b>	<b>447</b>

#### iii. Les Rallidés

Parmi les Rallidés chassables, les prélèvements de Foulque macroule représentent la majorité des prélèvements déclarés (77,2%).

Campagnes cynégétiques	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Échantillon de chasseurs (n(GE))	5 567	5 651	971	851	997	618
Foulque macroule	2 480	2 888	2 968	1 993	2 856	1161
Poule d'eau	818	933	954	660	772	253
Râle d'eau	329	315	352	220	274	90
<b>Toutes espèces confondues</b>	<b>3 627</b>	<b>4 136</b>	<b>4 274</b>	<b>2 873</b>	<b>3 902</b>	<b>1504</b>

#### iv. Les Limicoles

Chez les Limicoles, la Bécassine des marais (56%), le Vanneau huppé (19%) et la Bécassine sourde (14,1%) restent les espèces les plus représentées dans l'analyse des prélèvements déclarés. Les autres espèces représentent 11% de l'ensemble des prélèvements déclarés, voire moins de 1%.

Campagnes cynégétiques	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
<b>Échantillon de chasseurs (n(GE))</b>	<b>5 567</b>	<b>5 651</b>	<b>971</b>	<b>851</b>	<b>997</b>	<b>618</b>
Bécassine des marais	2 302	1 762	2 455	1 477	2 253	<b>1120</b>
Vanneau huppé	676	795	828	501	674	<b>389</b>
Bécassine sourde	665	395	748	403	509	<b>282</b>
Chevalier aboyeur	264	353	364	237	316	<b>116</b>
Chevalier combattant	80	156	132	65	88	<b>45</b>
Chevalier gambette	59	90	77	57	86	<b>24</b>
Pluvier doré	75	61	73	31	48	<b>18</b>
Chevalier arlequin	26	41	38	16	48	<b>6</b>
Huitrier pie	1	6	0	7	5	<b>0</b>
Barge rousse	12	4	12	5	5	<b>0</b>
Pluvier argenté	12	15	17	5	39	<b>5</b>
Bécasseau maubèche	18	28	15	4	25	<b>1</b>
<b>Toutes espèces confondues</b>	<b>4 190</b>	<b>3 706</b>	<b>4 759</b>	<b>2 808</b>	<b>4 096</b>	<b>2006</b>

#### v. Les Anséridés

Essentiellement localisés en Camargue gardoise, les prélèvements de ces espèces restent très faibles et peu représentatifs de l'état de conservation des populations. L'Oie cendrée est la plus représentée dans la part des prélèvements déclarés (77,3%).

Campagnes cynégétiques	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
<b>Échantillon de chasseurs (n(GE))</b>	<b>5 567</b>	<b>5 651</b>	<b>971</b>	<b>851</b>	<b>997</b>	<b>618</b>
Oie cendrée	81	82	60	49	58	<b>84</b>
Oie des moissons	2	12	4	2	8	<b>0</b>
Oie rieuse	7	2	0	5	9	<b>4</b>
<b>Toutes espèces confondues</b>	<b>90</b>	<b>96</b>	<b>64</b>	<b>56</b>	<b>75</b>	<b>88</b>

##### *b) Les prélèvements à l'échelle du Domaine Public Maritime*

Le droit de chasse sur le Domaine Public Maritime (DPM) est exploité au profit de l'État. Un cahier des charges spécifique fixe les clauses et les conditions d'exercice de la chasse. Il convient de se référer à l'Arrêt Préfectoral d'Ouverture et de Fermeture. Dans le Gard, c'est l'Association de Chasse Maritime (ACM) en charge de l'attribution des cartes spécifiques.

Depuis la campagne cynégétique 2018/2019, la FDC30 sollicite les chasseurs pratiquant sur le DPM par le biais d'une enquête nationale afin de connaître et d'évaluer les prélèvements réalisés et notamment sur les Limicoles. Cette enquête concerne 14 espèces de Limicoles. Pour la campagne 2021/2022, 205 chasseurs ont ainsi été sollicités pour un faible taux de retour de l'ordre de 10%.



Sur l'ensemble des enquêtes retournées, 9 ont indiqué avoir effectué au moins une sortie sur le DPM dont 4 ayant réalisé des prélèvements. Les enquêtes comptabilisent un total de 43 prélèvements.

Espèces	Nombre d'oiseaux prélevés	Nombre de chasseurs ayant prélevé cette espèce
Bécassine des marais	4	2
Bécassine sourde	1	1
Huitrier pie	6	1
Courlis corlieu	0	0
Bécasseau maubèche	0	0
Pluvier doré	4	1
Pluvier argenté	0	0
Chevalier aboyeur	1	1
Chevalier gambette	6	1
Chevalier combattant	3	1
Chevalier arlequin	0	0
Barge rousse	1	1
Vanneau huppé	17	4
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>Nombre de chasseurs différents : 4</b>

## B. LES ETUDES ET LES SUIVIS SPECIFIQUES

Depuis 2014, la FDC30 met en œuvre des opérations de suivis des oiseaux d'eau en partenariat avec l'ISNEA, le SMCG, les Salins du Midi et la Tour du Valat.

Ces suivis sont réalisés sur trois sites situés en Camargue gardoise : **les Salins du Midi** (AIGUES-MORTES, LE GRAU DU ROI), **les marais de Gargattes-Coutes et Capette** (VAUVERT, SAINT-GILLES), et **les marais de Mahistre** (SAINT-LAURENT D'AIGOUZE). Ils sont réalisés en période d'hivernage et en période de migration pré-nuptiale. Il s'agit de contribuer à une meilleure connaissance de l'état de conservation des espèces et de leurs milieux et d'identifier les facteurs agissant sur la chronologie de la migration ou encore l'évolution des effectifs des populations ainsi que sur leur distribution. Enfin, ils constituent également d'outils d'aides à la décision dans le cadre de la mise en œuvre de projets d'aménagement ou de gestion de ces sites.

Les suivis sont soutenus financièrement dans le cadre du dispositif Ecocontribution à travers les projets CYNEP (valorisation des acteurs cynégétiques dans la gestion des espaces protégés) et CYNOPS (programme régional de suivi, de connaissance et de valorisation de données sur la faune sauvage).

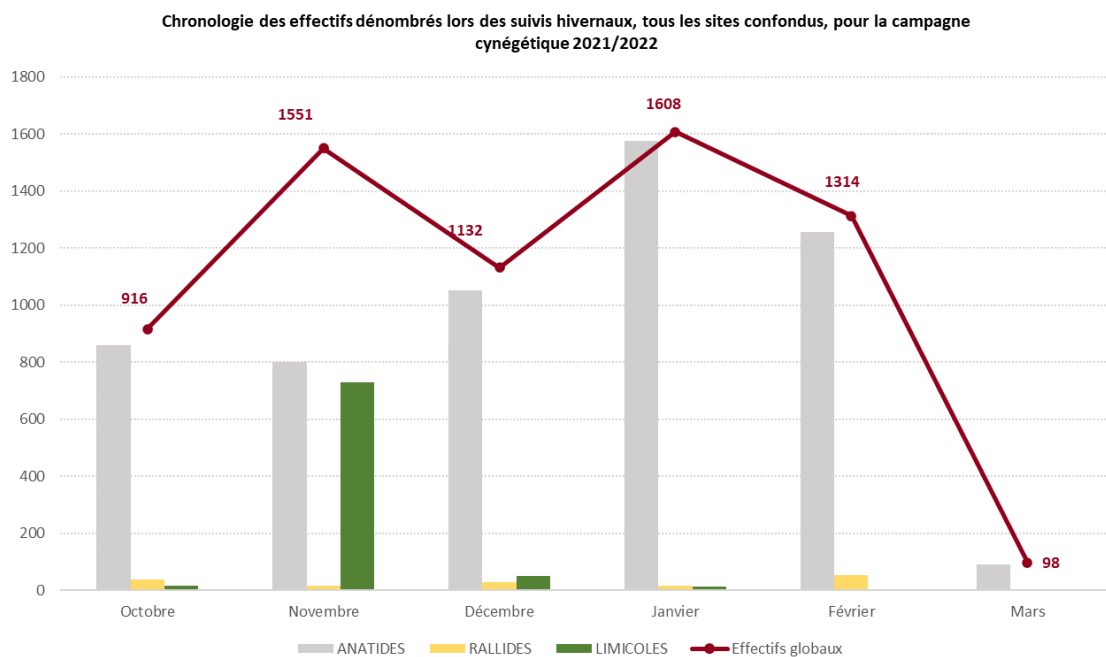
### a) Les suivis en période d'hivernage

Les suivis en période d'hivernage sont mensuels. Ils sont réalisés d'octobre à mars selon un protocole standardisé sur les trois sites présentés en introduction.

#### i. Les espèces chassables, tous sites confondus

Contrairement aux années précédentes, on observe que la fréquentation des sites, toutes espèces chassables confondues, a été étendue sur toute la période de suivis. Notons que les effectifs d'Anatidés restent les plus représentés (85%).

Il est important de préciser par ailleurs que les suivis n'ont pas pu être réalisés au cours du mois de mars sur deux des sites suivis, ce qui explique notamment l'importante baisse observée sur le graphique ci-après.



Chez les Anatidés, le Canard colvert et la Sarcelle d'hiver restent les espèces les plus présentes, notamment sur les sites de Mahistre et de Gargattes-Coutes et Capette. Elles représentent respectivement 52% et 40% des effectifs dénombrés. Depuis la campagne cynégétique 2017/2018, on observe une diminution progressive des effectifs dénombrés. Cette baisse des effectifs est de l'ordre de 54% entre 2017/2018 et 2021/2022.

ANATIDES	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Canard colvert	2 855	3 910	4 113	2 730	2 072
Canard chipeau	658	166	147	154	223
Canard souchet	183	51	14	64	18
Canard pilet	1 553	1	1	0	4
Canard siffleur	0	0	0	1	0
Sarcelle d'hiver	3 270	1 849	2 739	1 368	1 613
Sarcelle d'été	0	0	0	4	0
Nette rousse	157	66	42	51	0
Fuligule milouin	5	161	473	193	92
<b>Total</b>	<b>8 681</b>	<b>6 204</b>	<b>7 529</b>	<b>4 565</b>	<b>4 022</b>

Dans le groupe des Rallidés, c'est la Foulque macroule qui est l'espèce la plus représentée avec près de 63% des effectifs dénombrés. Parallèlement aux anatidés, les effectifs dénombrés sont également en nette diminution depuis 2017/2018 et cela même s'ils sont fluctuants d'une année sur l'autre (-20% entre 2017/2018 et 2021/2022).

RALLIDES	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Foulque macroule	146	507	216	377	102
Poule d'eau	53	46	72	97	56
Râle d'eau	6	0	12	6	4
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>553</b>	<b>300</b>	<b>480</b>	<b>162</b>

Concernant les Limicoles, on constate une augmentation des effectifs dénombrés au cours de cette campagne. Cela s'explique par l'observation d'importants groupes de Vanneaux huppés sur le site de Gargattes-coutes et Capette cette année.

LIMICOLES	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Bécassine des marais	15	60	70	102	43
Vanneau huppé	17	359	286	36	757
Chevalier aboyeur	15	36	20	15	4
Chevalier gambette	29	33	42	58	16
Courlis cendré	18	7	26	2	1
Huitrier pie	0	2	6	2	0
Pluvier argenté	6	3	46	9	0
Pluvier doré	23	53	101	2	0
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>553</b>	<b>597</b>	<b>226</b>	<b>821</b>

De manière générale, il est difficile d'émettre une interprétation sur les effectifs dénombrés, leur chronologie et leur évolution dans le temps compte tenu du nombre de sites suivis par la FDC30 (3). Il convient alors de s'intéresser à ces évolutions à l'échelle de la Camargue en considérant notamment les suivis par d'autres organismes sur d'autres sites et les suivis aériens réalisés par la Tour du Valat. Les données sont également à mettre en relation avec les effets probables des changements climatiques et de l'évolution des habitats (entretien des marais, gestion de l'eau, salinité).

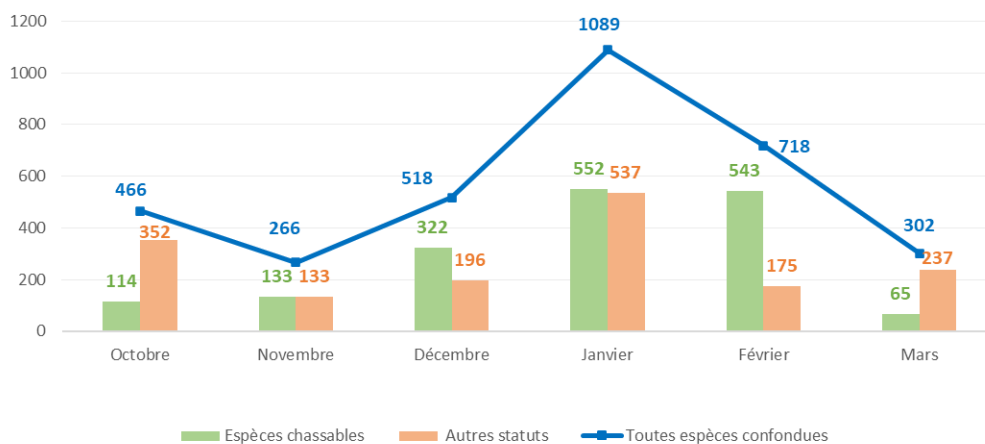
#### ii. Toutes espèces et par site

L'ensemble des données acquises sont transmises aux gestionnaires et acteurs concernés, notamment pour le site des Salins du Midi dans le cadre du réseau des oiseaux d'eau de Camargue coordonnée par le SMCG, l'OFB et la Tour du Valat.

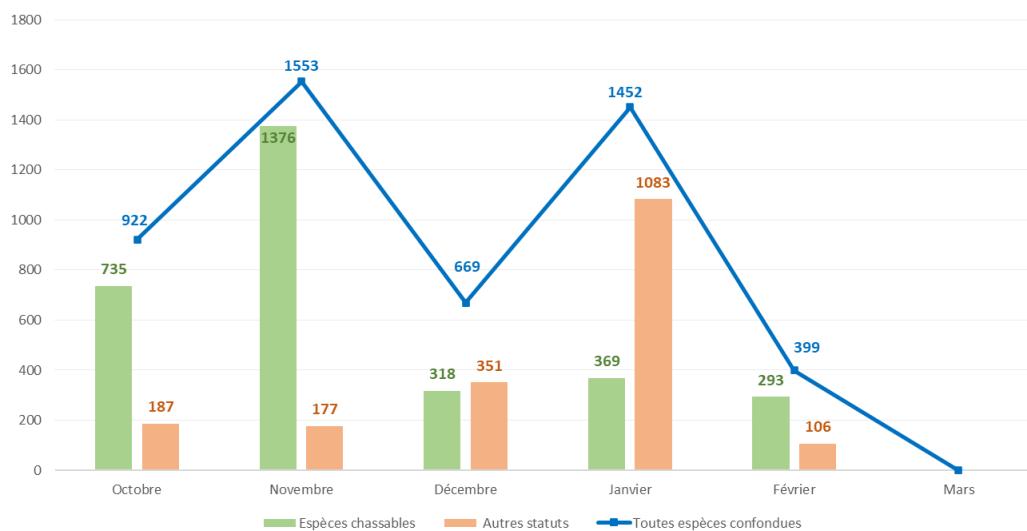
En amont de toute analyse, il convient de considérer que les milieux naturels sont différents entre chaque site et que par conséquent les espèces dénombrées ne sont pas toutes identiques pour tous les sites suivis (espèces chassables et autres espèces).

Sur les sites de Mahistre et de Gargattes-Coutes et Capette, on constate une augmentation importante de la fréquentation au mois de Janvier. Sur le site des Salins du Midi, la fréquentation est plus fluctuante au cours du temps. Ces fluctuations intra et intersites peuvent être liées à des haltes migratoires de certaines espèces, notamment les limicoles.

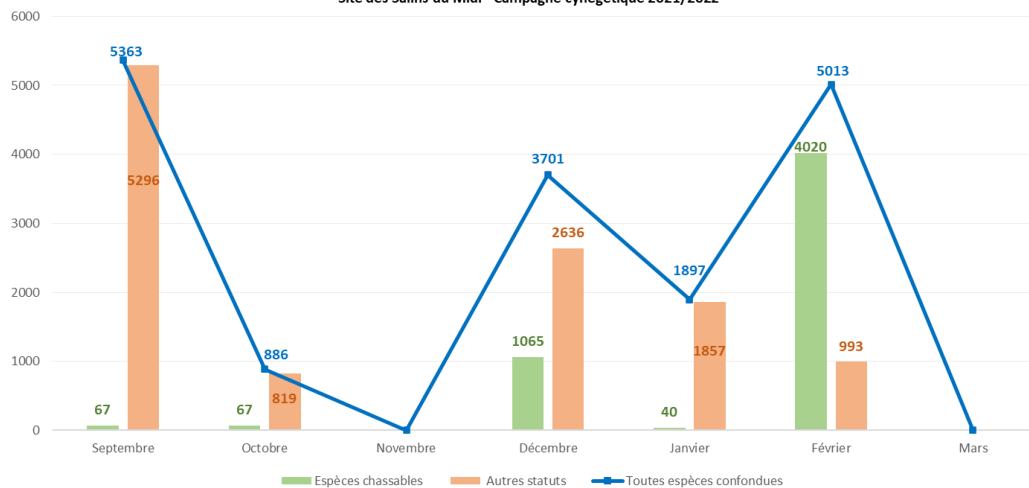
Evolution des effectifs dénombrés lors des suivis mensuels des oiseaux hivernants  
Site de Mahistre - Campagne cynégétique 2021/2022



Evolution des effectifs dénombrés lors des suivis mensuels des oiseaux hivernants  
Site de Gargattes-Coutes et Capette - Campagne cynégétique 2021/2022

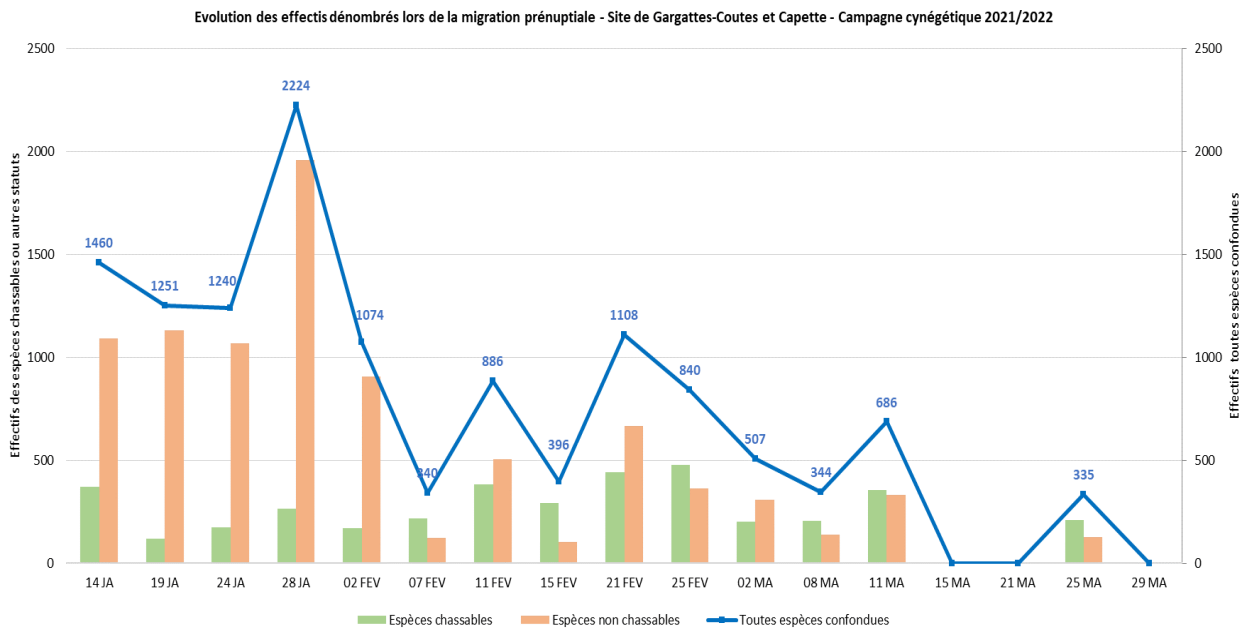
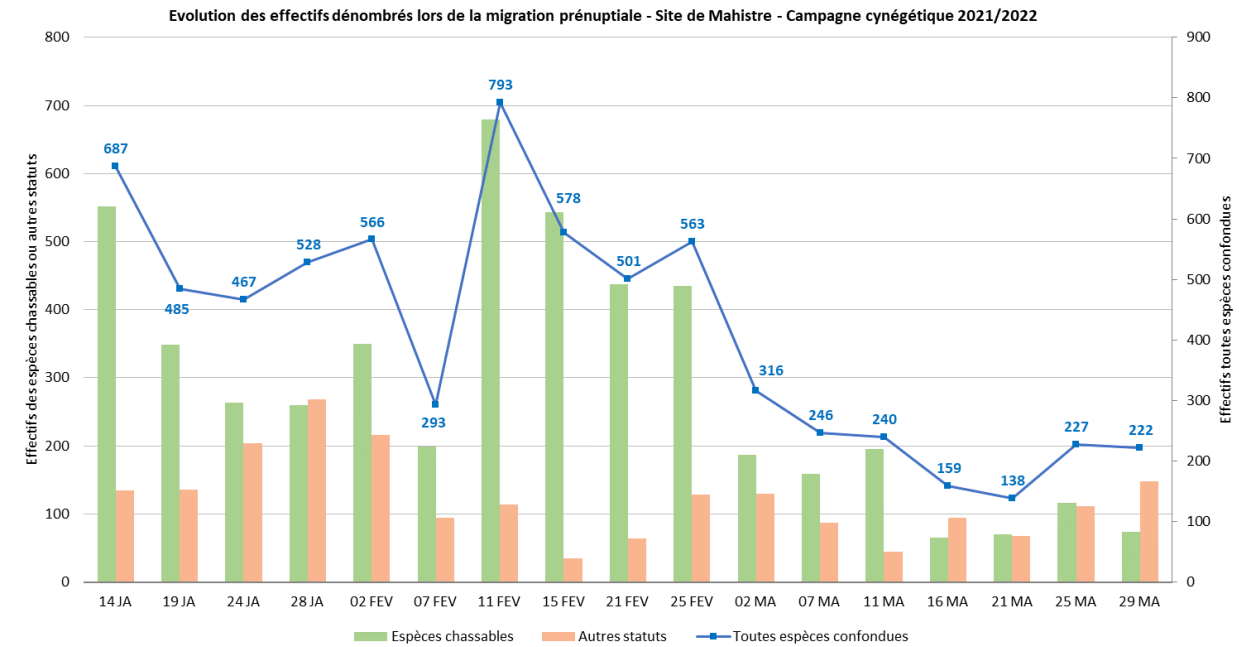


Evolution des effectifs dénombrés lors des suivis mensuels des oiseaux hivernants  
Site des Salins du Midi - Campagne cynégétique 2021/2022



b) Les suivis en période de migration prénuptiale

Ces suivis sont réalisés uniquement pour les sites de Mahistre et de Gargattes-Coutes et Capette. Ils sont conduits entre le 15 janvier et le 31 mars, à raison d'un dénombrement tous les 5 jours. Ils permettent d'appréhender la chronologie de la migration post-hivernale.





## 5. LES PREDATEURS DEPREDATEURS

Dans cette section, il est question des **espèces prédatrices**, qui commettent des dommages sur la faune sauvage (prédateur-proie), des **espèces déprédatrices**, qui commettent des dégâts sur des biens, des cultures ou des denrées, et des **Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD)**.

**Les ESOD** sont classées selon 3 groupes. Il est possible d'intervenir sur ces espèces, à différents niveaux, dès lors qu'elles portent atteinte, ou si elles sont susceptibles de porter atteinte, à au moins l'un des intérêts fixés par le Code de l'Environnement (santé et sécurité publique, protection de la faune et de la flore, activités agricoles-forestières-aquacoles, ...).

- ❖ **1<sup>er</sup> groupe** : comprend une liste de six espèces envahissantes classées ESOD sur l'ensemble du territoire métropolitain fixée par **Arrêté Ministériel** (Chien viverrin, Raton laveur, Vison d'Amérique, Ragondin, Rat musqué, Bernache du Canada).
- ❖ **2<sup>ème</sup> groupe** : comprend une liste de dix espèces pouvant être classées ESOD fixée par **Arrêté Ministériel Triennal pour chaque département**, sur proposition du Préfet après avis de la CDCFS. Pour le Gard, sont ainsi classées le Renard, la Fouine, la Corneille noire, la Pie bavarde, et l'Étourneau sansonnet sur l'ensemble du département conformément à l'Arrêté Ministériel du 06 Juillet 2019 et qui s'applique jusqu'au 30 Juin 2022.
- ❖ **3<sup>ème</sup> groupe** : comprend une liste fixée par **Arrêté Préfectoral**, après avis de la CDCFS, qui vient définir les espèces concernées, les périodes, les modalités de destructions et les territoires concernés à partir d'éléments justifiant les motivations de classements. Dans le Gard, sont concernées le Sanglier, le Pigeon ramier et le Lapin de Garenne.

Il convient ainsi d'intervenir dans le cadre de la régulation de ces espèces afin de limiter et de prévenir les atteintes aux intérêts protégés par la législation selon la réglementation en vigueur et pour les espèces ainsi concernées.

### A. LES PRELEVEMENTS

#### a) Les prélèvements individuels

Cette analyse est réalisée à partir de l'ensemble des données issues des bilans de prélèvements individuels retournés auprès de la FDC30, hors piégeage, soit issues de l'échantillon n = 10 962.

Pour les espèces prédatrices, c'est le Renard qui reste l'espèce la plus prélevée (88%) et, pour les espèces déprédatrices, c'est l'Étourneau sansonnet (81%). En tenant compte du nombre de prélèvements réalisés par rapport à l'échantillon de chasseurs, il convient de constater que le maintien des prélèvements à un niveau constant est un indicateur quant à la présence de ces espèces au sein des territoires.

Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Échantillon chasseur	13 831	13 166	11 751	11 960	11 440	10 962
Renard	1 628	1 632	1 531	1 667	1 451	1 714
Blaireau	76	105	91	87	120	61
Fouine	71	111	56	58	63	67
Putois	23	25	16	34	28	31
Belette	17	34	12	39	36	71

Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Échantillon chasseur	13 831	13 166	11 751	11 960	11 440	10 962
Pie bavarde	2 881	2 628	1 991	2 126	2 222	2 078
Corneille noire	1 468	1 193	1 089	992	875	1 063
Etourneau sansonnet	18 211	18 164	14 014	15 709	16 259	15 324
Geai des chênes	798	748	682	582	606	516

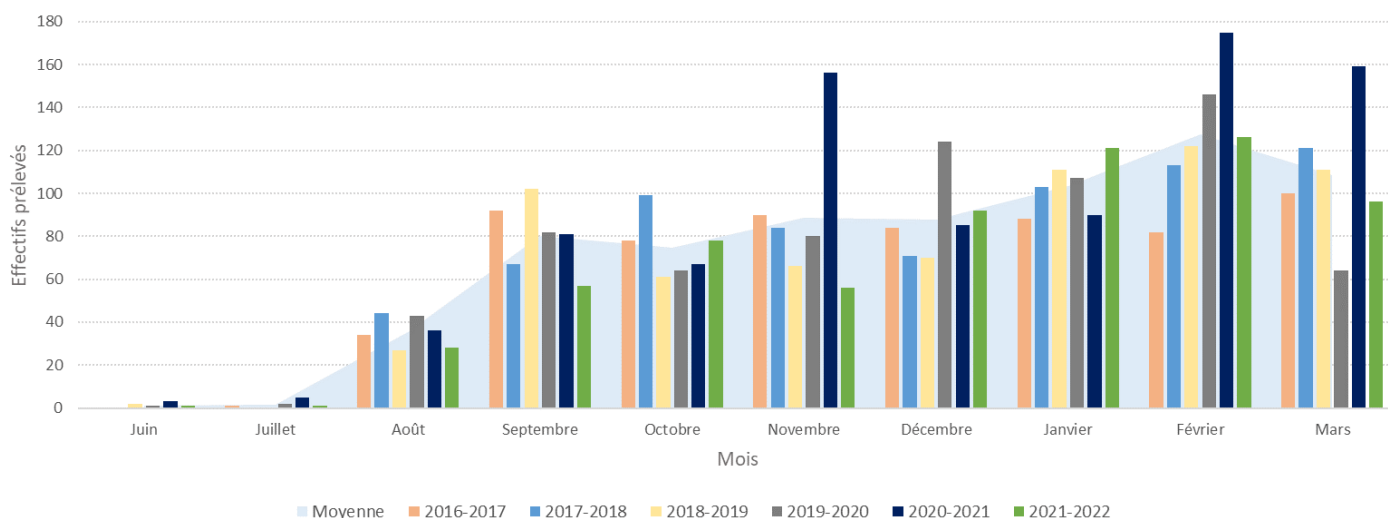
Après deux années de baisse consécutives, les prélèvements de Corneille noire ont augmenté de 21% par rapport à la campagne précédente et ce malgré la baisse de l'échantillon n.

#### b) Les prélèvements des renards en battue

La chasse du Renard en battue est soumise à l'utilisation d'un carnet de battue spécifique à l'espèce ou commun à celui du sanglier. Malgré la baisse des prélèvements constatés pour la campagne cynégétique 2021/2022, tous carnets confondus, la moyenne des prélèvements au cours des six dernières campagnes semble se maintenir à un niveau stable. Force est de constater par ailleurs que les prélèvements sont majoritairement réalisés entre décembre et mars.

Campagnes cynégétiques	Nombre de renards prélevés en battues
2016-2017	652
2017-2018	714
2018-2019	680
2019-2020	731
2020-2021	857
2021-2022	663
Moyenne	716

Évaluation de la répartition des prélèvements de Renard en battues au cours du temps depuis la campagne cynégétique 2016/2017





## B. LA REGULATION DES ESOD

### a) La pratique du piégeage

Les piégeurs agréés actifs et présents dans le Gard contribuent activement à la régulation des ESOD, indispensables dans le cadre de la gestion des territoires. Ils sont tenus d'agir selon la réglementation en vigueur et de tenir à jour un carnet de piégeage. Ils contribuent ainsi à l'amélioration des connaissances à l'échelle départementale et nationale sur les espèces, leur répartition, leur évolution et la justification de leur classement.

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, on compte **185 piégeurs actifs**, contre 164 en 2020/2021. Malgré l'augmentation du nombre de piégeurs actifs au cours de cette campagne, l'évolution du nombre de piégeurs au cours des six dernières campagnes montre les difficultés rencontrées par les sociétés de chasse pour maintenir des piégeurs actifs au sein de leurs territoires.

Campagne cynégétique	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de piégeurs	250	237	210	154	164	185
Moyenne sur 6 ans	200					
Moyenne sur 3 ans	168					

Dans le Gard, 5 espèces du 2<sup>ème</sup> groupe sont concernées dans le cadre de la régulation des ESOD. Le Renard et la Pie restent les espèces les plus piégées avec respectivement 28,2% et 60,1% des effectifs.

Alors que l'on constatait à nouveau une augmentation des effectifs piégés au cours de la campagne cynégétique 2020/2021 après une baisse importante entre 2017/2018 et 2019/2020, on observe à nouveau une baisse des effectifs piégés en 2021/2022 (-15%). On constate néanmoins une augmentation des prélèvements de Corneilles noire et de Ragondins (55% et 237%). Ces données montrent l'importance de maintenir la pression du piégeage au sein des territoires.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
RENARD	2 634	2 462	1 900	1 473	2 189	1 813
FOUINE	608	514	428	362	436	401
PIE BAVARDE	4 594	3 900	3 516	2 249	4 652	3 395
CORNEILLE NOIRE	565	214	40	77	343	534
RAGONDIN	-	-	106	80	118	398
TOTAL	8 401	7 090	5 990	4 241	7 738	6 541

### b) Le recueil des plaintes et des dommages

Le recueil des plaintes et des dommages causés par les espèces prédatrices-déprédatrices constitue un élément important et indispensable dans la constitution des dossiers de demande de classements des ESOD auprès des différentes instances de décision.

Dans le cadre du recueil des plaintes, le Renard et la Fouine sont les espèces les plus concernées. Malgré la baisse des plaintes enregistrées au cours de cette dernière campagne, le nombre de plaintes recueillies reste sous-estimé eu égard au fait que ces dernières ne donnent lieu à aucune indemnisation.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Pourcentage
RENARD	52	81	55	76	99	77	46,4%
FOUINE	23	44	24	31	43	39	23,5%
PIGEON RAMIER	12	15	15	8	20	16	9,6%
ETOURNEAU	6	5	6	3	17	11	6,6%
CORNEILLE NOIRE	10	2	2	5	16	8	4,8%
PIE BAVARDE	6	5	3	1	14	4	2,4%
BLAIREAU	4	9	5	1	8	3	1,8%
RAGONDIN	2	1	2	0	4	4	2,4%
BELETTE	0	0	0	0	3	2	1,2%
PUTOIS	3	1	2	0	1	2	1,2%
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>163</b>	<b>114</b>	<b>125</b>	<b>225</b>	<b>166</b>	

L'estimation des dommages liés aux ESOD est quant à elle en forte augmentation depuis la campagne cynégétique 2020/2021 et de l'ordre de 13% entre 2020/2021 et 2021/2022. Les dommages causés par le Pigeon ramier, l'Étourneau sansonnet et la Corneille noire sont les plus importants.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Pourcentage
PIGEON RAMIER	8 270,00 €	2 705,00 €	17 480,00 €	3 930,00 €	50 088,96 €	33 350,00€	26,3%
ETOURNEAU	7 450,00 €	36 500,00 €	5 600,00 €	1 550,00 €	21 213,00 €	42 420,00€	33,4%
CORNEILLE NOIRE	4 249,00 €	950,00 €	1 000,00 €	3 950,00 €	14 841,00 €	28 700,00€	22,6%
RENARD	7 361,22 €	10 898,90 €	7 646,50 €	12 878,50 €	11 900,00 €	12 835,00€	10,1%
PIE BAVARDE	3 915,00 €	325,00 €	2 400,00 €	0,00 €	5 897,00 €	971,00€	0,8%
FOUINE	2 129,00 €	11 372,50 €	7 940,16 €	4 734,50 €	4 752,00 €	7 507,00€	5,9%
BLAIREAU	570,00 €	295,00 €	200,00 €	60,00 €	2 919,00 €	180,00€	0,1%
BELETTE	190,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	999,00 €	160,00€	0,1%
PUTOIS	157,50 €	20,00 €	340,00 €	0,00 €	140,00 €	220,00€	0,2%
RAGONDIN	90,00 €	150,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €	614,42€	0,5%
<b>Total</b>	<b>34 381,72 €</b>	<b>63 216,40 €</b>	<b>42 786,66 €</b>	<b>27 103,00 €</b>	<b>112 749,96€</b>	<b>126 957,42€</b>	

### c) Les demandes d'autorisation de destruction

Des autorisations de destruction peuvent être accordées à certains territoires par les administrations compétentes. Ces demandes concernent le Renard au mois de mars, la Pie bavarde, la Corneille noire et l'Étourneau sansonnet. Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, l'espèce la plus prélevée dans le cadre des demandes de destruction est l'Étourneau sansonnet.

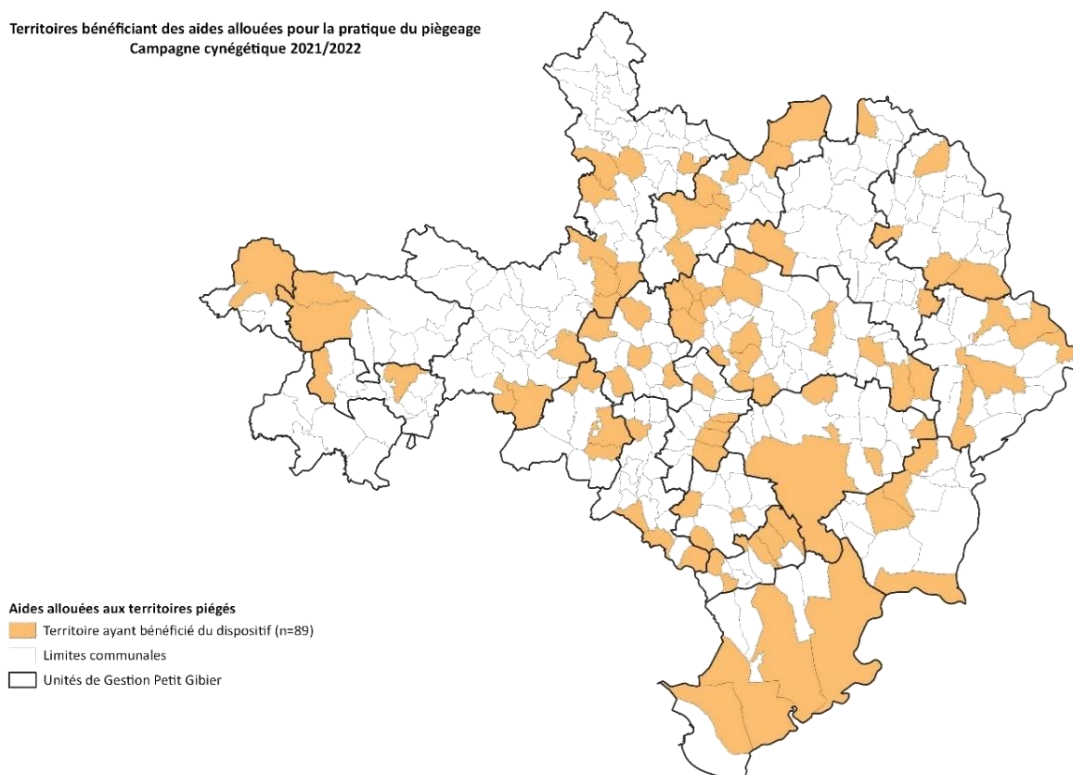
La DDTM a fait des mises à jour sur l'historique de ses tableaux pour les 6 dernières campagnes cynégétiques suite à la réception de bilans retardataires et à la vérification de ses données pour la constitution du dossier au Ministère.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
RENARD	156	163	218	77	249	147
Nombre de demandes	34	28	29	17	23	19
FOUINE	0	0	1	0	1	2
Nombre de demandes	2	1	2	1	1	2
PIE BAVARDE	646	107	349	125	299	157
Nombre de demandes	32	13	20	9	9	6
CORNEILLE	983	254	357	82	343	411
Nombre de demandes	27	15	21	10	12	8
ETOURNEAU SANSONNET	472	1 216	1 844	2 112	2 914	3 918
Nombre de demandes	32	14	15	12	17	11
<b>Demandes de destructions totales</b>						
	2 257	1 740	2 769	2 396	3 806	4 635
<b>Effectifs globaux</b>						
	127	71	87	49	62	46

#### d) Les aides à la pratique du piégeage

La FDC30 apporte annuellement un soutien financier aux territoires piégés et à l'acquisition de matériel de piégeage avec pour objectif de valoriser et maintenir la pratique au sein des territoires. Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, **105 sociétés de chasses réparties sur 89 communes** ont bénéficié d'une aide aux territoires piégés pour un montant total de 20 600 €.

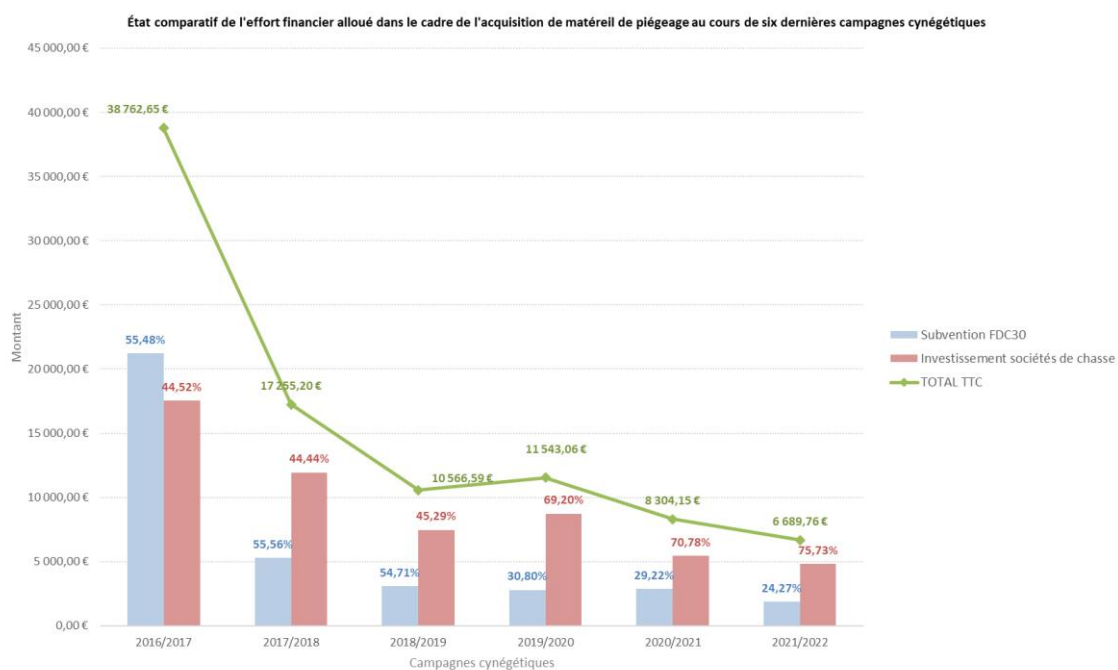
Territoires bénéficiant des aides allouées pour la pratique du piégeage  
Campagne cynégétique 2021/2022



Le soutien financier apporté par la FDC30 pour la pratique du piégeage (piégeage et à tir) et qui font l'objet d'un contrôle par les services techniques s'élève à 12 193 €.

Campagnes cynégétiques	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Aides allouées aux territoires piégés	55 723,00 €	25 866,50 €	22 512,50 €	13 229,00 €	17 223,00 €	<b>12 193,00 €</b>

La FDC30 apporte également en complément une aide à l'acquisition de matériel de piégeage qui s'établit à partir d'un regroupement d'achat réalisé une fois par an. Cette opération permet aux territoires d'obtenir des tarifs préférentiels auxquels s'ajoute une aide financière de 20% de la FDC30 sur la valeur d'achat.



### III. LA GESTION DES DEGATS CAUSES PAR LES ESPECES CHASSABLES

#### 1. L'ÉVALUATION DES DEGATS

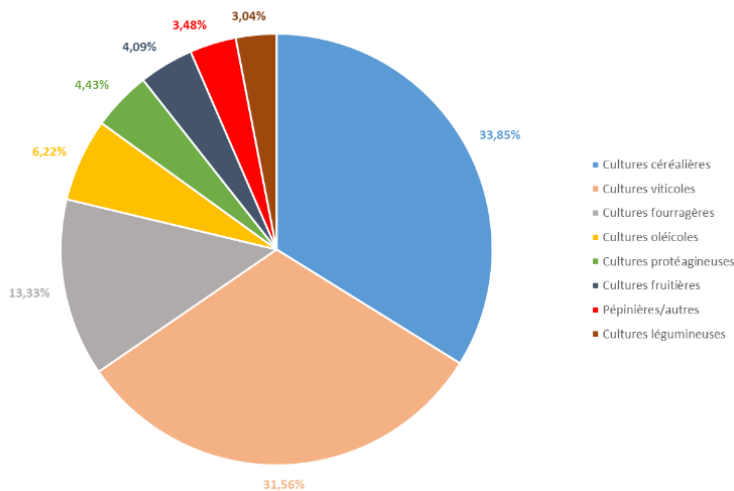
##### A. LES DEGATS DE GRAND GIBIER

Pour rappel, la campagne cynégétique 2018/2019 enregistrait un seuil de dégâts de grand gibier historiquement bas. Après une augmentation en 2019/2020, la baisse constatée sur la saison dernière continue, pour la saison 2021/2022 avec un montant total indemnisé de **241 734,28 €** qui correspond à **246 dossiers**.

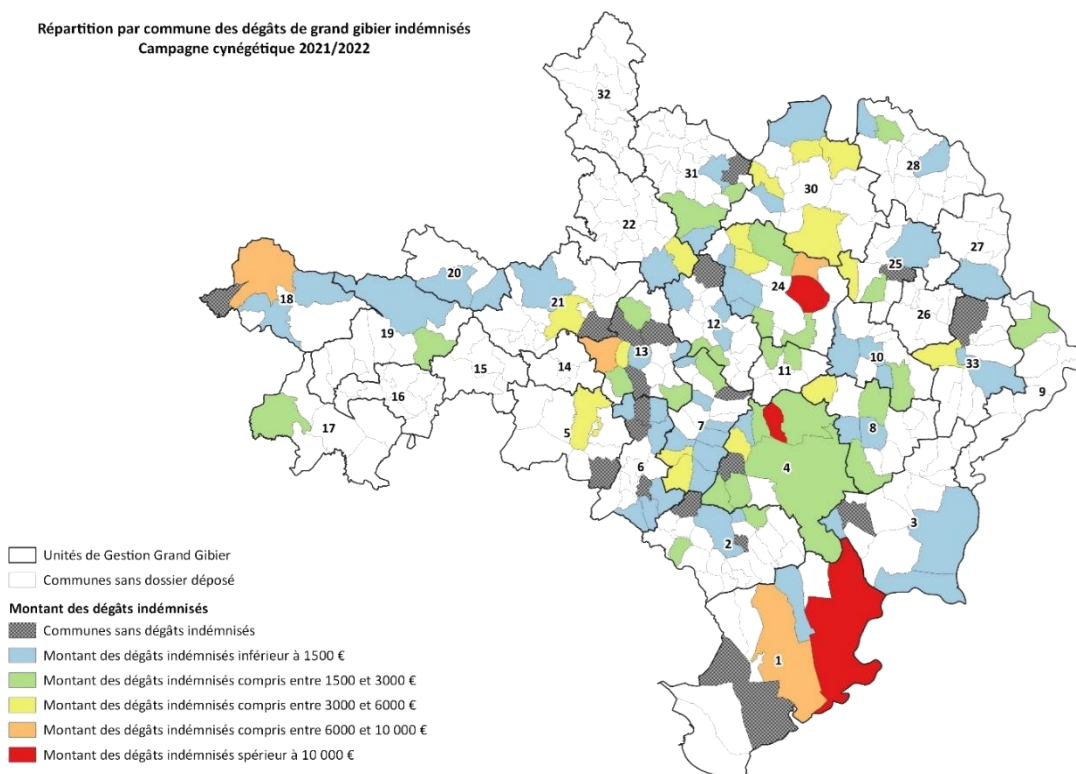
L'évolution des montants indemnisés et la répartition des dégâts par type de cultures montrent la vulnérabilité des cultures face aux dégâts de grand gibier. La vigne et les céréales restent les cultures les plus sensibles.

Campagnes cynégétiques	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Total Indemnisé	854 319,59 €	538 957,51 €	203 228,49 €	339 075,71 €	260 290,18 €	<b>241 734,27 €</b>
Nombre de dossiers	637	575	250	300	271	<b>246</b>

Répartition des dégâts indemnisés de grand gibier par type de cultures

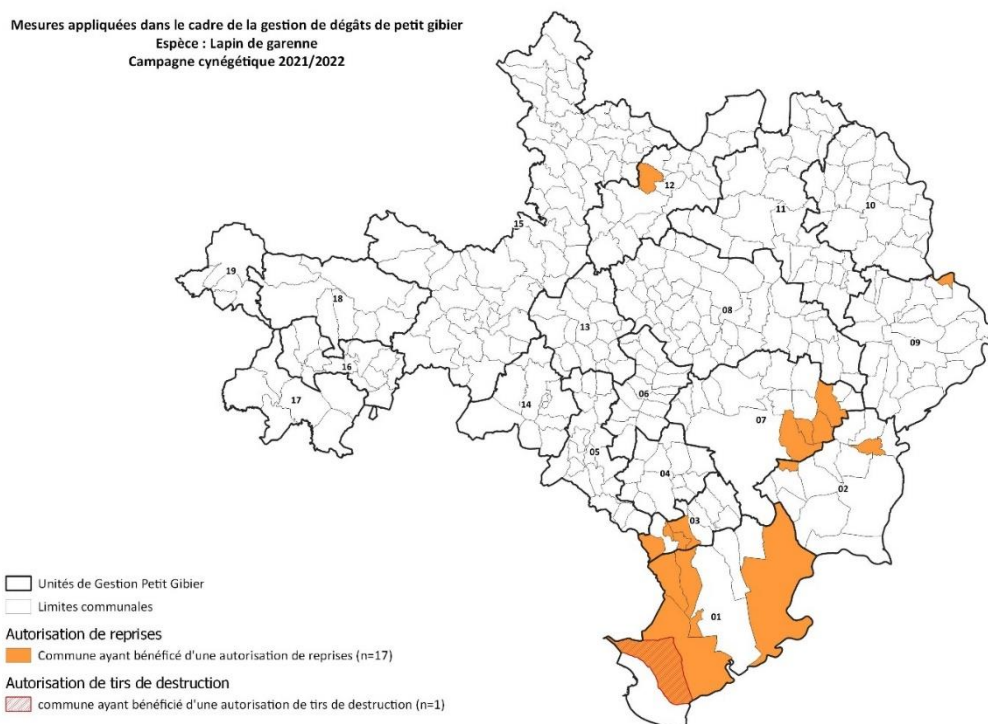


Répartition par commune des dégâts de grand gibier indemnisés  
Campagne cynégétique 2021/2022



## B. LES DÉGATS DE PETIT GIBIER

Les dégâts de petit gibier concernent le Lapin de Garenne, majoritairement dans le Sud du département. La prévention et la protection des cultures sensibles aux risques de dégâts de Lapin de Garenne se traduisent par des opérations de furetage et de reprises. Dans les situations les plus complexes, il est possible d'avoir recours à des autorisations de destructions à tir pour réguler les populations.



## C. LES DÉGATS DE PREDATEURS-DEPREDATEURS

L'évaluation des dégâts causés par les espèces prédatrices-déprédatrices s'effectue dans le cadre de la procédure de classement des ESOD en tenant compte des plaintes et des dommages enregistrés pour chacune des espèces concernées (Cf. II. 5. B.). Notons que les données qui ont été présentées restent souvent sous évaluées, voire non évaluées, compte tenu du fait que les dégâts ou les préjudices causés par certaines espèces ne sont pas indemnisables.

### 2. LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉGATS

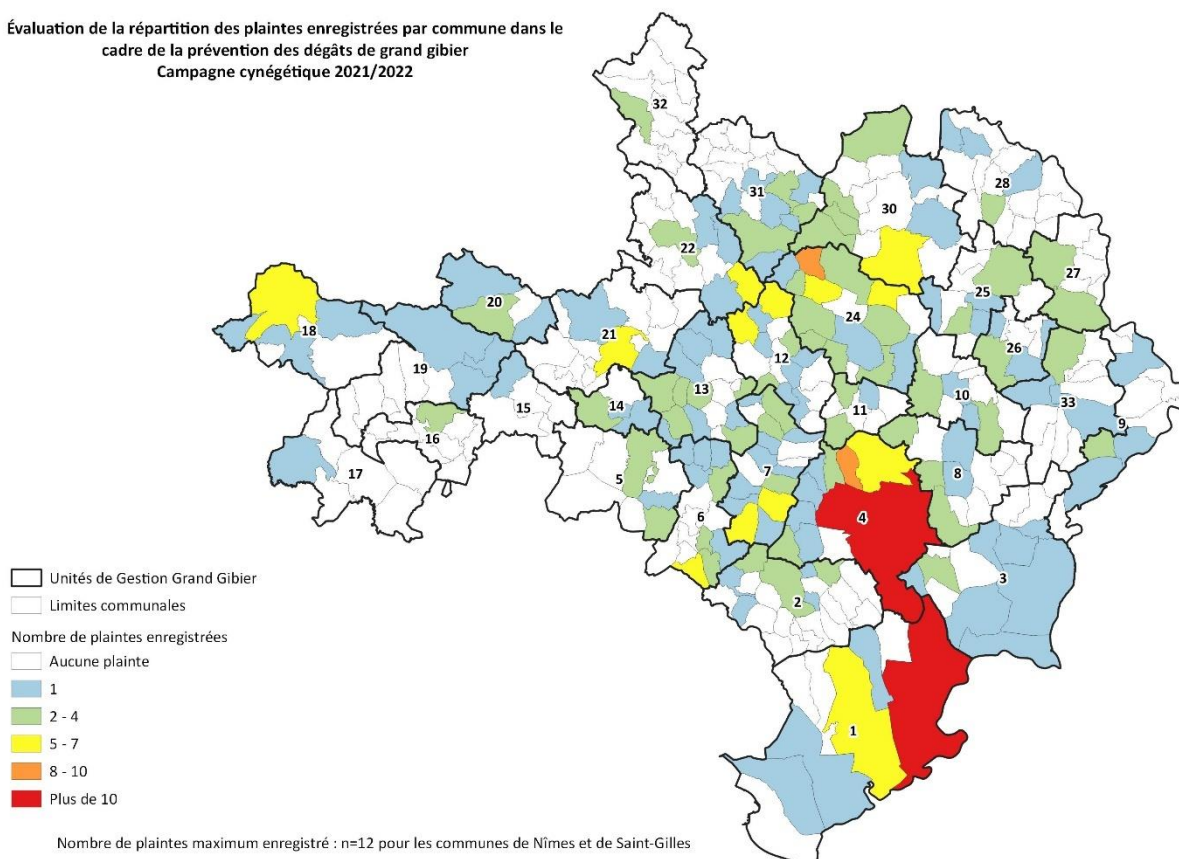
#### A. L'ADMINISTRATION DES PLAINTES

Un service technique est spécifiquement dédié à la prévention des dégâts de gibier. L'enregistrement des plaintes permet de conseiller et renseigner les plaignants afin de prévenir et de gérer les dégâts au sein des territoires. Au cours de la campagne cynégétique 2021/2022, un total de **335 plaintes** a ainsi été enregistré. On observe ainsi une diminution du nombre de plaintes de 23,51% en comparaison avec la campagne précédente et de 67,75% depuis 2016/2017.

De manière générale, on enregistre plus de plaintes entre Juillet et Septembre (48%) ; période au cours de laquelle on observe en parallèle, une intensification des prêts de clôtures.

Campagnes cynégétiques	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Plaintes enregistrées	1 039	933	448	513	438	335

Évaluation de la répartition des plaintes enregistrées par commune dans le cadre de la prévention des dégâts de grand gibier  
Campagne cynégétique 2021/2022



## B. LES PROTOCOLES DEGATS

En application du SDCG 2019-2025, le protocole dégâts s'applique si une (des) problématique(s) apparaisse(nt) en termes de gestion d'une espèce au sein des territoires. Il prévoit une visite du territoire en présence des services techniques et des Agents de développement de la FDC30, du Lieutenant de Louveterie et des acteurs locaux (agriculteurs, chasseurs, élus, ...). L'objectif est de définir un état des lieux afin d'identifier la provenance des animaux et les mesures de gestion à mettre en place.

Les protocoles réalisés concernent essentiellement l'espèce Sanglier. Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, on compte 13 protocoles effectués pour 37 heures consenties, soit le nombre le plus bas de protocole au cours de ces six dernières campagnes et une diminution de 41% par rapport à 2020/2021.

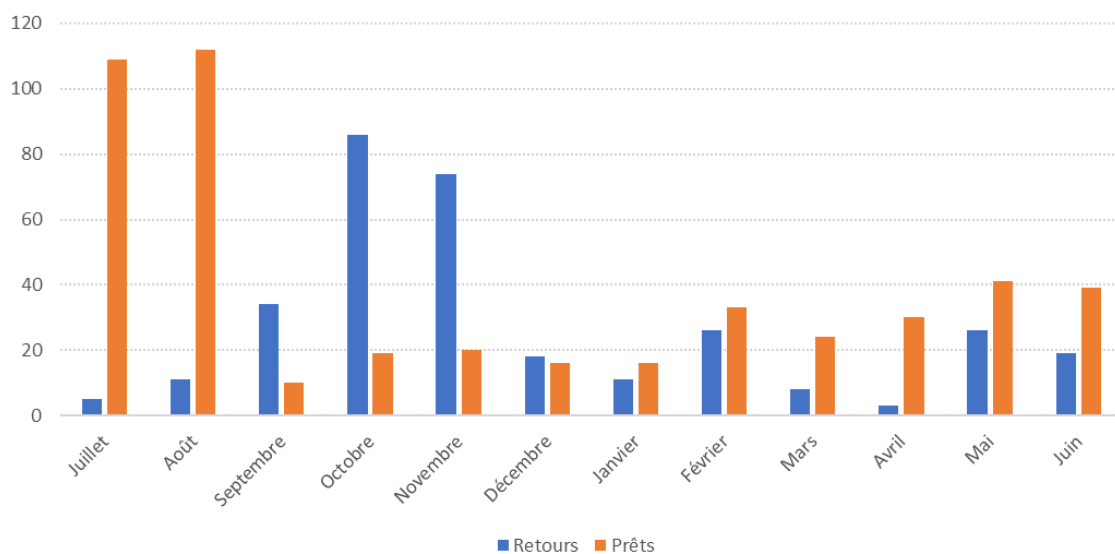
	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Moyenne
Nombre de protocoles	31	23	29	45	22	13	27
Nombre d'heures	100,15	71,3	113,5	133,15	75,25	37	89

## C. LA PROTECTION DES CULTURES

### a) Le matériel de clôture

Dans le cadre de sa politique fédérale en matière de prévention et de gestion des dégâts de gibier, la FDC30 met à disposition du matériel de protection des cultures sous réserve d'un contrat de prêt avec caution. Au cours de cette campagne, on enregistre 790 flux d'entrées et de sorties de clôture, soit une légère hausse par rapport à 2020/2021 (+5.33%). Les besoins en matériels de clôture se maintiennent ainsi à un niveau élevé et indispensable. Près de 50% des clôtures sont prêtées au cours des mois de Juillet et Août, périodes où les cultures sont les plus sensibles.

Répartition des flux d'entrées et de sorties des prêts de matériel de clôtures en 2021-2022



### b) La vente de répulsif

La FDC30 propose la vente de répulsifs dans le cadre de la protection des cultures face aux risques de dégâts. Deux répulsifs sont ainsi proposés : **PNF19** et **AMO0309**. En 2021/2022, seul le AMO0309 a été vendu à des adhérents (2). Rappelons que depuis 2019/2020, on constate une baisse des achats réalisés suite à l'arrêt d'un protocole d'étude spécifique à l'utilisation des répulsifs.

PNF19	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
QUANTITES	25	456	695	62	0	0
ADHERENTS	3	17	28	2	0	0

AMO0309	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
QUANTITES	43	110	195	30	10	22
ADHERENTS	15	19	38	9	2	2

### c) Les tests système de répulsifs haute performance par émissions d'ultrasons

Lors de la saison écoulée, la FDC30 a réalisé des tests de systèmes de répulsifs haute performance par émission d'ultrasons. Le système d'ultrasons génère des ondes sonores audibles ou non à l'oreille humaine et les émet grâce à des hauts parleurs particuliers.



Ces effaroucheurs émettent des ondes périodiquement qui provoquent des vibrations à la limite du supportable pour certains animaux rendant un séjour prolongé dans la zone d'émission impossible et les poussant à la quitter.

Deux types d'effaroucheurs ont été testés :

- ❖ Type Agromax KME sur des gazonnières ;
- ❖ Type Repzen VAD (modèle simple, double, triple) sur maraichage, pépinières (fruitiers, bambous) et sur vigne.

L'efficacité du système reste limitée par le fait que les ultrasons ne traversent pas la barrière végétale (ou alors avec des fréquences insupportables à l'oreille humaine), il faut donc en tenir compte au moment de la pose.

Les résultats sont encourageants sur les zones dégagées et entretenues (semis, maraichage) et sur les passages (coulées) notamment sur une période ciblée (sensibilité des cultures).

De nouveaux tests vont être réalisés pour amener des conclusions plus fiables notamment pour le réglage des fréquences et l'éventuelle accoutumance pour le Sanglier en particulier.

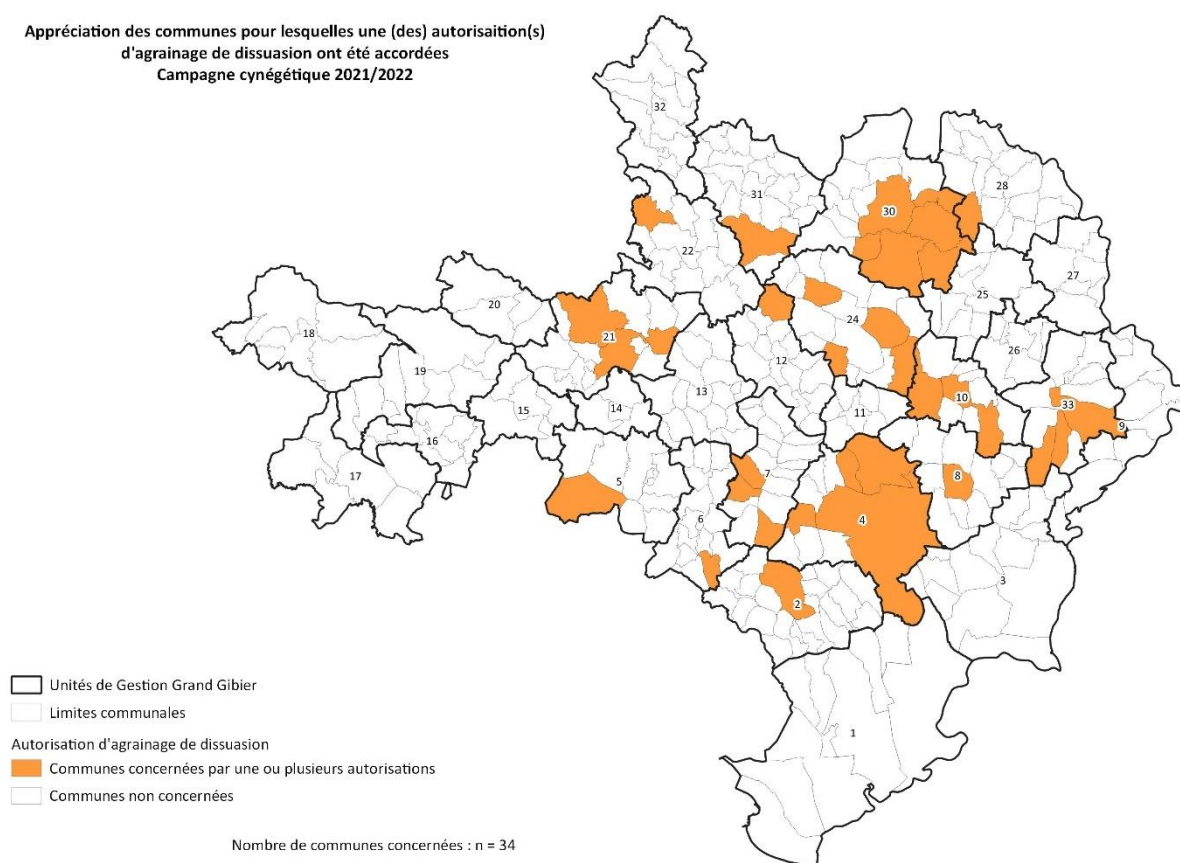


### 3. LES MESURES CONDUITES SUR L'AGRAINAGE ET L'AFFOURAGEMENT

#### A. L'AGRAINAGE DE DISSUASION DU SANGLIER

Le SDGC 2019-2025 prévoit les modalités spécifiques pour la pratique de l'agrainage de dissuasion du Sanglier. Ces actions sont contrôlées par les Agents de développement de la FDC30. Au cours de la campagne cynégétique 2021/2022, 36 autorisations ont été accordées par les services de l'État. Le nombre d'autorisation est en légère baisse par rapport à la campagne cynégétique 2020/2021 (-14,28%).

Appréciation des communes pour lesquelles une (des) autorisation(s)  
d'agrainage de dissuasion ont été accordées  
Campagne cynégétique 2021/2022



## B. L'AFFOURAGEMENT DES CERVIDES

Aucune action spécifique à l'affouragement des Cervidés n'a eu lieu au cours de cette campagne.

## C. L'AGRAINAGE EN FAVEUR DU PETIT GIBIER

Conformément à l'application du SDGC 2019-2025, la FDC30 soutient les sociétés de chasse pour l'agrainage en faveur du Petit gibier.

Campagnes cynégétiques	Aides financières allouées	Nombre de sociétés
2016/2017	661,58 €	13
2017/2018	444,40 €	9
2018/2019	772,58 €	15
2019/2020	242,75 €	11
2020/2021	600,87 €	9
<b>2021/2022</b>	<b>163,74 €</b>	<b>5</b>





### **PARTIE III : BIODIVERSITE, GESTION DES MILIEUX ET DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE**



## I. LE DISPOSITIF ECO-CONTRIBUTION

Depuis 2019, la nouvelle loi chasse prévoit un fond biodiversité abondé par une Écocontribution des chasseurs (5€) et de l'État (10€) par chasseur ayant validé son permis afin de financer des projets portés par les Fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité. L'ensemble des modalités sont fixées par une convention établie à l'échelle nationale entre la FNC et l'OFB. L'instruction et la validation des dossiers déposés sont réalisées par l'OFB après avis de la FNC.

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, la FDC30 s'est engagée dans 6 projets régionaux et/ou interdépartementaux et 2 projets départementaux financés par le dispositif. Ce qui représente un engagement global, pour l'ensemble de ces projets, de 153 874 € (certains projets pouvant être ventilés au cours de plusieurs campagnes cynégétiques).

Intitulé	Description
<b>PROJETS REGIONAUX ET INTERDEPARTEMENTAUX</b>	
CYNEP	Contribution des chasseurs à la gestion conservatoire des espaces protégés et valorisation des actions menées sur les sites acquis par les FDC
CIFF	Développement des Couverts d'Intérêts Faunistiques et Floristiques
OCCRUPICAPRA	Étude de faisabilité du renforcement de population de Chamois sur 3 sites pilotes (Tarn, Aveyron, Gard)
OCCOTURNIX	Programme régional d'amélioration des connaissances sur la Caille des blés : suivis et actions en faveur de l'amélioration de la qualité des habitats
CYNOBS	Programme régional de suivis, de connaissance et valorisation de données faune sauvage
ECOLE BUISSONNIERE	Projet régional de valorisation des actions menées par les FDC dans le cadre de l'éducation à l'environnement : développement des Trophées EKOLIEN
<b>PROJETS DEPARTEMENTAUX</b>	
MARES30	Programme de restauration de 3 mares au sein du Camp Militaire des Garrigues : inventaires initiaux, travaux et études post-travaux
SENTIER PEDA	Développement d'un sentier d'interprétation pédagogique à destination des scolaires et du grand public sur le site de l'École de Chasse et de la Nature de la FDC 30

## II. L'AMELIORATION DES HABITATS DE LA FAUNE SAUVAGE

### 1. LES COUVERTS FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES

La FDC30 a poursuivi son programme d'actions en faveur de l'implantation de couverts faunistiques et floristiques favorables à la biodiversité. Cette action est soutenue financièrement par la Région Occitanie et l'Écocontribution (OFB, FNC) et est réalisée avec l'appui technique de la FRCO et de la CAPL.

Ce dispositif s'articule au travers de la mise en place des Contrats CIFF qui peuvent être souscrits par les sociétés de chasse adhérentes à la FDC30, les agriculteurs, les collectivités ou encore les particuliers. En 2021/2022, on compte ainsi **72 ha implantés** correspondant à **22 contrats CIFF signés**. Sur l'ensemble des implantations réalisées, on comptabilise 65% de semis d'automne pour 35% de semis de printemps.

En plus de la fourniture des semences prises en charge à 100%, les sociétés de chasse bénéficient d'une aide allouée à l'implantation des couverts selon la grille des barèmes

de subvention en vigueur. L'effort financier (achat des semences, subvention travaux d'implantation) ainsi consenti s'élève à 28 091,15 € pour la campagne 2021/2022.

## 2. LES HAIES

La mise en place des contrats CIFI s'applique également dans le cadre de la plantation de haies. Comme pour les cultures faunistiques à destination des adhérents, des agriculteurs, des collectivités ou encore des particuliers. Pour rappel, les plantations sont réalisées lors d'animations en présence de scolaires.

Au cours de l'automne 2021, ce sont ainsi **584 végétaux** qui ont été plantés, contre 476 en 2020 et 286 en 2019. L'investissement financier, également soutenu par la Région Occitanie, la FNC et l'OFB, s'élève à près de 5 290,57 €.

## 3. ANIMATION FONCIERE

La FDC30 assure une veille foncière dans le cadre de sa politique de gestion en matière de préservation des habitats naturels par le biais du projet associatif ainsi approuvé par l'Assemblée Générale.

Depuis 1990, la valeur du foncier acquis par la FDC30 s'élève à 571 579,55 € pour une surface totale de 202,9 ha répartis sur les communes de NIMES, SAINT-ANDRE DE VALBORGNE et LOGRIAN FLORIAN.

## 4. JOURNEE TECHNIQUE REGIONALE

Le 23 septembre 2021, la FDC30 a organisé à LIRAC, en partenariat avec la FRCO, une journée technique à destination des élus locaux, des acteurs de l'environnement gardois, des techniciens de Fédération et des sociétés de chasse portant sur les intérêts de l'implantation des couverts faunistiques dans le cadre de la préservation et de la gestion de la Trame Verte et Bleue. Soutenue par la Région Occitanie, l'OFB et la FNC, cette journée a eu pour objectifs de valoriser :

- ❖ **Les cultures faunistiques comme outil d'aménagement des territoires ;**
- ❖ **L'implication des chasseurs dans la gestion et la préservation de la biodiversité à l'échelle départementale et régionale ;**
- ❖ **Le travail réalisé localement en partenariat avec le SIVU de l'YEUSERAIE** pour l'aménagement de couverts faunistiques dans le cadre de la gestion et de l'entretien des pistes DFCI.

Cette journée a permis de réunir une vingtaine de participants dont notamment l'ONF et la DDTM.



### III. LA PRESERVATION DES MILIEUX HUMIDES

Au-delà des suivis réalisés sur différents sites qui viennent améliorer les connaissances concernant l'état de conservation de nombreuses espèces, quel que soit leur statut, et qui viennent apporter des éléments aux organismes gestionnaires, la FDC30 mène d'autres projets en faveur des milieux humides.

#### 1. RESTAURATION DE MARES

Grâce à l'initiative des chasseurs locaux, la FDC30 a initié au cours de la campagne cynégétique 2020/2021 un programme de restauration de mares au sein du Camp militaire des Garrigues. Suite au diagnostic initial effectué lors de la campagne précédente à travers la mise en œuvre d'inventaires floristiques et faunistiques (amphibiens, odonates, lépidoptères), les travaux de restauration des 3 mares sélectionnées ont pu être réalisés au cours de l'automne 2021. A la suite de ces travaux, les suivis naturalistes ont été poursuivis afin d'évaluer l'évolution des mares.



Pour rappel, ce projet est réalisé en partenariat avec le personnel du Camp militaire des Garrigues, le SMGG, la FRCO et la société DONNADIEU BOIS. Il bénéficie du soutien financier de l'Écocontribution (OFB-FNC).

### IV. LES EXPERTISES ECOLOGIQUES

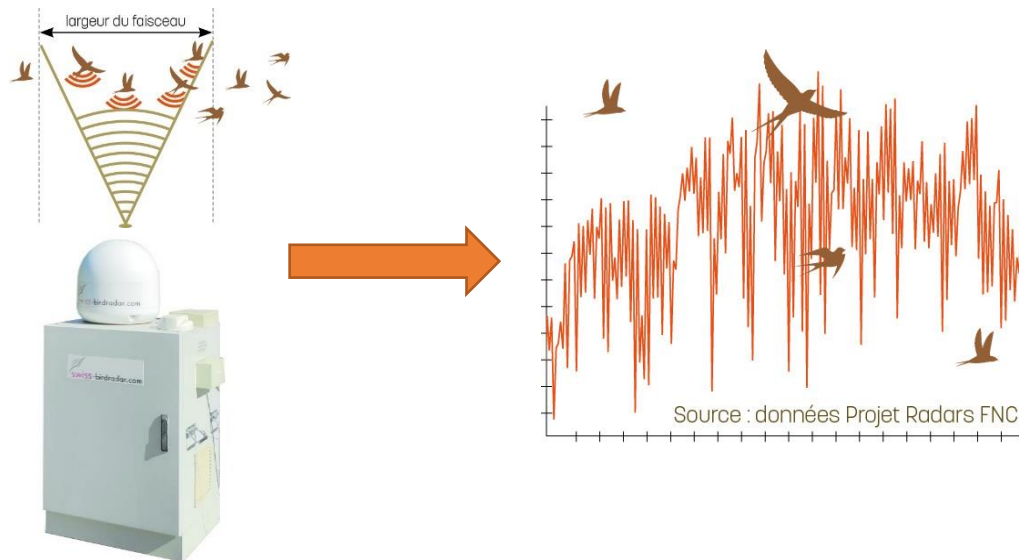
#### 1. LE RADAR ORNITHOLOGIQUE

Depuis 2019, la FDC30 s'est associée à l'ISNEA pour l'acquisition d'un radar ornithologique. Ce dernier a été installé au cœur de la petite Camargue : l'une des régions naturelles françaises les plus importantes pour l'avifaune, tant pour la migration que pour la reproduction. On compte aujourd'hui, 7 radars acquis par les chasseurs répartis sur le territoire français métropolitain.

Les radars ornithologiques constituent une technologie innovante essentielle pour l'étude des migrations. Ils détectent toute la faune volante (oiseaux, chiroptères, insectes), de jour comme de nuit, et à des altitudes allant jusqu'à plusieurs centaines de mètres. Ils

enregistrent des « échos », c'est-à-dire des signaux renvoyés par toutes les espèces qui passent par-dessus.

Ces signaux diffèrent en fonction des espèces, ce que l'on appelle des échosignatures. Les dates, les heures, les altitudes et les directions de vol sont également enregistrées.



Les données ainsi récoltées sont analysées par un algorithme d'intelligence artificielle. Ces analyses sont réalisées par le Pôle Scientifique de la FNC. Elles fournissent un indicateur quantitatif et fiable de l'état de conservation des populations migratrices.

Actuellement, on distingue 6 catégories : les passereaux, les nuées d'oiseaux, les oiseaux d'eau, les grands oiseaux, les hirondelles ou martinets et les oiseaux indéterminés. Parmi toutes les informations recueillies et analysées à l'échelle nationale, il ressort d'ores et déjà de manière générale que :

- ❖ **La majorité des passages d'oiseaux ont lieu la nuit et/ou à haute altitude, notamment en période de migration ;**
- ❖ **La moitié des oiseaux d'eau volent au-dessus de 400 mètres d'altitude ;**
- ❖ **Environ  $\frac{3}{4}$  des passereaux sont détectés la nuit ;**
- ❖ **Les flux sont très irréguliers d'un jour sur l'autre.**

Les données acquises par les radars ornithologiques sont complémentaires aux comptages ou encore aux opérations de baguage. Il est possible d'utiliser ses données pour défendre les intérêts cynégétiques et contribuer aux études d'impacts dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (éolien, évaluation pollution lumineuse...).

Dans le cadre du dispositif Écocontribution, la FNC a par ailleurs développé en 2021/2022, une plateforme internet permettant de suivre l'ensemble des radars à l'échelle nationale ([www.aerorad.chasseurdefrance.com](http://www.aerorad.chasseurdefrance.com)).

## 2. LE SUIVI DES ESPECES PROTÉGÉES

### a) *L'Outarde canepetière : le suivi des effectifs hivernants*

Au cours de la campagne cynégétique 2021/2022, la FDC30 a répondu présente **aux suivis des populations hivernantes de l'Outarde canepetière organisés par le CoGard en Costière Nîmoise et dans la basse Plaine du Vidourle**. Ces suivis consistent à localiser l'espèce afin d'améliorer les mesures de gestion agricoles appliquées sur les parcelles de



présence. Ils sont réalisés dans le cadre de l'application du Plan National d'Actions en faveur de l'espèce.

*b) L'Outarde canepetière : le suivi des effectifs reproducteurs*

Depuis 2016, la FDC30 réalise des suivis d'Outarde canepetière en période de reproduction selon le protocole de dénombrement des mâles chanteurs appliqué dans le cadre du PA entre le 15 avril et le 15 juin. Ces suivis n'avaient pas pu être réalisés en 2019/2020 et 2020/2021, compte tenu de plusieurs facteurs.

Pour rappel, ces suivis sont réalisés sur les secteurs de LA VAUNAGE, la ROUVIERE, d'ASPERES et de FONTANES. On distingue le nombre d'individus « vus et entendus », « entendus » et « vus ».

Secteur	Vus et entendus	Entendus	Vus	Nombre d'oiseaux différents
ASPERES	2	6	3	11
LA VAUNAGE NORD	1	1	0	2
LA VAUNAGE SUD	0	1	0	1
LA ROUVIERE	0	0	0	0
FONTANES	0	0	0	0

## V. L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, le Pôle Éducatif Natura'jeunes - animé par la FDC 30 – propose des animations auprès des scolaires afin de leur faire découvrir les espèces et les milieux qui les entourent. Les approches pédagogiques et éducatives mises en œuvre permettent de captiver les enfants et d'assimiler facilement les connaissances transmises.



Au cours de cette dernière campagne, le Pôle éducatif est intervenu auprès des scolaires dans le cadre de l'opération « Sainte-Catherine » pour la plantation d'arbres et d'animations spécifiques basées sur la découverte de la faune et de la flore méditerranéennes. Ce sont ainsi **598 élèves** qui ont bénéficié d'au moins une journée d'animation répartis au sein de **27 classes de la maternelle au CM2 sur 10 communes différentes** (LE PIN, SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS, BELLEGARDE, MONTFAUCON, BRANOUX-LES-TAILLADES, CARNAS, CORCONNE, BROUZET-LES-QUISSAC, SAINT-MAXIMIN, LIRAC). A savoir, qu'en 2020/2021, on enregistrerait un bilan de 285 élèves pour 7 communes concernées.

De nouvelles thématiques ont également été proposées aux enseignants cette année. Toutes les classes de l'École de SAINT-MAXIMIN ont ainsi pu bénéficier d'une animation sur le thème de la découverte de la rivière et de ses habitants. La classe de CM1-CM2 de LIRAC a quant à elle fait l'objet d'un atelier spécifique pour la fabrication de nichoirs à oiseaux et à chauve-souris à partir de matériaux de récupération. Ces nichoirs ont été installés dans le cadre du dispositif éducatif « Dans 1000 communes, la Forêt fait école » pour lequel les élèves sont gestionnaires d'une parcelle forestière.





## **PARTIE IV : FORMATIONS ET SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS**



## I. LES FORMATIONS

### 1. LES FORMATIONS GENERALES

L'ensemble des formations dispensées par la FDC30 sont conduites sur le site de l'École de Chasse et de la Nature. Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, la FDC30 comptabilise, toutes formations et stages confondus, 2 487 participants.

#### A. LE PERMIS DE CHASSER

Pour rappel, le permis de chasser est un examen d'État qui nécessite la réussite d'une épreuve comprenant un examen pratique et des questions théoriques. Les formations sont dispensées par la FDC30 dans le cadre de ses missions de service public. L'examen est quant à lui géré par l'OFB. Il est important de préciser par rapport au nombre de dossiers déposés, que tous les candidats ne se présentent pas à l'examen.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Dossiers déposés	701	526	381	442	590	486
Nombre de réussites	395	349	259	271	445	328

Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, on compte **1 020 convocations** aux différentes sessions de formations au permis de chasser pour **917 participants** (90%). Sur l'ensemble des **532 convoqués à l'examen**, dont les réinscriptions suite à un échec lors d'une précédente session, on note un taux de présentation à l'examen de 92% pour un taux de réussite de 67%.

#### B. LA CHASSE ACCOMPAGNEE

En 2021/2022, **45 filleuls et 64 parrains** ont bénéficié d'une formation « Chasse accompagnée ». On compte 11 journées de formation.

#### C. LA CHASSE A L'ARC

Dans le cadre des orientations prévues par la loi, la FDC30 a pour mission de mettre en œuvre une formation obligatoire relative à la pratique de la chasse à l'arc. Ces formations sont ainsi organisées par la FDC30 en collaboration active avec l'Association des Chasseurs à l'Arc du Gard. Un parcours spécifique a par ailleurs été ainsi élaboré sur le site de l'École de Chasse et de la Nature. En 2021/2022, deux journées spécifiques ont été organisées pour un total de **33 participants**.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de participants	31	34	28	22	31	33
Nombre de stages organisés	1	1	1	1	2	2

## 2. LA SECURITE

### A. LES CHEFS DE BATTUE

#### a) Les formations à destination des nouveaux chefs de battue

Le SDGC 2019-2025 rend obligatoire la participation à une formation « Chef de battue » pour pouvoir exercer cette fonction au sein d'une association de chasse. Cette formation, d'une demi-journée, se déroule en deux temps. D'abord une formation théorique qui présente le bilan accident de la saison dernière, puis une présentation des

comportements les plus accidentogènes et enfin un rappel de la réglementation émanant du SDGC.

Dans un deuxième temps, les participants vont sur le terrain pour y être sensibilisés à la détermination des angles de 30°, du tir fichant et du positionnement des postés suivant la topographie du terrain. Pour la saison 2021/2022, ce sont **144 chasseurs** qui ont participé à cette formation.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de participants	208	150	129	81	192	144

#### *b) Les remises à niveau des Chefs de battue*

Suivant l'application du SDGC et depuis le 01 Juillet 2019, les chefs de battue actifs doivent obligatoirement participer à minima tous les 10 ans à un stage de remise à niveau pour pouvoir continuer à assurer leur fonction. Le contenu de cette formation est dispensé sous forme de questions/réponses sur le terrain à partir de cas par cas. Cette méthode didactique permet d'échanger avec les participants et de faire partager leurs vécus sur les problématiques liées à l'organisation des battues et à la sécurité à la chasse. En 2021/2022, **124 chasseurs** ont participé à cette formation de recyclage.

### B. LES FORMATIONS DECENNALES

Comme imposée par la loi Biodiversité, la FDC30 dispense depuis la campagne cynégétique 2020/2021 une formation décennale sécurité à ses chasseurs. Cette formation est obligatoire. Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, **424** chasseurs ont réalisé cette formation.

### C. LE REGLAGE DES ARMES, BALISTIQUE ET SECURITE

La FDC30 dispense gratuitement auprès de ses adhérents des ateliers de formation spécifique au réglage des armes, à la sécurité et à la balistique tout au long de l'année. Ces ateliers sont conduits en collaboration avec des armuriers ou des spécialistes en balistique.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de participants	206	187	128	104	153	138

### D. LE STAGE ALTERNATIF AUX POURSUITES PENALES

Ce stage s'inscrit dans le cadre d'une convention signée avec l'OFB et les parquets de Nîmes et Alès. Il permet de sensibiliser les chasseurs ayant commis des infractions au respect des mesures de sécurité et de gestion de la faune sauvage.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de participants	53	23	12	5	13	14

### 3. LES AUTRES STAGES

D'autres stages sont dispensés tout au long de l'année par les services techniques de la FDC30.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Piégeurs agréés	122	103	72	13	60	44
Gardes chasse particuliers	62	55	26	7	30	32
Hygiène et venaison	112	76	14	10	24	19
Cynophilie et fauconnerie	29	25	26	15	0	0

## II. LA SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS

La sécurité des chasseurs et des non chasseurs demeure une préoccupation majeure pour la FDC30. L'ensemble des actions accomplies dans ce domaine se décline sous différents aspects en fonction des enjeux existants (partage de l'espace, collisions routières, sécurité sanitaire, ...).

### 1. LA SECURITE A LA CHASSE

#### A. LA FORMATION ET LA COMMUNICATION

Comme indiqué en première partie de ce chapitre, la FDC30 axe la sécurité au cœur des formations qu'elle dispense, qu'elles soient obligatoires ou qu'elles relèvent du volontariat. En parallèle à son offre de formations, la FDC30 agit en matière de sécurité et de prévention des risques auprès de ses adhérents par l'intermédiaire d'articles relayés sur les réseaux sociaux ou au travers de la revue trimestrielle et du carnet de battue. Ces articles reprennent généralement les consignes de sécurité à la chasse, les bonnes pratiques et les interdits. Ces éléments sont également relayés lors des réunions d'Unités de Gestion ou de secteur.

#### B. LE RECENSEMENT DES ACCIDENTS

Pour chaque campagne cynégétique, la FDC30 recense et procède à l'analyse du nombre d'accidents survenus à la chasse à l'échelle du département. Par ailleurs, elle se porte partie civile dans certaines affaires. Au titre de la campagne 2021/2022, il n'y a pas eu d'accident de chasse recensé.

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Nombre de blessés recensés	2	2	5	2	3	0
Nombre d'accidents mortels	0	1	1	0	1	0

#### C. L'IMPLICATION DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT

Les Agents de développement de la FDC30 assurent des missions de formations et d'informations lors de leurs opérations de contrôles de police afin de lutter et prévenir les mauvais comportements liés aux pratiques cynégétiques. Ils contribuent également à la demande des sociétés de chasses, à des réunions de médiation ou autres conseils disciplinaires internes visant la décision de mesures de sanctions à l'égard de pratiquants non respectueux des règles en matière de sécurité à la chasse ou ayant commis des infractions au règlement intérieur.

## D. LES AIDES FINANCIERES ALLOUEES A LA SECURITE

Dans le cadre de l'application du SDGC 2019-2025 et des mesures réglementaires en matière de sécurité, la FDC30 alloue annuellement des aides financières à l'ensemble de ses adhérents pour l'acquisition de vêtements de sécurité fluorescents, de miradors ou encore de panneaux signalétiques. L'effort financier consenti par la FDC30 et les sociétés de chasse dans ce domaine s'élève à la somme de 17 141,53 € sur la période 2021/2022.

Il est important de préciser que le nombre d'heures de bénévolat et le matériel de récupération investis par les sociétés de chasse pour, notamment, l'aménagement de lignes de tirs sécurisées ou la confection de miradors « faits mains » n'est pas pris en compte dans l'évaluation de cet effort financier.

L'ensemble des actions en matière de sécurité est soutenu par la Région Occitanie.

## 2. LA VEILLE SANITAIRE ET LA SECURITE PUBLIQUE

### A. LE RESEAU SAGIR

La réseau SAGIR, « Surveiller pour Agir », est animé par l'OFB en partenariat avec les Fédérations Départementales des Chasseurs. C'est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres, actif à l'échelle nationale. Ses objectifs se déclinent autour de 4 principaux axes :

- ❖ **Détecter précocement l'apparition de nouvelles maladies** chez la faune sauvage ;
- ❖ **Détecter les agents pathogènes transmissibles** à l'homme et/ou partagés avec les animaux domestiques ;
- ❖ **Surveiller les effets aigus non intentionnels** de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur la faune sauvage ;
- ❖ **Caractériser dans le temps et dans l'espace les maladies** qui ont un enjeu pour la préservation des populations sauvages.

L'application de ce réseau à l'échelle nationale et départementale est fondamentale pour les gestionnaires cynégétiques et l'évaluation des risques sanitaires et de sécurité publique. Au cours de la campagne cynégétique 2021/2022, la veille sanitaire départementale a permis de réaliser **17 analyses** dans le cadre du réseau SAGIR pour un montant de 3 851,07 €. Pour chacune des analyses ainsi réalisées, un retour d'informations est systématiquement formalisé à l'égard des sociétés de chasse notamment s'il est nécessaire de prendre des mesures de précautions ou de gestion spécifiques



ACTION SAGIR DU 01/07/2021 au 30/06/2022						
ESPECES	N°SAGIR	DATE	COMMUNE	DIAGNOSTICS - RESULTATS - ANALYSES	NOMBRE PRELEVEMENT PAR N°SAGIR	Nbre
Lapin de garenne	146 615	01/09/2021	ROQUEMAURE	Parasitologie : 2 avec coccidies dont 1 en grand nombre Bactériologie : 2/3 avec infection bactérienne dont : 1 avec bordetella bronchiseptica + Pasteurella multocida 1 avec Pasteurella pneumotropica Virologie : les 3 négatifs à la VHD classique et variant	3	7
	146 617	18/10/2021	VAUVERT	Parasitologie : Fort parasitisme sur 1 lapin (1/2 avec 480 000 œufs coccidies /gramme - l'autre exempt) Bactériologie : Absence de pathogène spécifié Virologie : Myxomatose 2 animaux positifs VHD classique et variant : 2 animaux négatifs	2	
	146 622	28/12/2021	LE PIN	Virologie : RHDV 1 et RHDV2 : négatif Parasitisme négatif Bactériologie : négatif	1	
	146 625	28/03/2022	ST CHRISTOL LES ALES	Parasitologie : coccidies Bactériologie : pasteurella multocida Virologie : RHDV 1 et RHDV 2 négatifs	1	
Lièvre	146 616	06/10/2021	MONTCLUS	Parasitisme pulmonaire strongles Bactériologie : Yersinia pseudotuberculosis / Poumons Sur le foie : Yersinia pseudotuberculosis Rhodococcus sp autres germes non pathogènes	1	8
	146 618	08/11/2021	SAZE	Virologie : EBHS positif et RHDV 2 négatif Parasitologie : Coccidies, Œufs de Taenias Bactériologie : Escherichia Coli	1	
	146 619	21/11/2021 23/11/2021	BELLEGARDE	Virologie : EBHS positif et RHDV 2 négatif Parasitologie : Strongles pulmonaires, coccidies Bactériologie : Brucella SP négative et Francisella SP négative	2	
	146 620	13/11/2021	SALAZAC	Virologie : EBHS négative et RHDV2 négative Myxomatose négative Parasitologie : strongles pulmonaires et coccidies Bactériologie : RAS	1	
	146 621	01/12/2021	ARAMON	Virologie : EBHS positive RHDV2 négative Parasitologie : RAS Bactériologie : Escherichia coli	1	
	146 624	16/02/2022	BRIGNON	Bactériologie : négatif Parasitologie : strongles pulmonaires Virologie EBHS : négative RHDV2 : négative	1	
	146 627	01/04/2022	MONTFAUCON	Bactériologie : Pasteurella multocida Parasitologie : coccidies et quelques strongles Virologie : EBHS négative et RHDV2 négative	1	
Moineau domestique	146 623	24/01/2022	BELLEGARDE	Bactériologie : Salmonella SP	1	1
Bruant Zizi	146 626	14/04/2022	CANAULES	Bactériologie : Enterobacter cloacae Parasitologie : négative	1	1
<b>TOTAL ANALYSES</b>					<b>17</b>	

## B. LES PRODUITS MEDICAMENTEUX ET LA VACCINATION

Dans le cadre de la prévention des risques sanitaires et de l'apparition de maladies au sein des populations sauvages, la FDC30 consent un soutien financier à destination des adhérents pour l'achat de vaccins et de produits médicamenteux. Elle subventionne ainsi 100% des frais alloués sous réserves des justificatifs demandés. Au titre de la campagne cynégétique 2021/2022, cet effort financier s'élève à 14 655,79 € (contre 8 579,55 € en 2020/2021).

En parallèle, la FDC30 a mis en place une opération qui permet aux sociétés de chasse d'investir dans l'achat de matériel de vaccination. L'effort financier consenti dans cette opération est de 3 902,84 € pour 2021/2022.

## C. L'HYGIENE ET LA VENAISSON

Au-delà de la formation « hygiène et venaison » qui prévoit la sensibilisation des chasseurs à la prévention des risques sanitaires liés notamment à la consommation de la viande de gibier et plus particulièrement du Sanglier en raison des risques liés à la Trichine, la FDC30 propose l'achat de sacs à gibier alimentaires sur lesquels on retrouve des mesures de préconisations.



En parallèle, la FDC30 a réalisé une plaquette d'informations relative à l'enfouissement des déchets issus de la venaison suite à une étude expérimentale menée par la FRCO avec le soutien de la FNC. Cette plaquette est diffusée à l'ensemble des adhérents.

#### D. ACTION D'INFORMATION AUX ADHERENTS EN RAPPORT DES RISQUES SANITAIRES

##### ❖ **Grippe aviaire :**

Considérant les niveaux de risques sanitaires d'Influenza aviaire dont la FDC30, en étroite collaboration avec la DDPP et l'OFB, a conduit une action d'information et de sensibilisation auprès des détenteurs d'appelants de gibier d'eau. A ce titre, un rappel des obligations de déclarations a été accompli à destination des chasseurs concernés et de veille aux mortalités observées à la fois au sein des parquets et des zones humides (milieux naturels).

##### ❖ **Contrôle et traçabilité des élevages de gibier :**

En collaboration avec les services de la DDTM, de la DDPP et l'OFB, la FD30 a sensibilisé les adhérents et les éleveurs de gibier en ce qui concerne les modalités déclaratives d'élevage et autres certificats de capacité nécessaire dans le cadre du commerce et du transit de gibier produit en France. Par ailleurs, concernant les importateurs, les prestataires concernés ont été conviés à fournir un certificat TRACE qui accompagne les animaux.

Il est important de souligner la vigilance qui s'impose à l'égard de l'introduction des animaux d'élevage ou issus de reprise pour éviter les risques de transmissions dans le cadre des opérations de repeuplement ou d'introduction de gibier.





## **PARTIE V : LA POLICE DE LA CHASSE ET LA PREVENTION DU BRACONNAGE**



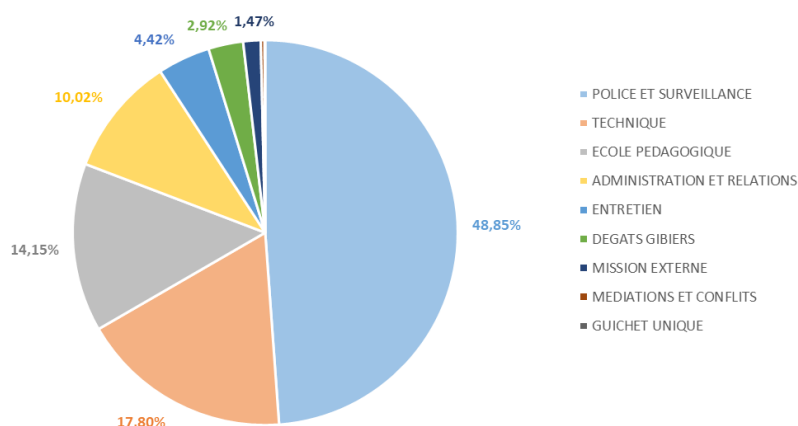
## I. LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE

La FDC30 dispose d'un service d'Agents de développement agréés et assermentés habilités à relever des infractions mentionnées au Titre II du Livre IV du Code de l'Environnement et des textes relatifs à la pratique des activités cynégétiques. Ils assurent ainsi une mission de surveillance au sein des territoires ayant souscrit au Contrat de Service et veillent ainsi à l'application du SDGC opposable à l'ensemble des chasseurs, sociétés, associations et regroupements de chasse du département.

### 1. GENERALITES

Le service est composé de **11 Agents de développement et techniciens**, 5 qui justifient d'un statut de salariés à temps complet, 2 à temps partiels et de 4 bénévoles. Les moyens humains consentis à l'accomplissement des missions de police et de surveillance des territoires représentent 4 939 heures, soit près de 49% de l'activité totale du service. Au cours de la saison 2021/2022, **607 chasseurs ont fait l'objet d'un contrôle** par le service.

Répartition des heures consenties par types de missions dans le service Garderie

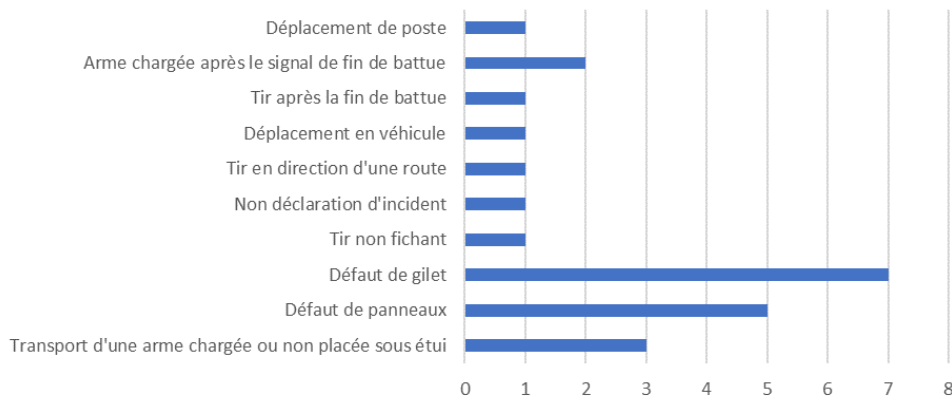


Le service des Agents de développement étend également son action au sein des territoires de chasse dans le cadre de la médiation et du règlement des conflits internes aux sociétés, mais aussi ceux existants entre les chasseurs et non chasseurs, les Agents interviennent dans la gestion des problématiques de dégâts et au niveau de la formation et de l'information des mesures de gestion ou des règles de sécurité prévues au SDGC. Ils entretiennent des relations continues avec les parquets de NIMES et d'ALES. De nombreuses opérations de contrôle et de surveillance sont opérées avec le concours de la Gendarmerie nationale et de la Fédération de Pêche du Gard.

### 2. LE RELEVÉ DES INFRACTIONS

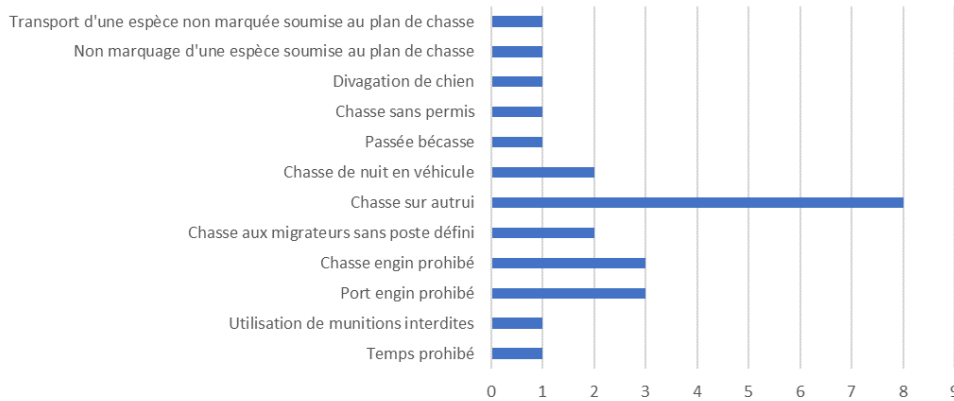
Au cours de la campagne cynégétique 2021/2022, **61 infractions ont été relevées** par les agents de développement, contre 63 en 2020/2021. Sur l'ensemble de ces infractions, 23 procédures relèvent de l'application du SDGC 2019-2025, notamment dans le cadre des battues aux grands gibiers. Les plus représentées sont le défaut de gilet (7) et le défaut de panneaux (5).

Nombre d'infractions relevées au schéma départemental "volet sécurité"



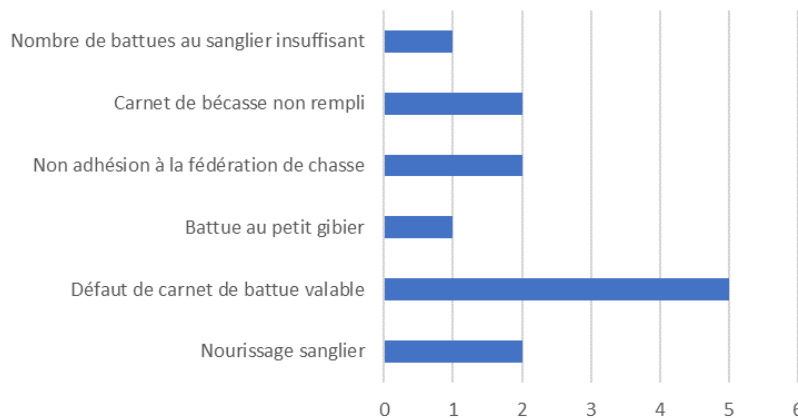
Parallèlement, **25 infractions hors SDGC ont été relevées**, 8 de ces infractions concernant la chasse sur autrui, en nette augmentation au regard de l'année précédente.

Nombre d'infractions relevées hors schéma départemental



De plus, 13 procédures ont été relevées au plan de gestion avec en tête, le défaut de carnet de battue valable (5)

Nombre d'infractions relevées au plan de gestion



Il est important de préciser que toutes les infractions liées au SDGC ou au PGCA sont des contraventions de Classe IV (36). Elles sont transmises à l'Officier du Ministère Public. Les infractions de Classe V (25), sont quant à elles, déposées auprès du Procureur de la République.

### 3. LE RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

Les Agents de développement ont établi **13 renseignements judiciaires au Parquet de NIMES et d'ALES**, sur la base de comptes-rendus, établis à partir de plaintes reçues de la part de chasseurs ou de non chasseurs.

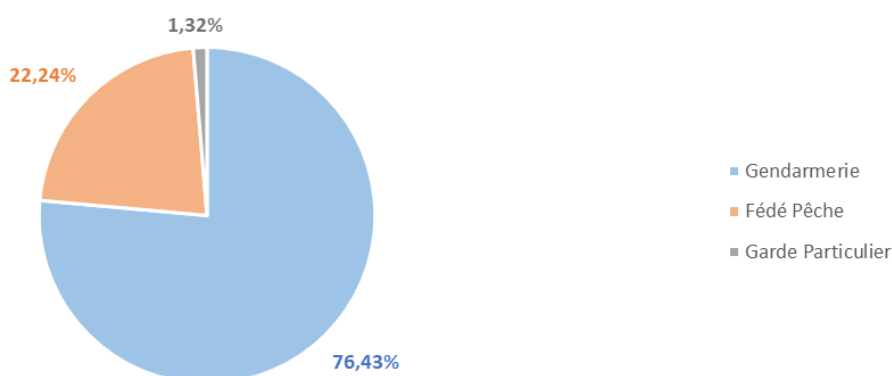
Cela peut concerner des infractions liées à la sécurité telles que les incidents de tirs mais également des mauvais comportements de chasseurs ou encore des ports et utilisations d'engins prohibés.

Libellé d'infraction	Nombre
Chasse sans permis	1
Chasse avec engin prohibé (chevrotines)	1
Chasse avec engin prohibé (véhicule moteur)	1
Chasse de nuit en réunion	1
Agrainage	1
Chasse sur terrain d'autrui	2
Mauvais comportement	1
Non adhésion	2
Incident de tir (en direction véhicule)	1
Carnet de battue non valable	1
Infraction au plan de chasse	1

## II. LA COLLABORATION AVEC D'AUTRES SERVICES

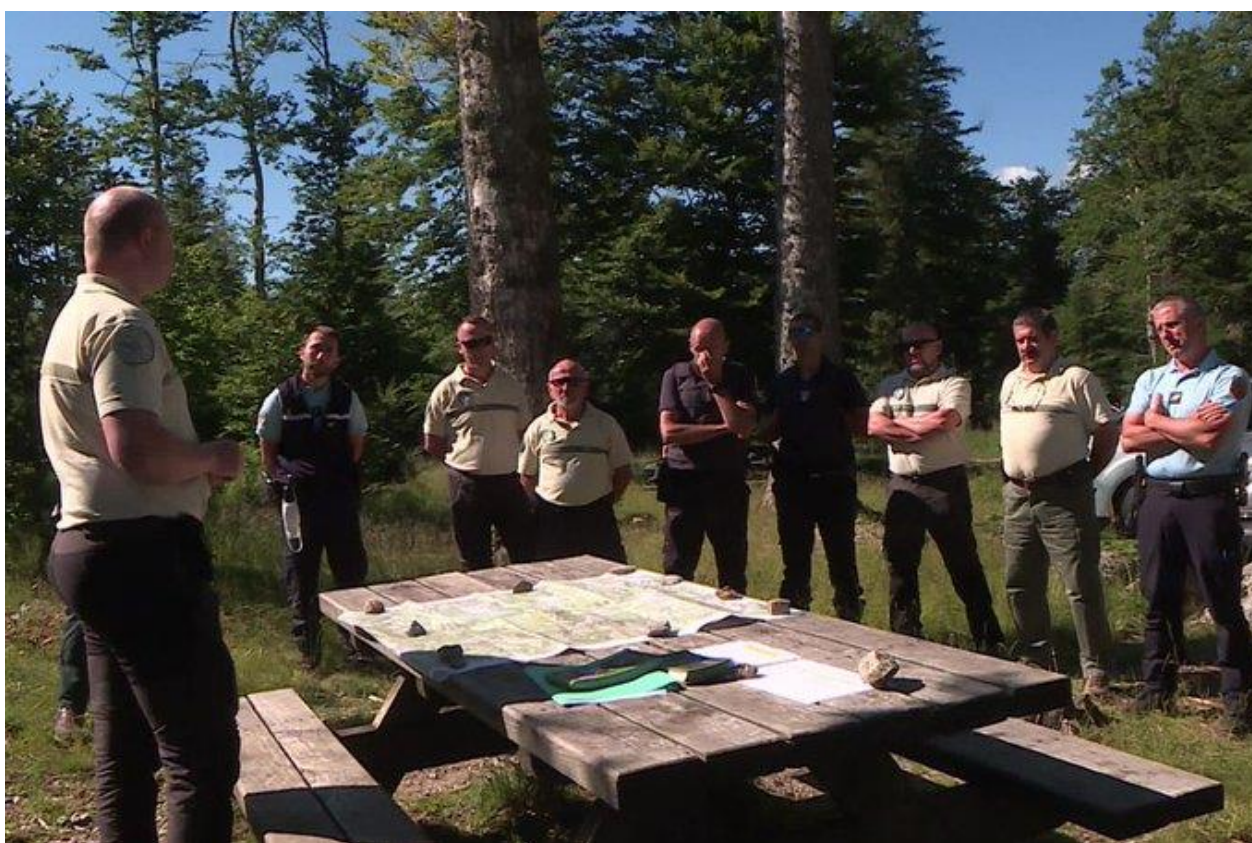
Le service des Agents de développement élabore chaque année des opérations interservices. Ces opérations permettent de mutualiser les efforts dans le domaine de la police de la chasse. Au total ce sont 302,35 heures de travail commun avec les autres services qui ont été réalisées cette saison.

Répartition des heures alouées avec d'autres services de surveillance et de contrôle



Par ailleurs, dans le cadre de la convention passée entre la FDC30 et la Gendarmerie du Gard, les PSIG de VAUVERT et d'ALES viennent réaliser des séances de tir sur le site de l'École de Chasse et de la Nature. Ces séances sont destinées aux Gendarmes des PSIG ainsi qu'aux brigades de Gendarmerie des secteurs de VAUVERT et d'ALES. Au total ce sont près de 450 militaires qui sont venus sur le site de l'école de chasse pour s'exercer au maniement de leur armement individuel sur 16 journées de formations pour la saison 2021/2022. Ces journées sont aussi des moments d'échanges entre les services des Agents de développement de la FDC30 et les services de Gendarmerie.

Le service des Agents de Développement de la FDC30 assure ainsi un service de proximité et d'assistance aux gestionnaires de chasse, organisateurs de battues et chasseurs. Par les actions accomplies et grâce aux partenariats avec les autres corps de police et les relations entretenues avec les parquets, ils contribuent à valoriser l'image de la chasse.



## **ANNEXE**

### **ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS SDGC 2019-2025 AU TITRE DE LA CAMPAGNE CYNEGETIQUE 2021/2022**





# SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE

Appliqué du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 au 30 juin 2025

Approuvé par l'Arrêté Préfectoral

N° DDTM-SEF-2019-0183 du 01 Juillet 2019

## État d'avancement au 30 Juin 2022



## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
<b>ORIENTATION E1 : AMELIORER LES ACTIONS REALISEES SUR LE SUIVI ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE GIBIER SEDENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT</b>					
E1.1	21	Renforcement des comptages par Indices Kilométriques d'Abondance			
E1.2	21	Développement des comptages au chant			
E1.3	21	Développement d'autres méthodes de comptages			
E1.4	21	Mise en place de Bio Indicateurs			
E1.5	21	L'Observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique			
<b>ORIENTATION E2 : PROMOUVOIR ET ORGANISER LES ACTIONS DE GESTION CYNEGETIQUES A DES ECHELLES ADAPTEES</b>					
E2.1	21	Fédérer la totalité des territoires de chasse et travailler avec l'ensemble des détenteurs communaux et privés à l'échelle des unités de gestion			
E2.2	23	Favoriser le principe de qualification des niveaux cynégétiques au sein des unités de gestion			
E2.3	24	Inciter la création de Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC) entre les adhérents territoriaux			
E2.4	24	Gérer les espèces en période de gel prolongé ou d'évènements climatiques, sanitaires ou accidentels exceptionnels			
E2.5	24	Organiser l'étude des réalisations et les demandes de plan de chasse soumises à l'avis de la CDCFS à partir de sous-commissions Plan de Chasse réunies par secteurs géographiques (Pays viganais/Piémont cévenol/Nîmes – Garrigues/Plaine alésienne/Vallée du Rhône)			
E2.6	25	Organiser l'étude des réalisations et les demandes de prélèvement maximum autorisé de gestion soumises à l'avis de la CDCFS à partir de sous-commissions Plan de Chasse réunies par secteurs géographiques (Pays viganais/Piémont cévenol/Nîmes – Garrigues/Plaine alésienne/Vallée du Rhône)			
<b>ORIENTATION E3 : RESTITUTION OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES DE PRELEVEMENTS DES ESPECES</b>					
E3.1	25	Veiller au renseignement et à la restitution des documents spécifiques au recueil des prélèvements par les chasseurs gardois			
<b>ORIENTATION E4 : GERER LES POPULATIONS DE SANGLIER DE MANIERE A ATTEINDRE UN EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE</b>					
E4.1	27	Assurer la gestion de l'espèce grâce à l'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé			
E4.2	28	Suivre les modalités de gestion mises en œuvre sur les unités de gestion se situant au niveau 2 en vue de résorber les points noirs afin d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
E4.3	28	Proscrire toute pratique de lâchers de sanglier à des fins de repeuplement			
E4.4	28	Améliorer les actions réalisées sur le suivi et l'évolution des populations par capture et baguage			
ORIENTATION E5 : PROMOUVOIR L'AMELIORATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL AU SEIN DES TERRITOIRES					
E5.1	28	Inciter l'aménagement des points d'eau			
E5.2	28	Favoriser la mise en place de cultures faunistiques de dissuasion			
ORIENTATION E6 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE DU SANGLIER					
E6.1	29	Veiller au respect du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé du Sanglier			
ORIENTATION E7 : FAVORISER LA GESTION DU CHEVREUIL EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
E7.1	30	Promouvoir l'évolution des populations par le respect des plans de chasse			
ORIENTATION E8 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CHASSE SUR LE CHEVREUIL					
E8.1	31	Veiller au respect du Plan de chasse Chevreuil			
ORIENTATION E9 : FAVORISER LA GESTION DU CERF ELAPHE EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
E9.1	32	Inciter la mise en place de dispositions de gestion spécifiques. Dans le cadre d'un GIC des mesures particulières de gestion pourront être mises en œuvre			
E9.2	32	Conditionner les opérations de lâcher de repeuplement sous réserve de création de GIC prenant en considération l'état de la population, la capacité d'accueil du territoire et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique local			
E9.3	32	Promouvoir la mise en place d'un suivi des populations de cerfs pour apprécier la colonisation et la répartition spatiale par comptages au brame			
E9.4	32	Valoriser la gestion patrimoniale de l'espèce sur le secteur Aigoual conduite dans le cadre du projet départemental d'éco-tourisme-cynégétique réalisé notamment sur la base de parcours d'observation avec guide nature et d'une signalétique adaptée			
ORIENTATION E10 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CHASSE SUR LE CERF					
E10.1	33	Veiller au respect du plan de chasse cerf			
ORIENTATION E11 : FAVORISER LA GESTION DU MOUFLON EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
E11.1	34	Valoriser la gestion patrimoniale de l'espèce sur le secteur Aigoual conduite dans le cadre d'un projet départemental d'éco-tourisme cynégétique réalisé notamment sur la base de parcours d'observation avec guide nature et d'une signalétique adaptée			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
E11.2	34	Conditionner les opérations de lâcher de repeuplement sous réserve de création de GIC prenant en considération l'état de la population, la capacité d'accueil du territoire et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique local			
ORIENTATION E12 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE CHASSE SUR LE MOUFLON					
E12.1	35	Veiller au respect du plan de chasse Mouflon			
ORIENTATION E13 : FAVORISER LA GESTION DU DAIM EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
E13.1	36	Maintenir les populations par le respect des plans de chasse dans les zones de présence actuelles de l'espèce			
E13.2	36	Conditionner les opérations de lâcher de repeuplement sous réserve de création de GIC prenant en considération l'état de la population, la capacité d'accueil du territoire et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique local			
ORIENTATION E14 : FAVORISER LA GESTION DU CHAMOIS EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE					
ORIENTATION C1 : ENCADRER LA PRATIQUE DE LA CHASSE EN BATTUE					
C1.1	38	Attribution d'un carnet de battue à tout adhérent territorial justifiant d'un droit de chasse d'une surface minimale d'un seul tenant en fonction de la localisation géographique de son territoire de chasse			
ORIENTATION C2 : PROMOUVOIR LES AUTRES MODES DE CHASSE AU GRAND GIBIER					
C2.1	40	Reconnaître les modes de chasse individuels pour la pratique de la chasse au grand gibier			
C2.2	40	Valoriser l'existence de la chasse à courre du Sanglier, Chevreuil, Cerf et Daim			
C2.3	40	Favoriser la coexistence entre les chasseurs et entre les modes de chasse			
ORIENTATION E15 : PROMOUVOIR LA RECHERCHE DU GIBIER SUITE A UN ACTE DE CHASSE, A UNE COLLISION AVEC UN VEHICULE OU A UNE ACTION ADMINISTRATIVE					
E15.1	40	Communication auprès des chasseurs sur la recherche au sang et le rôle des conducteurs de chiens de sang par la diffusion d'une liste officielle référençant les conducteurs de chiens de sang pour développer la pratique			
E15.2	40	Encourager la recherche au sang par un bracelet de remplacement			
E15.3	40	Informers les services concernés de la possibilité de faire appel aux conducteurs agréés lors de collisions de gibier avec des véhicules ou dans le cadre d'actions administratives			
E15.4	41	Faire connaître aux jeunes chasseurs la discipline de conducteurs de chien de sang			
ORIENTATION E16 : AMELIORER LES ACTIONS REALISEES SUR LE SUIVI ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE PETIT GIBIER SEDENTAIRE DANS LE DEPARTEMENT					

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
E16.1	42	Participer aux enquêtes nationales et réaliser des études ponctuelles pour le suivi des populations sur la base de protocoles validés			
E16.2	42	Réaliser des opérations ponctuelles spécifiques sur le suivi d'espèces au sein des sociétés de chasse			
E16.3	42	Prise en compte des effets de la prédation sur les populations de petit gibier sédentaire à partir de la prise en compte des études conduites ou à mener			
<b>ORIENTATION E17 : AGIR A L'ORGANISATION DE VASTES TERRITOIRES EN FONCTION DE L'ESPACE VITAL DE OU DES ESPECES RECHERCHEES</b>					
E17.1	42	Inciter les détenteurs de droit de chasse à adhérer à la création de Groupements d'intérêt Cynégétique (GIC)			
E17.2	43	Inciter les associations de chasse à mettre en œuvre des mesures de gestion identiques pour la chasse du petit gibier sur un territoire déterminé			
E17.3	43	Promouvoir l'application du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé (PGCA) pour le petit gibier sédentaire			
<b>ORIENTATION E18 : AIDER ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES POUR L'AMENAGEMENT DU MILIEU FAVORABLE AU PETIT GIBIER SEDENTAIRE</b>					
E18.1	43	Soutenir la mise en place de Couvert d'Intérêt Faunistique et Floristique			
E18.2	43	Inciter les adhérents territoriaux à replanter			
E18.3	43	Travailler à la réduction de la fermeture des milieux			
E18.4	43	Favoriser l'amélioration de la capacité d'accueil du territoire par la mise en place de points d'eau et d'agrains spéciaux petit gibier			
E18.5	43	Créer des réserves adaptées, aménagées et gérées durablement			
<b>ORIENTATION E19 : PROCEDER A LA REGULATION DES ESPECES PREDATRICES ET DEPREDATRICES JUSTIFIANT D'UN CLASSEMENT SUSCEPTIBLE D'OCCASIONNER DES DEGATS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE</b>					
E19.1	44	Inciter les sociétés de chasse à agir en faveur de la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts au sein de territoires			
E19.2	44	Soutenir sur le plan technique et financier ces initiatives et fédérer le réseau des piégeurs agréés en collaboration avec l'Association des Piégeurs Agréés du Gard			
<b>ORIENTATION E20 : AMELIORER LA QUALITE DU GIBIER A PLUME DE REPEULEMENT</b>					

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
E20.1	44	Sensibiliser les sociétés de chasse à l'intérêt de travailler avec les éleveurs de gibier pour améliorer la qualité du gibier de reproduction, et les inciter à conventionner avec l'éleveur de gibier la signature d'une « Charte de qualité » qui apporte les garanties de qualités requises et la traçabilité attendue			
E20.2	44	Agir auprès des éleveurs de gibier afin de les inciter à travailler à partir d'oiseaux issus de souches pures			
E20.3	44	Poursuivre l'expérimentation et soutenir le projet cynégétique accompli dans le cadre de la Perdrix rouge pure labellisée « Perdrix Royale »			
E20.4	44	Accompagner les sociétés de chasse qui souhaitent travailler sur la gestion des souches d'oiseaux			
E20.5	44	Conseiller et soutenir les sociétés de chasse dans leurs opérations de repeuplements d'oiseaux			
<b>ORIENTATION E21 : VEILLER A L'ENTRETIEN ET AU MAINTIEN DES HABITATS FAVORABLES AU FAISAN ET A LA PERDRIX</b>					
E21.1	44	Inciter les agriculteurs locaux à la mise en place de bonnes pratiques agricoles respectueuses du milieu notamment en période de nidification par la vulgarisation d'une fiche fédérale technique			
E21.2	44	Programmer les travaux d'aménagements sur les habitats hors-période de nidification et de dépendance par vulgarisation d'une fiche fédérale technique			
<b>ORIENTATION E22 : AMELIORER LA GESTION DES POPULATIONS DE LIEVRE NATURELLES ET DE REPEUPLEMENT</b>					
E22.1	45	Inciter les sociétés de chasse à gérer les populations naturelles de Lièvres			
E22.2	45	Favoriser la mise en place de Groupements d'Intérêts Cynégétiques			
E22.3	45	Conseiller et aider les sociétés de chasse dans leurs opérations de repeuplement d'animaux. Contribuer à apporter un soutien technique aux sociétés de chasse dans la réalisation de leurs programmes de repeuplements			
E22.4	45	Sensibiliser les agriculteurs locaux à la mise en place de bonnes pratiques agricoles notamment au moment des récoltes (fauche, moisson, ...) par la vulgarisation d'une fiche fédérale technique			
<b>ORIENTATION E23 : AMELIORER LA GESTION DU LAPIN DE GARENNE EN RESPECTANT L'EQUILIBRE AGRO-CYNEGETIQUE</b>					
E23.1	46	Conseiller et soutenir les sociétés de chasse dans leurs actions d'aménagements spécifiques à l'espèce en dehors des zones agricoles et sur les secteurs où l'animal n'est pas classé susceptible d'occasionner des dégâts			
E23.2	46	Conseiller et aider les sociétés de chasse dans leurs opérations de repeuplements de Lapins en dehors des zones agricoles et sur les secteurs où l'animal n'est pas classé susceptible d'occasionner des dégâts			
E23.3	46	Inciter les sociétés de chasse à gérer les populations naturelles de Lapins			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
E23.4	46	Mettre en œuvre des actions efficaces sur les secteurs sensibles exposés aux dégâts agricoles			
ORIENTATION E24 : AMELIORER LA GESTION SANITAIRE DES POPULATIONS DE LAPINS POUR LUTTER CONTRE LES EPIDEMIES					
E24.1	47	Soutenir les actions conduites à l'échelon national et régional visant à améliorer les connaissances sur les processus épidémiologiques et les moyens d'y remédier			
E24.2	47	Apporter son concours aux associations de chasse dans le cadre du suivi des épizooties (myxomatose, maladie virale hémorragique (VHD) ...) et des mesures visant à atténuer les effets			
ORIENTATION E25 : REINTRODUIRE L'ESPERE GRAND TETRAS DANS LE DEPARTEMENT AFIN D'ENRICHIR LE PATRIMOINE FAUNISTIQUE					
E25.1	47	Elaborer une étude visant la réintroduction de l'espèce dans le département du Gard en collaboration avec le Parc National des Cévennes			
ORIENTATION E26 : AMELIORER LA GESTION DES AUTRES ESPECES CLASSEES PETIT GIBIER					
E26.1	47	Inciter les sociétés de chasse à gérer les populations des autres espèces de gibier en veillant au maintien au sein des territoires de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et la valorisation de la biodiversité			
E26.2	47	Soutenir les actions conduites à l'échelon national et régional visant à améliorer les connaissances sur les processus épidémiologiques et les moyens d'y remédier			
ORIENTATION C3 : PROMOUVOIR ET VALORISER LA PRATIQUE DE LA CHASSE AU PETIT GIBIER SEDENTAIRE					
C3.1	47	Valoriser la pratique de la chasse au petit gibier			
C3.2	48	Promouvoir les modes de chasse traditionnels			
C3.3	48	Promouvoir la pratique de la vénerie sous terre comme mode de chasse permettant la valorisation de la régulation des populations de Renard et de Blaireau			
ORIENTATION C4 : MORALISER LA PRATIQUE DE LA CHASSE DU PETIT GIBIER					
C4.1	48	Inciter le chasseur individuel à améliorer son image en travaillant au respect de l'éthique de la chasse et de la réglementation qui s'applique à la gestion du petit gibier			
C4.2	48	Inciter les chasseurs par des actions de communication à veiller au ramassage des douilles en nature lors de l'acte de chasse			
C4.3	48	Favoriser la coexistence entre les chasseurs et entre les modes de chasse			
C4.4	48	Aider et soutenir les associations de chasse dans les actions cynégétiques promotionnelles d'information accomplies et de vulgarisation auprès du grand public			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
<b>ORIENTATION E27 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE</b>					
E27.1	49	Veiller au respect du PGCA du petit gibier			
<b>ORIENTATION E28 : AMELIORER LES ACTIONS REALISEES SUR LE SUIVI ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS MIGRANTES, HIVERNANTES ET NICHEUSES DANS LE DEPARTEMENT</b>					
E28.1	50	Participer aux Réseaux Nationaux d'Observation			
E28.2	51	Participer aux études réalisées sur les turdidés par l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF)			
E28.3	51	Assurer un suivi sur les migrateurs terrestres dans le cadre du protocole national gel prolongé			
E28.4	51	Collaborer avec le Club National des Bécassiers à la collecte des ailes de Bécasse des bois prélevées destinées à abonder la banque de données nationales sur la connaissance de l'espèce (Période/Sexe/Âge/Poids)			
E28.5	51	Participer aux enquêtes nationales et réaliser des études ponctuelles pour le suivi des populations sur la base de protocoles validés par le Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse (GEOC)			
E28.6	51	Réaliser des opérations ponctuelles spécifiques sur le suivi des migrateurs terrestres			
<b>ORIENTATION E29 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION POUR LA CONSERVATION DES MILIEUX EN VUE D'AMELIORER ET DE FAVORISER LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT ET D'HIVERNAGE DE CES ESPECES AU SEIN DE CHAQUE HABITAT</b>					
E29.1	51	Maintenir des réserves favorables à l'hivernage des migrateurs terrestres			
E29.2	51	Favoriser la conservation, l'entretien et la création des haies			
<b>ORIENTATION E30 : AGIR DANS LE CADRE DE L'AMELIORATION DES HABITATS ET DE LA GESTION DES MIGRATEURS TERRESTRES</b>					
E30.1	51	Apporter un soutien technique aux sociétés de chasse			
E30.2	51	Favoriser la protection de la Caille des blés de toute pollution génétique			
<b>ORIENTATION C5 : PROMOUVOIR LES CHASSES TRADITIONNELLES DE MIGRATEURS TERRESTRES</b>					
C5.1	51	Agir en faveur de la défense des chasses traditionnelles notamment avec l'utilisation des appeaux et appelants vivants et valoriser leurs incidences dans la gestion et la préservation des habitats naturels et dans la conservation de la biodiversité			
C5.2	52	Initier les nouveaux chasseurs à la connaissance et à la découverte des différents modes de chasse traditionnels en vue de perpétuer la tradition au fil du temps			
<b>ORIENTATION C6 : VEILLER AU RESPECT D'UNE CHASSE AUX MIGRATEURS TERRESTRES RAISONNABLE ET ETHIQUE</b>					



## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
C6.1	52	Contribuer au maintien des effectifs des populations de migrateurs terrestres et assurer la pratique d'une chasse raisonnable et durable sur ces espèces			
C6.2	52	Valoriser la pratique et l'exercice de la chasse aux autres migrateurs terrestres en veillant au respect de l'éthique et de la réglementation qui s'applique aux modes de chasse pour chaque espèce, avec ou sans chien, en billebaude, à l'affût et au vol			
C6.3	52	Veiller au respect de l'interdiction de l'usage du plomb dans les zones humides et s'attacher au ramassage des douilles par les tireurs			
C6.4	52	Aider et soutenir les associations de chasse dans les actions cynégétiques accomplies, dans le cadre de l'aménagement du territoire			
C6.5	52	Dans le cadre du PGCA, prévoir la mise en œuvre de mesures de réduction de prélèvement ou de temps de chasse dans les cas d'aléas climatiques, calamité naturelle, risque sanitaire ou phénomène naturel			
<b>ORIENTATION E31 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE DES OISEAUX MIGRATEURS TERRESTRES</b>					
E31.1	52	Veiller au respect du PGCA spécifique aux oiseaux migrateurs terrestres			
<b>ORIENTATION E32 : AMELIORER LE DISPOSITIF DE SUIVI DES ESPECES DE GIBIER D'EAU ET L'EVOLUTION DES POPULATIONS MIGRANTES, HIVERNANTES ET NICHEUSES DANS LE DEPARTEMENT</b>					
E32.1	55	Maintenir et animer le réseau fédéral « gibier d'eau »			
E32.2	55	Participer aux Réseaux Oiseaux d'eau – Zones Humides nationaux ONCFS/FNC/FDC et à l'Institut Scientifique National Est Atlantique (ISNEA) dans les suivis des espèces hivernantes à l'échelle nationale			
E32.3	55	Assurer un suivi sur ces espèces dans le cadre du protocole national gel prolongé			
E32.4	55	Réaliser des enquêtes ponctuelles pour le suivi des populations nicheuses sur la base de protocoles validés par le Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur Chasse (GEOC), structure placée auprès du Ministère			
E32.5	55	Collaborer avec les associations de chasse pour le suivi et la gestion des zones humides			
<b>ORIENTATION E33 : DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION POUR LA CONSERVATION DE CES MILIEUX EN VUE D'AMELIORER ET DE FAVORISER LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT ET D'HIVERNAGE DE CES ESPECES AU SEIN DE CHAQUE COMPLEXE HUMIDE</b>					
E33.1	55	Contribuer à la gestion du réseau de réserves			
E33.2	55	Informier contre les risques de pollution génétique			
E33.3	55	Concourir à la préservation des zones humides et des cours d'eau			
<b>ORIENTATION C7 : PROMOUVOIR LES MODES DE CHASSE TRADITIONNELS DE GIBIER D'EAU</b>					

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
C7.1	56	Préserver et valoriser la pratique des modes de chasse traditionnels et leurs rôles dans la préservation des zones humides et dans la conservation de la biodiversité			
C7.2	56	Initier les nouveaux chasseurs à la connaissance et à la découverte des différents modes de chasse traditionnels en vue de perpétuer la tradition au fil du temps			
<b>ORIENTATION C8 : CONTRIBUER AU MAINTIEN DES EFFECTIFS DES POPULATIONS DE GIBIER D'EAU ET ASSURER LA PRATIQUE D'UNE CHASSE RAISONNABLE ET DURABLE SUR CES ESPECES</b>					
C8.1	56	Valoriser la pratique et l'exercice de la chasse au gibier d'eau en veillant au respect de l'éthique et de la réglementation qui s'appliquent aux modes de chasse pour chaque espèce			
C8.2	56	Aider et soutenir les associations de chasse au gibier d'eau dans les actions cynégétiques accomplies			
C8.3	56	Agir en faveur du respect d'interdiction d'usage du plomb dans les zones humides et s'attacher au ramassage des douilles par les tireurs			
C8.4	56	Dans le cadre du PGCA, prévoir la mise en œuvre de mesures de réduction de prélèvement ou de temps de chasse dans les cas d'aléas climatiques, calamité naturelle, risque sanitaire ou phénomène naturel			
C8.5	56	Faire connaître et respecter la charte « Chasseur de gibier d'eau »			
<b>ORIENTATION E34 : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION CYNEGETIQUE APPROUVE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE DES ESPECES DE GIBIER D'EAU</b>					
E34.1	58	Veiller au respect du PGCA spécifique aux espèces de gibier d'eau			
<b>ORIENTATION E35 : EVITER TOUTE PROLIFERATION D'ESPECES SUSCEPTIBLES DE GENERER UN DESEQUILIBRE AU SEIN DE L'ECOSYSTEME PAR CONCURRENCE, PREDATION OU DEPREDATION</b>					
E35.1	59	Favoriser la remontée d'informations des dommages par le monde agricole et de l'impact de ces espèces sur les productions ou les biens des particuliers par la mise en œuvre d'une fiche déclarative de dommages auprès des particuliers, piégeurs et responsables de chasse			
E35.2	60	Développer les différentes sources d'informations contribuant à améliorer la connaissance en termes de répartition et d'effectifs			
E35.3	60	Favoriser les possibilités d'intervention et de régulation en zone urbaine et périurbaine			
E35.4	60	Préconiser des éléments techniques en faveur de la prévention des problématiques posées par le sanglier en zone urbanisée			
<b>ORIENTATION E36 : CONTRIBUER ACTIVEMENT AU CLASSEMENT DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS</b>					
E36.1	60	Constituer une base de données sérieuse à partir des relevés de captures, des bilans de destruction à tir et des dommages recensés			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
E36.2	60	Elaboration par la Fédération d'un argumentaire technique en vue de motiver la proposition de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts			
E36.3	60	Agir en faveur du maintien de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts au sein des différentes instances consultatives			
<b>ORIENTATION E37 : AMELIORER LA CONNAISSANCE ET LE SUIVI DES ESPECES D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS</b>					
E37.2	60	Améliorer le recueil de données sur le suivi de ces espèces			
E37.3	60	Améliorer l'état des connaissances des dégâts aux récoltes agricoles			
E37.4	61	Porter à connaissance et étudier les relations prédateurs-proies sur la faune sauvage en général et notamment avec les espèces gibiers lors des opérations de repeuplement			
E37.5	61	Participer à des études ponctuelles pour améliorer les connaissances sur ces espèces			
E37.6	61	Renforcer le réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (SAGIR) sur ces espèces			
<b>ORIENTATION E38 : PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU PIEGEAGE PUR REGULER LES POPULATIONS CLASSEES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS</b>					
E38.1	61	Promouvoir la pratique du piégeage en se conformant à la réglementation en vigueur			
E38.2	61	Organiser à l'attention du public et des associations d'utilisateurs de la nature, des séances d'informations visant à mieux faire connaître l'activité piégeage, son utilité et sa nécessité			
<b>ORIENTATION E39 : CONTRIBUER A LA BONNE REALISATION DES ACTIONS ADMINISTRATIVES</b>					
E39.1	63	Favoriser la réalisation sur le terrain d'un diagnostic de dégâts ou de nuisance en associant avec le Lieutenant de Louveterie, les différents partenaires institutionnels administratifs, agricoles, sylvicoles, cynégétiques et environnementaux, en préalable à la mise en place de l'action administrative			
E39.2	63	Aider à la mise en place des actions administratives en concertation et en présence du gestionnaire cynégétique local ou son représentant			
E39.3	63	Proposer à l'Administration une adaptation des circonscriptions des Lieutenants de Louveterie en fonction des périmètres des unités de gestion et des communes sensibles			
<b>ORIENTATION D1 : FAVORISER LE DIALOGUE ET LA CONCERTATION ENTRE LE DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE ET LE PLAIGNANT</b>					
D1.1	64	Promouvoir la mise en place du Protocole Dégâts			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
D1.2	64	Favoriser la concertation entre les agriculteurs et les sociétés de chasse afin de prévenir de l'emploi d'anticoagulants et autres substances toxiques et privilégier les opérations de reprises et de captures d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts			
<b>ORIENTATION D2 : LUTTER CONTRE LES DEGATS AUX CULTURES</b>					
D2.1	64	Inciter les sociétés de chasse à déclarer à la Fédération les zones sous chassées ou non chassées			
D2.2	65	Promouvoir l'installation et la mise en place de dispositif de protection efficace			
D2.3	65	Favoriser l'application de répulsif à gibier			
D2.4	65	Inciter les sociétés de chasse à agir dans le cadre de la prévention des dégâts de petit gibier			
D2.5	65	Favoriser la remontée d'informations ayant trait aux dommages occasionnés par la faune sauvage			
<b>ORIENTATION D3 : FAVORISER LA MISE EN PLACE DES ACTIONS DU COMITE PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE POUR LA PROTECTION DES FORETS</b>					
D3.1	65	Identifier les zones à risques de déséquilibre sylvo-cynégétique			
D3.2	65	Porter à connaissance des chantiers de reboisements et des régénérations naturelles programmés et réalisés			
D3.3	65	Mise en œuvre d'un système de télé-signalment des dégâts			
D3.4	65	Développer et structurer la communication et la concertation entre acteurs			
<b>ORIENTATION D4 : PROSCRIRE TOUTE FORME DE NOURRISSAGE SUR L'ESPECE SANGLIER</b>					
D4.1	66	Réglementer la pratique de l'agrainage de dissuasion par l'interdiction de toute forme de nourrissage non-conforme aux prescriptions réglementaires requises et telles que définies dans la fiche réglementaire n°12			
D4.2	67	Veiller à la conformité des demandes d'agrainage de dissuasion			
<b>ORIENTATION D5 : AGIR EN FAVEUR DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AFFOURAGEMENT EN PERIODE CLIMATIQUE NATURELLEMENT RUDE</b>					
D5.1	68	Promouvoir la pratique de l'affouragement des cervidés et autres ongulés en période de grand froid, de neige ou de sécheresse			
<b>ORIENTATION D6 : PROMOUVOIR L'AGRAINAGE ET L'AFFOURAGEMENT DU PETIT GIBIER ET DES OSIEAUX MIGRATEURS</b>					
D6.1	68	Favoriser la réalisation d'actions d'agrainage et d'affouragement spécifiques au petit gibier et aux oiseaux migrateurs dans le respect de prescriptions règlementaires énoncées			
<b>ORIENTATION F1 : APPORTER UN PANEL COMPLET DE FORMATION A LA PRATIQUE DE LA CHASSE</b>					
F1.1	71	Former les candidats au permis de chasser			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
F1.2	71	Favoriser le passage par la formation de la chasse accompagnée			
F1.3	71	Développer des formations continues à destination des jeunes chasseurs dans le cadre de l'apprentissage à la pratique de la chasse sur des territoires de chasse pilotes encadrées par la Fédération			
F1.4	71	Former les candidats à la chasse à l'arc			
F1.5	71	Inciter les chasseurs à participer à la formation chef de battue			
F1.6	71	Favoriser les chasseurs à participer au stage de prévention d'un accident de chasse et l'organisation des secours			
F1.7	71	Inciter les chasseurs à s'inscrire au stage de réglage d'armes et sécurité balistique			
F1.8	71	Promouvoir la chasse au vol			
F1.9	72	Promouvoir l'adhésion au stage cynophilie et la découverte de la chasse au vol			
F1.10	72	Dispenser une formation adaptée à l'hygiène de la venaison			
F1.11	72	Inciter les adhérents à passer le Brevet Grand Gibier proposé par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier et organisé par les filières départementales de l'association			
F1.12	72	Agir en faveur de la création d'un stage spécial sécurité			
<b>ORIENTATION F2 : FORMER LES CHASSEURS ET LES RESPONSABLES CYNEGETIQUES A LA GESTION DE LEUR TERRITOIRE</b>					
F2.1	72	Développer la participation au stage de formation piégeur agréé			
F2.2	72	Former à la fonction de Garde-Chasse Particulier			
F2.3	72	Améliorer les connaissances par l'inscription au stage gestion petit gibier			
<b>ORIENTATION F3 : PROPOSER DES FORMATIONS AUX NON CHASSEURS SUR LA CONNAISSANCE DE LA NATURE ET DE LA CHASSE</b>					
F3.1	73	Inciter les jeunes à venir découvrir le parcours nature découverte enfance jeunesse			
F3.2	73	Agir à la connaissance de l'activité chasse des autres usagers de la nature			
<b>ORIENTATION P1 : PROMOUVOIR LA CHASSE AUPRES DES NON CHASSEURS</b>					
P1.1	74	Développer la mise en place de campagne publicitaire à l'attention du grand public en faveur de la promotion de la chasse			
P1.2	74	Développer la connaissance et le savoir sur l'activité chasse par l'accès informatique via le site internet de la Fédération			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
P1.3	74	Promouvoir une chasse durable et un respect des autres activités nature en conformité avec la charte gardoise des activités pratiquées en pleine nature			
P1.4	75	Promouvoir l'opération de plantation de haies à la Sainte Catherine			
P1.5	75	Participer à l'opération « Un dimanche à la chasse »			
<b>ORIENTATION P2 : PROMOUVOIR LA CHASSE AUPRES DES JEUNES</b>					
P2.1	75	Promouvoir l'action fédérale du permis à 1 euro pour les jeunes chasseurs de 16 ans			
P2.2	75	Fédérer les sociétés de chasse afin d'offrir la carte de chasse du territoire la première année de permis aux jeunes chasseurs ayant droits			
P2.3	75	Promouvoir une chasse durable et un respect de l'éthique en conformité avec la charte de la chasse en France			
<b>ORIENTATION P3 : DEVELOPPER LE PARTAGE D'EXPERIENCE ENTRE CHASSEURS ET L'ACCUEIL DE CHASSEURS EXTERIEURS</b>					
P3.1	76	Favoriser l'accueil des chasseurs extérieurs dans les communes et les invitations à la découverte des modes de chasse			
P3.2	76	Inciter les associations de chasse à participer aux côtés de la Fédération aux salons et foires			
P3.3	76	Assurer la promotion de l'activité cynégétique départementale au travers de la revue fédérale trimestrielle « LA CHASSE EN PAYS GARDOIS » et au travers du site internet de la Fédération			
<b>ORIENTATION S1 : VEILLER A L'APPLICATION DES PRECONISATIONS RELATIVES AUX BONNES PRATIQUES ET AUX USAGES</b>					
S1.1	79	Recommandations relatives aux armes et aux accessoires			
S1.2	80	Recommandations relatives aux règles générales de tir			
S1.3	81	Recommandations relatives à la préparation de l'action de chasse devant soi			
S1.4	82	Recommandations relatives à la préparation de l'action de chasse à l'approche et à l'arc			
S1.5	82	Recommandations relatives à la pratique de la chasse en battue au grand gibier			
<b>ORIENTATION S2 : AGIR EN FAVEUR DE LA SECURITE DANS LA PRATIQUE DE LA CHASSE</b>					
S2.1	84	Veiller au respect des règles générales relatives à la pratique de la chasse			
S2.2	85	Veiller au respect des règles particulières relatives à la chasse en battue			
S2.3	89	Veiller au respect des règles particulières spécifiques à la pratique de la chasse individuelle au GRAND GIBIER			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
S2.4	90	Veiller au respect des règles particulières spécifiques à la pratique de la chasse individuelle au petit gibier			
<b>ORIENTATION S3 : PREVENIR DES RISQUES SANITAIRES AUPRES DES COLLECTIVITES, SOCIETES, CHASSEURS ET CONSOMMATEURS</b>					
S3.1	91	Prévenir tout risque sanitaire au travers de la diffusion d'information			
S3.2	91	Agir dans le cadre de la consommation du gibier par la diffusion de préconisations sanitaires adaptées à destination des consommateurs et des professionnels des métiers de bouche			
S3.3	91	Promouvoir, au sein des sociétés de chasse, l'acquisition d'équipements et effets permettant de prévenir des risques sanitaires			
S3.4	91	Conseiller les chasseurs et les acteurs locaux dans le cadre de la gestion des déchets issus de la venaison par le respect des recommandations et des bonnes pratiques qui s'imposent dans leur traitement			
<b>ORIENTATION S4 : AMELIORER LE SUIVI DES RISQUES SANITAIRES</b>					
S4.1	91	Réaliser dans le cadre du réseau SAGIR un suivi sanitaire sur les mortalités suspectes à des fins d'analyses			
S4.2	91	Mettre en place des suivis spécifiques et ponctuels de la faune sauvage lors de l'apparition de maladies infectieuses			
S4.3	91	Renforcer la veille sanitaire sur les espèces régulables par la pratique du piégeage et valoriser le rôle assumé par les piégeurs dans le cadre de la sécurité et dans l'intérêt de la santé publique			
S4.4	91	Développer des programmes de suivi sanitaire sur le gibier d'élevage et d'importation			
S4.5	91	Maintenir l'application des mesures sanitaires imposées au niveau de la surveillance des appelants gibier d'eau au regard des risques liés à l'influenza aviaire ou de la maladie de WESTNILES			
<b>ORIENTATION S5 : POURSUIVRE, AU SEIN DES TERRITOIRES DE CHASSE, LA MISSION DE VEILLE ET DE VERIFICATION D'APPLICATION DES MODALITES REGLEMENTAIRES SUR LA SECURITE QUI SONT PREVUES PAR LE SDGC</b>					
S5.1	92	Assister, conseiller et aider les présidents des sociétés de chasse, responsables, gardes chasse particuliers et autres chefs de battue en cas de dysfonctionnement et dans l'application des mesures de sécurité et des modalités d'organisation de chasse imposées par le SDGC			
S5.2	92	Rendre compte aux autorités judiciaires et administratives, par l'établissement de comptes rendus rédactionnels, des faits produits et des informations recueillies inhérents à des actions de chasse illicites et à caractères dangereux, des mauvais comportements, des incidents, des accidents ou des actes commis ayant été de nature à porter atteinte à l'intérêt des personnes ou des biens			
S5.3	92	Inciter à l'insertion, dans les règlements intérieurs et statuts des adhérents territoriaux, des dispositions disciplinaires spécifiques aux attitudes de mauvaises conduites à l'égard des propriétaires ou des autres usagers de la nature			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
<b>ORIENTATION S6 : ENCOURAGER LES BONNES CONDUITES ENTRE CHASSEURS ET AUTRES USAGERS DES TERRITOIRES</b>					
S6.1	93	Inciter l'ensemble des utilisateurs de la nature à faire preuve de civisme, de politesse et de respect mutuel en conformité avec la charte gardoise des activités pratiquées en pleine nature			
S6.2	93	Encourager toutes initiatives tendant à améliorer les relations entre chasseurs et non chasseurs et à favoriser la compréhension dans le cadre de l'exercice de l'activité chasse, au travers d'invitations ou par le partage du tableau de chasse et de la venaison			
S6.3	93	Encourager les initiatives de concertation entre les chasseurs et les autres usagers de la nature notamment dans le cadre de la préparation à l'organisation en nature des manifestations pédestres, cyclistes ou sportives			
S6.4	93	Agir en faveur du respect de la propriété privée et au respect du propriétaire, de ses ayants droits ou des animaux domestiques et encourager les règles de la plus grande courtoisie à leurs égards (attacher les chiens pour éviter la perturbation des animaux domestiques, respecter et refermer les clôtures ou portails, respecter les pistes et chemins privés ...) afin d'assurer le respect des limites de la propriété privée, des chemins d'accès et des récoltes			
S6.5	93	Sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de la nature sur l'intérêt d'éviter de se confondre volontairement au milieu d'une action de chasse et de prendre soin de se signaler par tout moyen, notamment par la voix ou par des sifflements, à l'approche d'un chien en action de chasse ou lorsque la visibilité en nature est rendue difficile par les fourrés, le temps ou la lumière du jour			
S6.6	93	Inciter les déclarants, plaignants, témoins ou victimes d'acte de violence ou de conflits, à rendre compte à la Fédération Départementale des Chasseurs des actions anti-chasse, d'entraves à l'action de chasse ou au piégeage, des comportements dangereux ou non respectueux des personnes ou des biens			
S6.7	93	Participer à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires dans sa compétence pour favoriser le développement maîtrisé des sports de nature			
<b>ORIENTATION S7 : PROMOUVOIR LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA GESTION DES ACTIVITES NATURE</b>					
S7.1	93	Favoriser la mise en place d'aires de stationnement de véhicules des ayants droits en nature, avec l'accord du propriétaire de la parcelle concernée			
S7.2	93	Promouvoir la mise en place dans les communes d'une information à destination du public sur le calendrier et les périodes de chasse			
<b>ORIENTATION S8 : CONTRIBUER A LA PREVENTION CONTRE LES COLLISIONS ROUTIERES AVEC LE GIBIER</b>					
S8.1	94	Poursuivre la mise en place du protocole expérimental d'installation de dispositifs d'effarouchement			
S8.2	94	Maintenir la collaboration entre les services de la Fédération et les gestionnaires des réseaux routiers afin d'améliorer l'identification des zones sensibles			



## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
S8.3	94	Maintenir la réalisation par les services de la Fédération d'études d'impact sur les projets d'aménagements routiers			
S8.4	94	Veiller à assurer sur les communes traversées par l'Autoroute ou le Train à Grande Vitesse le relais continu de l'information et du renseignement au gestionnaire du réseau sur l'existence des dégradations apparaissant sur les clôtures de protection			
<b>ORIENTATION RE1 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DES POLITIQUES EN LIEN AVEC LE SNB ET LE SRB ET LEUR PRISE EN COMPTE DANS LES ACTIVITES CYNEGETIQUES</b>					
RE1.1	98	Poursuivre la participation aux réunions régionales de gouvernance des politiques organisées par les services de l'Etat et la Région, en collaboration avec la FRC			
RE1.2	98	Travailler à l'échelon des nouvelles aires protégées en partenariat avec les sociétés locales de chasse. Communiquer sur l'objectif et les mesures issues de ces politiques environnementales à travers des réunions de secteurs ou les bulletins d'information			
RE1.3	98	Participer aux expertises menées par la FRC Occitanie sur les espèces gibier de la liste SCAP et de la contribution des acteurs cynégétiques à la gestion durable des espèces et des espaces			
<b>ORIENTATION RE2 : CONTRIBUER A LA GESTION ADAPTATIVE DES ESPECES CHASSABLES</b>					
RE2.1	98	Collecter et analyser les données de prélèvements des chasseurs sur le département du Gard, notamment sur les espèces faisant l'objet de la politique nationale de gestion adaptative			
RE2.2	98	Favoriser la rationalisation des prélèvements en mobilisant les dispositifs cynégétiques réglementaires d'attributions et de prélèvements maximaux autorisés en fonction des espèces et de leurs enjeux de conservation			
RE2.3	98	Mener une réflexion sur la possibilité de participer à la politique nationale de gestion adaptative en cours de mise en place par la FNC et de son application numérique smartphone de collecte/analyse/valorisation des prélèvements d'ici quelques années			
<b>ORIENTATION RE3 : AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ESPECES GIBIER ET DE LEURS HABITATS COMME COMPOSANTE DE LA BIODIVERSITE</b>					
RE3.1	98	Envisager que le tableau de bord du Patrimoine Naturel et Cynégétique de la FDC 30 alimenté chaque année constitue une contribution au Système d'Information sur la Nature et le Patrimoine et à l'Observatoire Régional de la Biodiversité			
<b>ORIENTATION RE4 : CONTRIBUER AU PLAN NATIONAL D' ACTIONS OUTARDE CANEPETIERE</b>					
RE4.1	99	Acquisition de parcelles à but conservatoire avec la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage			
RE4.2	99	Participation au suivi des populations d'Outarde canepetière			
RE4.3	99	Négociation de pratiques de chasse durable compatibles avec la conservation de l'Outarde canepetière			
<b>ORIENTATION RE5 : CONTRIBUER AU PLAN NATIONAL D' ACTIONS AIGLE DE BONELLI</b>					
RE5.1	99	Participation aux travaux sur les espèces proies de l'Aigle de Bonelli			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
RE5.2	99	Sensibilisation et éducation à la préservation des rapaces et à la lutte contre le tir illégal			
ORIENTATION RE6 : CONTRIBUER AU PLAN NATIONAL DE GESTION COURLIS CENDRE					
RE6.1	99	Participation aux études issues du PNG Courlis cendré appliquées au département du Gard en collaboration avec la Fédération porteuse du projet			
ORIENTATION RE7 : CONTRIBUER AU PLAN NATIONAL DE GESTION DE LA BARGE A QUEUE NOIRE					
RE7.1	99	Participation aux études issues du PNG Barge à queue noire appliquées au département du Gard en collaboration avec la Fédération porteuse du projet			
ORIENTATION RE8 : PROMOUVOIR ET APPUYER LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE GESTION FAVORABLES A LA BIODIVERSITE ET AUX ESPACES NATURELS PAR LE RESEAU NATURA 2000					
RE8.1	100	Participation à la rédaction des Documents d' Objectifs			
RE8.2	100	Appui aux acteurs cynégétiques pour la mise en place d' actions de gestion sur les aires protégées avec les contrats Natura 2000			
RE8.3	100	Médiation environnementale entre l'Etat, les associations environnementales et les sociétés de chasse dans le cadre de la mise en place des réglementations sur les aires protégées			
ORIENTATION RE9 : ETRE EN VEILLE ET PARTICIPER AUX PROJETS DE COMPENSATION METTANT EN JEU DES ESPECES FAUNISTIQUES SAUVAGES ET LEURS HABITATS					
RE9.1	100	Assurer une veille environnementale avec le réseau des sociétés locales de chasse vis-à-vis des plans projets, manifestations et intervention ayant des impacts possibles sur la faune sauvage et ses habitats et la biodiversité			
RE9.2	101	Selon les compétences (ingénierie et génie écologique) mobilisables au sein de la Fédération des Chasseurs et de ses organismes partenaires (organismes scientifiques et universitaires, bureaux d' études, etc.), accompagner et/ou intégrer les programmes de mesures compensatoires intervenant dans le département			
ORIENTATION RE10 : CONCOURIR A LA PRESERVATION DU LITTORAL MEDITERRANEEN					
RE10.1	101	Envisager la mise en place d' un partenariat avec le Conservatoire du Littoral			
RE10.2	101	Définir une gestion cynégétique adaptée sur les sites du Conservatoire afin d' améliorer la biodiversité locale et de permettre une chasse durable			
RE10.3	101	Adapter les moyens de gestion des populations de gibier en fonction du contexte et des objectifs des sites			
ORIENTATION RE11 : VEILLER A GARANTIR UNE REPRESENTATION DES ACTEURS CYNEGETIQUES AU SEIN DES INSTANCES CONSULTATIVES REGIONALES					
RE11.1	102	Proposer la participation des représentants de la FDC30 aux travaux des instances régionales			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025

### État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
<b>ORIENTATION RE12 : RENFORCER LES PARTENARIATS ENTRE AGRICULTEURS ET CHASSEURS</b>					
RE12.1	103	Initiation de nouveaux projets agro-environnementaux			
<b>ORIENTATION RE13 : AMELIORER LE DISPOSITIF DES CIFFS DANS L'OBJECTIF DE REPENDRE AUX ENJEUX DE LA POLITIQUE REGIONALE DE LA TRAME ECOLOGIQUE</b>					
RE13.1	103	Rédaction et diffusion d'un cahier des charges sur les couverts d'intérêts faunistiques et floristiques			
RE13.2	104	Identifier ou organiser l'expérimentation d'une filière de semences locales afin de travailler à l'implantation de couverts d'intérêts faunistiques et floristiques endémiques et d'améliorer les semis de ces cultures			
<b>ORIENTATION RE14 : CONTRIBUER AU PROJET MILEOC</b>					
RE14.1	104	Mener une réflexion sur la participation de la FDC30 et des structures de chasse locales pour la restauration de zones humides sur leur territoire dans le département du Gard en lien avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse			
RE14.2	104	Le rapprochement avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse doit être poursuivi et un programme d'action concret élaboré pour les milieux humides que les chasseurs peuvent contribuer à identifier et restaurer dans la partie Est et méditerranéenne de la Région Occitanie			
<b>ORIENTATION RE15 : FAVORISER LES CONTINUITES ECOLOGIQUES LORS DE PROJETS D'INFRASTRUCTURE DANS L'INTERET DE LA FAUNE SAUVAGE</b>					
RE15.1	105	Être en veille sur les grands projets consommateurs de foncier et faire valoir l'avis de la FDC30			
RE15.2	105	Intégrer les projets de grande infrastructure pour la prise en compte des déplacements de la faune sauvage, notamment des grands mammifères			
RE15.3	105	Avec l'appui de la FRC, se positionner pour réaliser les diagnostics d'impact sur la faune sauvage et l'environnement, obtenir des mesures compensatoires et amener une expertise environnementale			
<b>ORIENTATION RE16 : PARTICIPER AU PROJET REGIONAL D'ACTIONS DEPARTEMENTALES MEDISANGLIER EN LIEN AVEC LA FRCO</b>					
RE16.1	105	Participer à la connaissance sur le Sanglier par la participation à des études : prélèvements, collisions routières, sociologie des « points noirs », écologie de l'espèce, modélisation et modèles prédictifs de survenance des dégâts en fonction de paramètres agricoles, forestiers, biotiques et abiotiques influençant, etc			
RE16.2	105	Identifier des actions innovantes de gestion du Sanglier faisant appel à des financements extérieurs et contribuant à la mise en œuvre des mesures de gestion préconisées dans le PNMS et souhaitées par la FDC 30			
RE16.3	105	Participer à la consolidation de données sur le Sanglier à l'échelon régional, dans le cadre de « l'observatoire régional du patrimoine cynégétique » géré par la FRC Occitanie			

## SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE 2019-2025 État d'avancement campagne cynégétique 2021/2022

Action	Page	Nature de l'action	Objectifs		
			Non réalisé	En cours	Réalisé
RE16.4	105	Participer à un groupe de travail régional sur la gestion des problématiques Sanglier et de ses dégâts (Ex : Comité de pilotage, groupe de travail commission ou autre qui pourrait voir le jour dans le cadre de MediSanglier)			
ORIENTATION RE17 : SENSIBILISER LE PUBLIC A LA NATURE					
RE17.1	106	Mettre en place des animations à l'aide des remorques Naturo'Bus de la FRC			
ORIENTATION RE18 : CONTRIBUER A AMELIORER LES RELATIONS AU PARTAGE DU TERRITOIRE ENTRE CHASSEURS ET AUTRES UTILISATEURS DE LA NATURE					
RE18.1	106	Développer les campagnes de communication et de publicité en faveur d'une meilleure cohabitation entre chasseurs et autres utilisateurs du territoire			
RE18.2	106	Promouvoir la concertation entre les différentes Fédérations concernées et les gestionnaires locaux, par le biais par exemple de signature de convention			
RE18.3	106	Participer au projet régional CASCER : Chasse, Accès, Sécurité et Cohabitation sur les Espaces naturels et Ruraux (sous réserve de financement par la Région Occitanie)			
ORIENTATION RE19 : ENCOURAGER LES INITIATIVES DES ASSOCIATIONS DE CHASSE EN FAVEUR D'UNE CHASSE DURABLE, ET D'UNE GESTION FAVORABLE A LA FAUNE SAUVAGE ET A SES HABITATS					
RE19.1	106	Faire la promotion et participer aux Trophées Chasse Durable organisées par la Fédération Régionale des Chasseurs			
ORIENTATION RE20 : CONTRIBUER A LA GESTION DES DECHETS DE CARTOUCHE ISSUS DE LA CHASSE .....					
RE20.1	107	Sensibiliser les chasseurs du département à ne pas laisser leurs cartouches sur les lieux de chasse			
RE20.2	107	Participer au projet régional « Chasse à la cartouche » par l'élaboration d'un plan fixant les modalités de collecte et de gestion du ramassage et autre recyclage des étuis et douilles. A ce titre, les éléments structurants (partenariats avec les armuriers, éléments de communication, matériel de collecte par exemple) mis en place lors du projet mené en 2007-2010 en Languedoc Roussillon pourront être repris dans le cadre de la région Occitanie			
ORIENTATION RE21 : SOUTENIR LES INITIATIVES PRIVEES LOCALES ET PERENNES DE VALORISATION DE LA VENAISON					
RE21.1	107	Promouvoir les actions de création de filières locales de valorisation de la venaison dans le Gard			
ORIENTATION RE22 : CONTRIBUER A LA GESTION DES DECHETS DE LA VENAISON					
RE22.2	108	Continuer à collaborer au suivi des fosses expérimentales déjà mises en place sous le contrôle de la FNC et de la FRCO			
RE22.3	108	Promouvoir les bonnes pratiques en matière de traitement des déchets de venaison par la diffusion de plaquettes d'information			





## REDACTION ET CREDITS PHOTOGRAPHIQUES

Ce document est rédigé et mis en page par les services techniques de la FDC30. Les photos insérées sont propriétés de la FDC30, des techniciens - chargées de mission et stagiaires ayant réalisées des missions au cours de la campagne cynégétique 2021/2022, de la Fédération Nationale des Chasseurs, de ARTS 7 ou encore Alain RASTOIN.

*Conçu et imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique*



